



COLLECTION COMPLÈTE
DES OEUVRES
DE JEAN JOSEPH
ROSSIGNOL
JÉSUITE

DISPOSÉES PAR ORDRE DES MATIÈRES

VOL. XV.

9.me RECUEIL

DROIT

VOL. II.

TURIN 1823
Chez Hyacinthe MARIETTI Libraire
Rue du Pô

COLLECTION COMPLÈTE

DES

ŒUVRES

DE JEAN JOSEPH ROSSIGNOL

JÉSUITE

DISPOSÉES PAR ORDRE DE MATIÈRES.

VOL. XV.

9.me Recueil



DROIT.

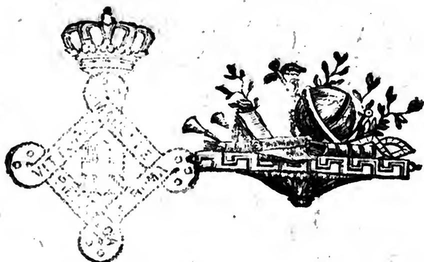
VOL. II.

MATÉRIAUX
POUR UN DIALOGUE
SUR
LA SUBORDINATION
AUX PUISSANCES



PAR

M. ROSSIGNOL DE VALLOUISE
JÉSUITE.





A TURIN,
Chez IGNACE SOFFIETTI, Imprimeur et Libraire,
près S. Dalmas.

M. DCCC. V.



MATÉRIAUX

POUR UN DIALOGUE

SUR

LA SUBORDINATION AUX PUISSANCES.





Ce n'est pas sans raison, que j'employe le titre de *Matériaux*. Je sens vivement combien le peuple a besoin d'instruction sur le degré de subordination qu'il doit à ses Maîtres. D'un autre côté, je suis comme accablé de la multitude d'occupations où je me trouve engagé par l'Edition générale de mes Œuvres. J'ai mis rapidement sur le papier sans ordre, les pensées qui me sont venues sur cet important sujet, et je les ai livrées sur le champ à l'Imprimeur, sans la moindre rature, dans l'espérance qu'elles donneront occasion à quelque bon Ecrivain de travailler une piece plus digne de l'accueil du public. Mes interlocuteurs sont un Philosophe et un Chrétien. Je vais les faire parler.

Le Philosophe. Que pensez-vous du propos de La Fayette: l'insurrection est le plus saint des devoirs?

Le Chrétien. Je pense que c'est le langage d'un Philosophe, et par là-même que ce n'est pas celui de la vérité.

Le Phil. Que dites-vous? Les Philosophes sont nés pour éclairer le monde, le guérir de ses préjuges, faire luire à ses yeux les rayons de la pure vérité, le remettre en possession de ses droits que des Tyrans lui ont enlevé, lui faire goûter toutes les douceurs de la *Liberté* et de l'*Egalité*, le conduire dans la route du bonheur.

Le Chrét. Les Philosophes sont nés pour le malheur du genre humain, pour lui faire adopter les erreurs les plus funestes, pour rompre les liens de la société, en faire des monstres plus insociables que les animaux les plus farouches.

Le Phil. Les hommes ne naissent-ils pas libres et égaux, indépendans les un des autres?

Le Chrét. Les hommes sortis immédiatement de la main de Dieu, dans l'état d'une parfaite innocence ont pu être destinés à cette Egalité et cette Liberté. Mais dans l'état de dégradation où nous les voyons aujourd'hui, cette liberté, cette égalité sont la plus grande de toutes les chimeres. Le penchant violent qui les porte à tous les genres d'excès, exige un frein qui les contienne dans le devoir.

Le Phil. Mais vous êtes bien hardi et bien

misanthrope, de prétendre que l'indépendance rendroit les hommes pires que les bêtes les plus féroces!

Le Chrét. Il ne m'est pas difficile de vous faire sentir la vérité de ce que je dis. Les ours, les lions, les tygres ont reçu de l'Auteur de la Nature, un instinct dont ils suivent constamment les impressions. Cet instinct les porte habituellement à vivre en paix entr'eux. Les loups marchent par troupes ensemble; il est rare qu'ils viennent à se déchirer les uns les autres; ils vivent dans une sorte de société. L'homme dominé par les passions les plus violentes, emploiera toutes les ressources de sa raison dépravée, pour satisfaire les désirs les plus effrenés. On pourra lui appliquer les paroles du Grand Rousseau: tygre plus acharné que le lion sauvage, qui malgré sa férocité, dans un autre lion, respectant son image, dépose pour lui sa fierté. Si vous trouvez que je charge trop les couleurs du tableau, je vous renvoie aux horreurs que nous avons eu sous les yeux, pendant la révolution.

Le Phil. Mais il est bien dur d'être soumis à toutes les volontés, à tous les caprices d'un homme, qui n'est pas plus que nous, et qui souvent est pire que nous.

Le Chrét. Quand cela seroit encore plus dur, nous devrions nous plier à cette subordination, comme un malade se soumet à prendre les médecines les plus ameres, lorsqu'il voit

que sa guérison en dépend. Dieu a vu clairement que cette indépendance que vous prônez tant, conduiroit infailliblement à la dissolution de la société.

Le Phil. S'il est vrai que Dieu ait établi les Rois de la terre, il n'a pu, selon vous, se proposer que le plus grand bien de leurs sujets. Ainsi les Rois ne le sont pas pour eux-mêmes; ils le sont uniquement pour rendre le peuple heureux; et ils sont comptables des abus qu'ils font de leur autorité.

Le Chrét. Oui assurément, ils en sont comptables: mais c'est à Dieu seul qu'ils le sont. C'est dans sa profonde sagesse qu'ils nous a interdit de la maniere la plus absolue, de nous constituer les juges de celui qui nous commande, et de le citer à notre tribunal. Les Rois doivent s'attendre à un jugement bien plus terrible que les hommes ordinaires: mais Dieu nous a défendu de nous faire justice par nous-mêmes. Il a vu qu'il en résulteroit pour nous, des maux infiniment plus grands que ceux aux quels nous voudrions nous soustraire.

Le Phil. Je n'insisterai pas d'avantage sur ce point; je vous laisserai votre façon de penser, et je garderai la mienne. En supposant que vous avez raison, vous conviendrez que je ne dois le respect et l'obéissance, qu'à celui qui est véritablement mon Roi. Mais si quelque homme ambitieux s'emparoit du Trône, sans aucun droit, contre les loix de la justice, je pourrois lui dire: vous n'êtes pas mon maître, et je suis dispensé de vous obéir.

Le Chrét. Dans un temps de révolution pendant que les contendans se disputent la couronne, je suis abandonné à ma prudence: mais ma prudence ne doit pas consister à décider qui a tort et qui a raison. Je dois me borner à examiner si celui qui se donne pour mon maître, est décidément en possession de l'autorité de quelque maniere qu'il y soit parvenu. Ce point une fois reconnu, je dois le considérer comme me représentant la personne de Dieu. Si je lui résiste, si je refuse de me soumettre à son pouvoir, c'est à Dieu même que je m'en prends; c'est lui contre qui je me révolte.

Le Phil. Puisque ce sont les peuples qui font les Rois; il est clair qu'ils peuvent défaire ce qu'ils ont fait, et faire descendre du trône celui qui ne mérite pas d'y être assis.

Le Chrét. Le peuple fait les Rois! et vous n'avez pas honte de tenir de tels propos, vous qui vous piquez de Philosophie? Le peuple n'a jamais fait de Rois, et n'en fera jamais; parce qu'il est dans l'impossibilité de les faire. M. Rossignol a traité supérieurement ce point, dans ses Lettres d'un galerien à un Sansculottes. Je ne puis rien faire de mieux que de vous y renvoyer. On pourroit dire que le peuple a fait un Roi, si la totalité morale des individus qui le composent, donnoit son suffrage, bien librement et avec une pleine connoissance de cause. Or c'est ce qu'on n'a jamais vu et qu'on ne verra jamais. Vous

verrez cette pensée développée dans l'ouvrage que je viens de citer.

Le Phil. Je ne puis encore vous tenir quitte sur la liberté et l'égalité, cet enfant chéri, l'objet de tant de soins, que nous choyons, que nous formons, que nous élevons depuis 60 ans et bien au delà. Le cri de la nature plaide hautement sa cause. Il a des charmes si puissans que vous-mêmes vous ne pouvez vous en défendre, non plus que ceux qui se donnent pour être vos maîtres. L'arbre de la liberté se voit encore dressé dans vos places, dans vos rues. On en voit l'empreinte sur vos monnoies. Toutes les pieces légales, pour être en regle, doivent avoir en tête les noms de Liberté et d'Egalité. Ingrats, êtres inconséquens, d'une main vous présentez l'encens à cette double divinité, de l'autre vous renversez ses autels. Vous fléchissez le genou devant elle, et vous la chargez en même temps des plus sanglans outrages.

Le Chrét. Doucement, M. le Philosophe, nous ne sommes pas aussi inconséquens que vous pensez. Nous avons en horreur la Liberté et l'Egalité, telles qu'il vous a plu de les imaginer dans votre délire. Vous les faites consister dans le renversement de tous les Trônes, de toutes les Religions, et généralement de tous les genres d'autorités, de quelque nature qu'elles soient. Si un pareil système, qui est en soi la plus grande de toutes les folies, pouvoit avoir quelque réalité, je

l'ai dit, et je ne cesserai de le redire, il deviendroit le fléau le plus funeste de la société, dont il seroit la ruine totale.

Le Phil. Accordez vous donc avec vous-mêmes; que prétendez-vous en affichant par-tout les noms, les symboles de la Liberté et de l'Egalité?

Le Chrét. Je m'en vais vous satisfaire, et vous allez voir combien nos principes sont différens des vôtres. Nous faisons consister la Liberté dans la protection des loix, dans l'assurance de pouvoir remplir tous nos devoirs, sans être exposés à être la victime de notre vertu. Nous la faisons consister à être à l'abri de toutes les violences, de toutes les injustices, à revendiquer nos droits par des voies assurées. Le pouvoir de faire impunément le mal, peut bien être la liberté imaginée par les Philosophes dans leurs rêveries, mais ce n'est pas la nôtre. Hé! où en serions-nous, si nous admettions une pareille liberté? Nous serions réduits par là-même à l'esclavage le plus intolérable. Il se commet tous les jours tant de vols, tant de violences, tant d'assassinats, malgré les galeres, les gibets, les roues; que seroit-ce si les loix ne mettoient point de frein à tant d'excès. Dieu lui-même n'a pas cette monstrueuse liberté, et nous qui sommes faits à son image et à sa ressemblance, nous oserions y prétendre? Voilà pourtant quelle est la vôtre, Philosophes. Tournez vous, retournez vous de toutes les façons, en der-

niere analyse vous trouverez toujours que c'est là cette Liberté, qui est votre grande idole. La chose est de la derniere évidence. Car du moment que vous aspirez à une indépendance absolue, que vous prétendez qu'un homme n'est jamais autorisé à commander à un autre homme, vous assurez par là-même l'impunité aux crimes les plus énormes. Dès-lors, c'est la ruse, c'est la force qui décide de tout. Plaisante Liberté! Du moment que je puis faire tout ce que je veux, il n'est aucun de ceux avec qui je vis, qui n'ait le même droit; et à quelles extrêmités ne suis-je pas dès-lors réduit? Je ne puis pas entreprendre le plus petit voyage, je ne puis pas faire un pas hors de chez moi, sans être exposé à être volé, assassiné, empoisonné. Je ne puis compter sur rien de ce que je possede. Tout peut m'être enlevé à chaque instant. Conclusion, il n'y a plus aucun genre de propriété sur la terre. Et c'est là qu'a prétendu en venir l'infâme Veishaupt, ce coriphée de la Philosophie. Et ce monstre a eu des sectateurs; et il en a compté parmi les gens de lettres, parmi les Grands, parmi les Souverains! *Credite posteri*. Non vous ne pourrez pas le croire.

Le Phil. Doucement, doucement, ne frappez pas si fort. Pour le plaisir de la variété, parlons un peu de l'Egalité. Vous la mettez à la tête de tous vos écrits; et dans la réalité, je ne la vois nulle part parmi vous.

Le Chrét. L'inégalité des conditions est

inévitable dans la société. Dieu dans sa sagesse l'a établie parmi les hommes, pour les mettre dans l'occasion de pratiquer les plus excellentes vertus. Il leur en fournit les moyens, et il leur en impose le précepte. Il commande aux Puissances l'esprit de justice, d'humanité, de modération; aux riches, la générosité, la commisération pour les malheureux; à ceux-ci la patience, la résignation; à tous, l'amour fraternel, comme étant tous les enfans d'un même Pere, tous destinés à un même héritage.

Le Phil. Mais où est donc cette Egalité dont vous faites parade, et dont vous vous glorifiez d'avoir fait l'acquisition dans ces derniers temps?

Le Chrét. Cette Egalité que vous affectez de méconnoître, n'en est pas moins réelle, et nous en sentons tout le prix. Ceci demande des détails, et il est juste que je vous les donne. 1.° Egalité dans la repartition des impôts. Dans le Régime précédent, il y avoit des terres nobles qui n'étoient point assujéties à la taille. Dans l'origine, ce réglement étoit juste: mais il avoit cessé de l'être, comme l'a observé le fameux Linguet. L'injustice à cet égard, étoit montée au comble. Certains Nobles avoient l'immunité personnelle. Ils achetoient un terrein qui par là-même devenoit exempt de la taille; et sa taxe refluoit sur la malheureuse Communauté où il étoit placé. Vit-on jamais d'inégalité plus barbare? Un pareil désordre a entiérement cessé. 2.° Les

privileges des Villes, des Provinces étoient une nouvelle source d'injustices. Le sel, par exemple, se donnoit dans le Briançonnois pour deux ou trois sols, tandis qu'on le vendoit douze ou quinze à Paris et ailleurs. 3.° L'ignorance de l'étendue et de la qualité des terreins ne contribuoit pas peu à la disproportion des impositions. 4.° Le Don gratuit du Clergé donneroit lieu à des réflexions que je m'interdis. On n'est déja que trop disposé à censurer les gens de l'Eglise. Les critiques les plus amers à cet égard, sont précisément ceux qui auroient plus besoin de penser à se réformer eux-mêmes. D'ailleurs à quoi bon troubler les cendres des possesseurs des biens d'Eglise? S'il y a eu des abus, ils ont cessé d'être; et le mieux est de n'en plus parler. Concluons. La loi éternelle de la justice, l'humanité, la droite raison, la vraie Philosophie concourent à établir, comme un principe invariable, que tous les citoyens indistinctement doivent contribuer aux charges de l'Etat dans une proportion exacte, chacun selon la mesure et l'étendue de ses revenus. Or c'est ce genre d'*Egalité*, que le Gouvernement actuel a établi, et que nous regardons à juste titre, comme un des plus grands bienfaits dont la France lui est redevable. Il met la plus grande activité à lui donner dans l'exécution, le plus haut degré de perfection dont elle est susceptible. On travaille à un nouveau cadastre, à une description de l'étendue et de la qualité

de tous les terreins, pour y asseoir l'impôt avec équité, et avec une égalité relative.

Je n'ai pas encore tout dit sur l'Egalité que nous devons au nouvel ordre de choses; et que n'aurois-je pas à dire sur la suppression des droits seigneuriaux, restes barbarés de la Féodalité. J'ai passé quatre ans en Franche-Comté où j'ai vu les horreurs des Mains Mortes. J'aurois vu dans d'autres endroits, des Seigneurs qui pouvoient obliger leurs vassaux, à venir tourner la broche de leur cuisine, à battre la nuit l'eau des marais, pour que les grenouilles ne troublassent point le sommeil du Despote. Pour ce qui est du droit exclusif de chasse et de pêche, je pense qu'il étoit répandu dans toute la France. Ce droit avoit quelque chose de bien cruel. J'ai vu aux environs de Paris, les lievres prendre insolemment leurs ébats près du grand chemin, sans se mettre en peine des passans. Les propriétaires n'avoient garde d'y toucher. Ces animaux sacrés étoient réservés pour les menus plaisirs de la Cour. Dans un grand Empire, où j'ai séjourné, les sangliers appartenoient à la chasse réservée. Un de ces animaux immondes voulut sauter une muraille et se tua. Pour prévenir de pareils accidens, les paysans eurent ordre d'abaisser les murs qui séparoient leurs possessions. Au moyen de notre nouvelle égalité, nous ne sommes plus exposés à de pareilles tyrannies. Et vous compterez tout cela pour rien, M. le Philosophe? Quant à votre

Egalité fantastique, nous préserve le Ciel, qu'on tentât jamais de la réaliser. Elle seroit pour nous la source des plus grands malheurs. Personne ne pourroit plus se répondre un moment de sa propriété, de sa liberté, de sa vie. Nous serions de pire condition que le forçat, qui sous la protection des loix, mange en sûreté et tranquillement ses feves au coin de sa barraque.

Le Phil. Aurez-vous bientôt fini votre diatribe? Pouvez-vous disputer aux Philosophes d'être les amis de l'humanité, d'avoir l'esprit de bienfaisance au suprême degré? Si l'on abuse de la sagesse de leurs principes, est-ce à eux que l'on doit s'en prendre?

Le Chrét. Oui assurément, si ces principes prétendus sages sont la source naturelle de tous les fléaux qui affligent l'espece humaine. Vous aspirez à une indépendance absolue. Vous ne concevez pas qu'un homme puisse avoir le droit de commander à un autre homme. Vous nous conduisez par le plus droit chemin à toutes les horreurs de l'anarchie. Un coup d'œil, s'il vous plait, sur tout ce qui vient de se passer dans la révolution. C'est là le fruit de cette Liberté et de cette Egalité que vous travailliez infatigablement à établir depuis plus de soixante ans. Quelle idée doit-on se former d'un arbre qui produit des fruits si amers?

Le Phil. L'evidence du fait me force de convenir que nous sommes arrivés à un but

directement opposé à celui que nous nous proposions. Nous comptions de conduire les hommes à la vertu et au bonheur par la voie de la pure raison. Nous comptions de les amener à l'accomplissement de leurs devoirs sans aucune contrainte, en faisant luire à leurs yeux la vérité dans tout son éclat, et en ranimant en eux les sentimens de la belle nature. Nous avons trouvé des éleves indociles, intraitables qui ont converti en poison les sages conseils que nous n'avons cessé de leur donner. Nous ne sommes pas responsables de l'abus criant qu'ils en ont fait. Que si nous avons quelque imprudence à nous reprocher, parce que nous avons pensé trop avantageusement de l'espece humaine, vous, avec votre Révélation, n'avez-vous pas donné dans des excès encore plus insupportables? N'avez-vous pas imposé aux hommes un joug intolérable, opposé à toutes les lumieres de la raison? Ne portez-vous pas trop loin le degré de soumission que vous exigez pour les Puissances de la terre?

Le Chrét. La Religion que nous professons en exige une pleine et entiere: mais il m'est aisé de vous faire voir qu'elle n'est en aucune maniere incompatible avec les véritables droits de l'homme; que c'est même par un effet de sa bonté comme de sa sagesse, que l'Auteur de la Nature nous en a imposé l'obligation.

Le Phil. Voilà qui est bien fort. Nous autres Philosophes, nous avons cru que les loix du Christianisme, faisoient le malheur de ceux

qui le professent, et nous avons fait les plus grands efforts, pour les soustraire à un si dur esclavage. Vous ne ferez pas peu, si vous me prouvez qu'on peut être chrétien sans être malheureux.

Le Chrét. Je ferai quelque chose de plus. Je vous prouverai que le bonheur tel qu'il est permis de l'espérer sur la terre, ne se trouve que parmi les Chrétiens; et que l'esprit de subordination qui en est la source, est très-conforme à la droite raison.

Le Phil. En quoi faites-vous consister cette subordination, et quelle est la latitude que vous prétendez lui donner? En un mot quels sont les véritables droits de ces hommes qu'il vous plait d'appeller Rois?

Le Chrét. Je vais vous étonner, vous cabrer, vous révolter. Je vais vous dire des choses qui vous paroîtront bien étranges: mais je m'engage sur mon honneur à vous prouver qu'elles ne renferment rien que de conforme à la raison et aux vrais intérêts de la société. C'est la voix de la Révélation que je vais vous faire entendre; et vous verrez ensuite si elle est démentie par le cri de la nature. Du reste, suspendez votre corroux, votre scandale. Attendez que je vous en aie donné le commentaire; ce sera un commentaire tout philosophique: je ne vous menerai pas, comme l'on dit, à la sacristie, pour justifier nos principes de soumission à nos maîtres.

Le peuple d'Israel demande à Dieu un Roi, par le ministere de Saül; prenez bien garde, il demande un Roi tel que l'avoient toutes les nations; et c'est ce que je vous prie de bien remarquer. Dieu répond à Samuel: accordez à ce peuple ce qu'il demande. Du reste, dites lui bien, annoncez lui quel sera le droit du Roi qui régnera sur eux. Samuel par ordre du Seigneur parla ainsi au peuple:

Voici quel sera le droit du Roi qui doit vous commander. Il prendra vos fils et leur fera conduire ses chariots. Il en fera ses écuyers, et il précéderont ses coursiers. Il choisira parmi eux des tribuns et des centurions, des laboureurs pour semer et moissonner ses champs, des ouvriers pour ses armes et ses chars. Il emploiera aussi vos filles à préparer ses parfums, à avoir soin de ses foyers, à faire ses pains. Il prendra vos champs, vos vignes et ce qu'il y a de mieux dans les plants d'oliviers, et les donnera à ceux qui le servent. Il tirera la dixme de vos moissons et de vos vendanges, pour la donner à ses eunuques et aux gens de son service. Il vous enlévera aussi vos domestiques et vos servantes, l'élite de la jeunesse, vos ânes et les emploiera à son service. Il décimera encore vos troupeaux; et vous serez ses serviteurs. *Regum* 1. 8.

Ici les Philosophes se cabrent, ils s'indignent contre une pareille tyrannie. C'est qu'ils n'entendent pas le sens des Ecritures, et qu'ils

ne sont pas faits pour l'entendre. Les Fideles eux-mêmes peu instruits, sont exposés a se scandaliser d'une pareille servitude. Je m'en vais parler pour les uns et pour les autres. Qui en doute que les Rois sont établis sur les peuples pour être bien moins leurs maîtres que leurs peres? Dieu en sanctionnant leur autorité, leur impose l'obligation la plus rigoureuse de se consacrer tout entiers au bonheur de leurs sujets; et s'ils oublient les devoirs de leur destination, il déploiera tous les trésors de sa colere, pour les punir d'une maniere bien plus terrible que les hommes ordinaires.

Le Phil. Hé bien! que signifie donc cette kirielle de droits que Samuel étale aux yeux du peuple au nom du Seigneur?

Le Chrét. Vous allez le voir. Les Rois n'ont aucun de ces droits parraport à Dieu, auprès de qui ils sont comptables de toute leur conduite : mais ils les ont parrapport à vous et à moi. Ceci demande une explication. Ecoutez quel est le vrai sens des paroles de Samuel : voici ce que vous dit votre Dieu : s'il arrive que votre Roi se porte à tous les excès dont je vous ai fait l'énumération, et à de plus grands encore, je lui donne le droit de se faire obéir. Je vous défends de la maniere la plus absolue de vous soulever contre lui. En vous refusant au respect et à la soumission que vous lui devez, c'est à moi que vous vous en prenez. Il vous représente ma

personne. Je lui cede tous mes droits sur vous. Il ne vous est pas plus permis de vous élever contre sa tyrannie même, que de blasphêmer mon nom dans un temps de guerre, de peste ou de famine. *Nolite tangere Christos meos.* En attentant à leur personne ou à leur autorité, vous blessez la prunelle de mes yeux.

Le Phil. Quel est donc le Dieu que vous servez? N'est-ce pas le plus barbare de tous les tyrans?

Le Chrét. C'est votre ignorance qui vous fait parler avec tant d'indécence. On voit bien qu'avec toute votre philosophie, vous n'avez jamais réfléchi sur la trempe du cœur humain. Non, Dieu n'est pas un tyran; il se montre en tendre et sage Pere, dans les loix de subordination qu'il a imposées. Je m'en vais vous forcer à en convenir, si vous êtes capable de me suivre quelques momens. Si Dieu est autant notre Pere que notre Maître, il est évident qu'il a dû établir de préférence parmi les hommes le degré de soumission aux Souverains, le plus propre à les rendre heureux, ou à diminuer, autant qu'il est possible, la masse des maux qui les assiegent de toutes parts. Voyons maintenant si votre esprit d'indépendance conduit plus sûrement à cette fin, que l'obéissance dont le Chrétien se fait un point de Religion. Deux traits tirés de l'Histoire résoudront pleinement la question.

L'Hérésie de Calvin faisoit de grands progrès en France au milieu du seixieme siecle. La

Cour ne tarda pas à reconnoître l'esprit sanguinaire et républicain de ces nouveaux sectaires; elle prit l'allarme, et crut devoir pourvoir à sa sûreté. La fameuse journée de la Saint Barthélémi, ou il périt beaucoup moins de monde qu'on ne l'a prétendu, fut le pur effet de la Politique; et le motif de la Religion n'y entra pour rien comme l'a très-bien prouvé l'Abbé De Cavairac, que j'ai connu à Paris et à Rome. Je n'examine point ici jusqu'à quel point la Cour a pu excéder dans les voies de rigueur qu'elle employa. Quand elle auroit été dix fois plus grande, qu'on pourroit la comparer à celle des Néron, des Dioclétien, si les Calvinistes avoient eu le véritable esprit de l'Evangile, ils auroient souffert patiemment la plus cruelle oppression, et n'auroient jamais eu la pensée de se révolter contre leur Roi. Ils se seroient souvenus que pendant trois cens ans de persécution, on n'a pas vu un seul des premiers Chrétiens conspirer, lever l'étendard de la rebellion contre les Empereurs.

Le Phil. Où prétendez-vous me mener avec votre verbiage interminable? Quoiqu'il en soit de votre Evangile et de votre Religion, vous conviendrez que l'intérêt du corps de la société est le premier de tous les intérêts, et qu'il doit passer avant tous les autres; *suprema lex esto, salus populi.* Or si la soumission à mon Roi s'y oppose, l'insurrection n'est-elle pas pour moi le plus saint des devoirs?

Le Chrét. C'est là que je vous attendois, et que je prétendois vous conduire. Oui, Monsieur, l'intérêt du corps d'une nation doit passer avant l'intérêt d'un particulier quel qu'il soit, d'un Souverain même. C'est ainsi que Dieu le veut, et que nous devons le vouloir nous-mêmes. Or c'est précisement de là que je tire l'indispensable nécessité d'une obéissance absolue et entiere à nos Maîtres. Soyez attentif, je vous prie.

Les Calvinistes se sont crus en droit de prendre les armes contre leur Roi, parce que selon eux, ils étoient dans l'oppression. Quelle fût réelle ou non, c'est ce que j'examine pas; cette discussion est indifférente dans le moment. Qu'est-il arrivé ? Cette insurrection a coûté à la France deux cens combats, outre quelques batailles rangées. Des torrens de sang ont coulé. Des milliers de François se sont égorgés les uns les autres, avec cette férocité que ne manquent pas d'inspirer les guerres de Religion. Dites moi, trouvez-vous dans ces malheureuses dissensions, le plus grand bien du corps de la société ? Si les Calvinistes avoient montré une fidélité, une soumission parfaite à leur Souverain, ils auroient été moins persécutés, ou ne l'auroient point été du tout. Mettons cependant le cas que le fanatisme d'un faux zele eût porté à sévir contre un certain nombre d'individus, est-ce là un mal à comparer à ce désordre général qui a bouleversé toute la France ? Ce particulier

opprimé, s'il avoit été instruit de sa Religion, s'il avoit entendu la voix de la raison, n'auroit-il pas dû dire: je souffre et je souffre injustement: mais mon devoir est de supporter mes maux en patience. Si j'oppose la violence à la violence, outre que je pourrai mettre le comble à ma misere, j'occasionnerai celle de la Nation entiere dont je suis membre. Je me dois à elle; je lui dois mes biens, ma liberté, ma vie, si elle a besoin de tous ces sacrifices. Voilà, Monsieur, les principes qu'établissent de concert la Religion Révélée et la lumiere de la raison naturelle.

Le Phil. Vous employez contre moi les armes d'une vraie philosophie, je ne puis en disconvenir. Car enfin, nous autres Philosophes, nous n'avons d'autre passion ou de passion plus puissante, que de procurer par toutes les voies le vrai avantage de l'Humanité; et il faut avouer que vous ne me donnez pas peu à penser. Mais après tout, vous conviendrez que dans ces derniers temps, les efforts que nous avons faits pour établir la Liberté et l'Egalité, n'avoient point d'autre objet. Avez-vous quelque chose à dire sur les motifs qui nous ont dirigé et sur la marche que nous avons tenue? Si le succès n'a pas secondé nos vues de bienfaisance, nous ne sommes pas responsables des événemens.

Le Chrét. Vous êtes bien mal-adroit ou bien présomptueux d'avoir touché un point qui doit vous couvrir d'une éternelle confusion.

y a soixante ans au moins que vous aviez
ɪrmé votre plan; il étoit dès-lors tracé, ar-
:té dans les plus menus détails. L'ouvrage de
Abbé Pérau, imprimé en 1747 en fait foi.
'otre dessein étoit de rendre le peuple heu-
:ux, en établissant le regne de la plus en-
ere indépendance, l'égalité la plus parfaite
ıtre les individus qui composent la société.
nfin la fameuse époque de 1789 est arrivée.
'ous avez cru toucher au moment de venir
l'exécution vos grands projets. Vous vouliez
ıettre le comble au bonheur de l'espece hu-
ıaine; vous savez comment vous y avez
ussi. Votre Roi étoit le moins criminel de
ous ceux qui ont été assis sur les fleurs de
s. S'il a fait quelque mal sans le vouloir,
'est qu'il a eu le malheur d'être entouré,
endant son regne, de vos confreres les Phi-
osophes qui se sont précipités eux-mêmes en
: précipitant: en quoi vous faites voir, Mes-
ieurs, que vous ne voyez pas plus loin que
otre nez. Si le pauvre Roi avoit eu plus de
ımieres, il auroit commis en cela un crime
npardonnable. Mais, vous, quel sont ceux
ue vous pouvez lui imputer, qui pussent
ous autoriser à le conduire sur un échaffaud,
omme vous avez fait? Parlez, malheureux.
y avoit des abus dans le Gouvernement!
e le veux; et quel est celui où il n'y en a
as, où il n'y en a pas eu, où il n'y en aura
as? Le Gouvernement sans défaut, est la
ierre philosophale de la Politique, aussi chi-



mérique que celle de la transmutation des métaux en Chymie. Mais ces abus étoient-ils si intolérables, qu'il fallût y remédier, comme vous avez fait? Vous avez fait périr votre Roi, qui méritoit des autels. Ses dernieres paroles furent: *Pauvre peuple, mes malheurs vont finir, et les tiens vont commencer.* Il auroit pu ajouter, si on lui en avoit donné le temps: et ce sont les Philosophes qui consommeront ta ruine.

Qu'avez-vous vu en effet, affublés de vos bonnets rouges, en vrai costume de galeriens? La Postérité refusera de le croire. Toutes les Autorités constituées étant assemblées dans Paris, le Massacre des Ministres du Seigneur, bien prémédité, qu'il leur auroit été très-aisé d'empêcher. Les noyades, les mariages de Nantes, les fosses creusées à Lyon pour faire écouler le sang humain. La glaciere d'Avignon. Les membres du Colonnel De Belzunce dévorés cruds et palpitans. Une mere forcée à boire le sang de son enfant. Un monstre qui apporte au club à Paris, les têtes de son pere et de sa mere, et qui est applaudi. Les cruautés exercées sur la Vendée, qui de son côté a fait périr plus de deux cent-mille républicains. Ce matin même je me suis entretenu avec un Officier qui a servi contre la Vendée. Si quelqu'un de ses complices étoit convaincu en sortant d'une maison, de n'avoir pas égorgé hommes, femmes et enfans, il étoit fusilié sur le champ. Un autre Officier

qui a servi dans la même armée, m'a dit, il y a deux jours, qu'il a péri dans ces contrées cinq-cent-mille ames de pure misere, et autre cinq-cent-mille par le fer et le feu.

Philosophes, voilà votre ouvrage; disons mieux; une partie de votre ouvrage; car ma bouche se refuse à entrer dans de plus grands détails. C'est ainsi que vous épousez les intérêts du peuple; que vous vengez sa querelle, que vous le mettez en exercice de sa prétendue souveraineté. Voilà les fruits de votre détestable politique. Si vous étiez moins abrutis; moins inaccessibles aux cris de la nature, à l'aspect d'un spectacle aussi glaçant, vous seriez dans le cas de vous appliquer le vers de Téramene:

Le flot qui l'apporta, recule épouvanté.

Le Phil. Vous vous exaltez à l'excès. Je conviens que nous avons mal pris nos mesures. Nous imaginerons d'autres combinaisons. Nous ne renonçons pas pour cela, à la résolution que nous avons prise depuis si longtemps, de travailler efficacement par toutes les voies possibles, à affranchir les peuples du joug des Tyrans, à les rendre libres et indépendans; à faire disparoître cette inégalité des conditions, qui est désavouée de la nature. C'est dans cette vue, que nous continuons nos assemblées à la sourdine. On seroit dans une grande erreur, si l'on se flattoit de nous avoir terrassés, de maniere à nous mettre dans l'impossibilité de nous relever. Avec le secours

des maximes de nos freres les illuminés d'Allemagne, il n'est rien que nous ne puissions tenter; et nous sommes loin d'en avoir perdu la pensée.

Le Chrét. Assurément vous n'emboucherez pas la trompette, pour faire sonner bien haut vous vues détestables. Je conçois que vous avez vos raisons pour vous assembler à la sourdine. Mais seriez-vous assez aveuglés pour vous flatter que les Souverains ne surveilleront pas vos menées secretes? Dieu a suscité un homme extraordinaire, tel qu'on n'en vit jamais, pour mettre un frein à votre audace. Il vous a déja forcé à respecter extérieurement le Trône et l'Autel. Tenez pour assuré qu'il achévera de déjouer vos intrigues. D'ailleurs pouvez-vous ignorer que les peuples vous détestent, que l'illusion passagere que vous leur avez faite, est entiérement dissipée. Pour renverser tout esprit de subordination, vous avez commencé par vous en prendre à un Corps qui étoit un de ses principaux appuis. Voyez-vous les transports de joie des Royaumes voisins, au moment où l'on releve l'édifice que vous aviez fait crouler jusque dans ses fondemens? Ces hommes qui ont excité les regrets de l'Europe, avoient été les premiers à vous démasquer; n'en doutez pas, en recevant une nouvelle vie, ils sont destinés à vous réduire en une poudre impalpable.

Le Phil. Aurez-vous bientôt fini? Ceci commence à m'ennuyer. Cette race de Loyolites

auroit bien mieux fait de rester dans le néant où nous l'avions précipitée. Il faut avouer que pour y parvenir, nous n'avions pas été fort délicats sur les moyens. Le Roi *Carlo tercero* seroit mort d'horreur, s'il avoit su la dixieme partie des fripponneries que nous avons fait pour cela. C'est ainsi que l'a assuré un Ministre d'Espagne au Duc De Cana Longa; et je le sais de source. Il faut avouer que nous avons eu notre bonne part à la Morale des disciples de Veishaupt. Mais aussi qu'avoient-ils à faire ces Jésuites de venir se frotter à nous, de sonner le tocsin contre l'Encyclopédie. Hé! elle s'est assez décriée elle-même, sans qu'ils eussent besoin de s'en mêler.

Le Chrét. Lorsque le chien fidelle voit ou sent approcher le loup, il aboie et avertit le berger du danger où est le troupeau. Le Journal de Trevoux fut le premier à dénoncer l'Encyclopédie, comme une machine infernale préparée pour battre en ruine la Religion. Les Jésuites ne tarderent pas à avertir que la chûte de l'Autel, entraîneroit celle du Trône. Ils voyoient le danger au quel ils s'exposoient: mais ils l'affronterent avec intrépidité; et si vous les avez honoré de votre haine, vous avez été forcé de leur accorder votre estime.

Le Phil. Nous convenons qu'ils se sont conduits en braves. Mais enfin nous étions aux prises avec eux. Il ne s'agissoit point d'un duel au premier sang; c'étoit un combat à mort. Il falloit nécessairement périr de part

ou d'autre. Si les Jésuites avoient continué de de subsister, que devenoit la Philosophie?

Le Chrét. Grand dommage! quand il n'y auroit, et qu'il n'y auroit jamais eu de philosophes. Sans les philosophes, auroit-on jamais vu le spectacle horrible de la Révolution? Dans cette effroyable catastrophe, les Jésuites sont ceux qui se sont montrés les plus fidelles à leur Souverain. Il y a plus; on a remarqué généralement que ceux qui ont été élevés par les Jésuites, se sont montrés les plus opposés aux idées révolutionnaires dont vous êtes les auteurs. On a vu au contraire vos corifées former leur assemblées, affublés de leurs bonnets rouges, pour exalter la multitude qu'ils avoient séduit; dépêcher des émissaires dans toutes les parties du Royaume; répandre par-tout le faux bruit des brigands, pour trouver un prétexte d'armer une grande nation contre son Roi.

Le Phil. Oh! pour le coup, je vous tiens, mon bon homme, et vos Jésuites aussi. Je m'en vais m'expliquer sans détour. Je suis bien assuré que vous n'aurez pas la hardiesse de me compromettre. Les principes de Morale qui nous sont communs avec nos confreres les illuminés d'Allemagne, nous rendent formidables. Vous et tous vos ayant cause, savez très-bien que nous ne sommes pas fort endurans, et qu'il ne seroit pas sûr de nous toucher. D'ailleurs, si vous aviez l'imprudence d'aller jaser, je vous déclare que je vous

donnerois un beau démenti, et que je m'y prendrois si bien que je vous ferois passer pour un imposteur.

Voici donc; l'Empereur a beau se tenir assuré sur son trône. Nous avons juré de l'en faire descendre, lui, et tous les autres tyrans qui ont donné des fers aux hommes, qui donnent une atteinte sacrilege à la liberté, à l'indépendance que nous avons reçu des mains de la nature, et contre la quelle ils ne sauront jamais prescrire. Nos moyens sont tout-puissans. Et de quoi ne pouvons-nous pas venir à bout avec notre grand principe, que tout ce qui favorise nos vues, est vertu, et tout ce qui les contrarie est vice. Justice, humanité, probité, pudeur, loyauté, tout cela, pris en lui-même, ce sont des mots vuides de sens. Assassinats, massacres, empoisonnemens, parricides, infamies contre nature; rien de tout cela ne nous arrête, s'il conduit à l'exécution de notre grand projet. Et en effet, que signifie tout celà, si nous n'admettons d'autre principe de Morale que l'intéret personnel? Si l'on refuse de nous estimer, que l'on apprenne du moins à nous craindre.

Il n'y a que ces diables de Jésuites qu'on rétablit, qui sont propres à nous donner du souci. Nous aurons de la peine à nous débarrasser de nouveau de cette engeance. Je les vois venir; ils vont être répandus de nouveau sur toute la surface du Globe; et la

Philosophie ne peut plus étendre ses bras si loin. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que ce sont des hommes d'esprit, à talens, instruits, et qui envisagent leur Religion, sous un point de vue propre à la rendre aimable et respectable. Ils cultivent les sciences et les arts; et sous de pareils auspices, quel accueil ne va-t-on pas leur faire par-tout dans le mom nt où nous sommes? Pour comble de malheur, les voilà complétement décrassés de ce reste de rouille péripatétique, que leurs vieillards avoient protégé tant bien que mal dans sa décrépitude.

Mais grace à votre candeur, vous venez de nous mettre à notre aise. Il est évident que les Jésuites ne feront jamais de grands progrès sans la protection de l'Empereur des François; or vous venez de m'apprendre qu'ils ne sauroient en aucune maniere y prétendre: et voici comment. Les Jésuites, avez-vous dit, sont ceux qui ont montré l'attachement le plus inviolable à la Maison de Bourbon, au commencement de la Révolution. Ce dévouement qui n'avoit point de bornes, a dû produire dans leur cœur des impressions vives et durables; car on ne devient pas différent de soi-même dans un jour. Ainsi le nouvel Empereur dira: ce que les Jésuites étoient pour les Bourbons, ils le sont encore; et je dois les regarder comme les plus grands ennemis de mon autorité. Je me garderai bien de jamais penser à les rétablir en France. Vu

l'empire qu'ils avoient sur les esprits, ils parviendroient bientôt à ébranler le trône sur le quel je suis assis. Nous voilà donc débarrassés du moins en France de cette Société qui mettoit le plus grand obstacle à nos projets. Or tant que cette race ne sera pas en crédit en France, ce qu'elle pourra faire ailleurs, se réduira à assez peu de chose. C'est à la Grande Nation à donner le ton à toutes les autres, dans la Diplomatique, comme dans les sciences et les arts.

Le Chrét. Oui, M. le Philosophe, les Jésuites sont encore, et seront toujours ce qu'ils ont été au commencement de la Révolution; ils auront toujours les mêmes principes et les mêmes sentimens; et c'est précisément ce qui leur assurera la bienveillance et la confiance de l'Empereur. Ceci vous étonne. Suivez moi seulement, et vous verrez. Je sens qu'il faut que je revienne sur ce que j'ai déja touché plus haut: mais la chose est si importante et si décisive, que je ne saurois trop vous l'inculquer. Vous êtes bien loin d'apprécier au juste la source des sentimens des Jésuites. La conduite qu'ils ont tenue, n'est point l'effet d'une sympathie aveugle; elle a été dirigée par les principes de la Religion qu'ils professent, et dont ils connoissent le véritable esprit. Vous en êtes convenu vous-même, ce sont des hommes instruits et éclairés. Or cette Religion leur apprend que du moment que quelqu'un est décidément en pos-

session de l'autorité, il leur représente la personne de Dieu même; qu'ils lui doivent le respect, l'amour, la soumission la plus entiere; qu'ils sont obligés d'employer tous leurs moyens pour le maintenir dans la place qu'il occupe, pour repousser toutes les entreprises qu'on pourroit former contre lui.

Le Phil. Et où diable, ont-ils puisé ce genre de politique? et s'accorde t-elle bien avec leur propre intérêt?

Le Chrét. Vous me faites deux questions, qui méritent d'être examinées séparément. Elles exigent l'une et l'autre des détails. Les Jésuites reconnoissent la Divinité des Ecritures. C'est là qu'ils apprennent la mesure de subordination qu'ils doivent aux Puissances. Vous n'ignorez pas ce qu'a dit le Philosophe Fontenelle, que *l'Imitation de Jesus-Christ* est le plus beau livre qui soit sorti de la main des hommes, puisque l'Ecriture n'en est pas. Ce dernier ouvrage, composé par une multitude de différens écrivains, distribués dans une suite de quinze siecles, paroît tout composé de la même main. C'est qu'il est le langage de l'Esprit Saint, qui est toujours semblable à lui-même. Un Officier François me disoit qu'il avoit lu six fois la Bible, et qu'elle n'avoit fait sur lui aucune impression; c'est qu'il la lisoit dans des dispositions aussi mauvaises que la vôtre; et que dans un estomac désorganisé les alimens les plus sains se convertissent en poison. Pour moi, j'étudie ce

Livre divin, en m'armant du doute méthodique de Descartes; et voici ce que j'y trouve.

David entre dans une caverne obscure; il y surprend le Roi Saül, son cruel persécuteur; il pouvoit le tuer impunément: mais il se souvient qu'il porte encore la couronne, qu'il est son Roi; et il n'attente pas à ses jours. Il se reproche même après d'avoir osé couper un morceau du bord de sa robe. Si David avoit été Philosophe, il n'auroit pas été si réservé. Les Israélites éprouvoient en Egypte une oppression des plus intolérables. Entr'autres on ne prétendoit rien moins que d'étouffer leur enfans mâles à leur naissance. Ils comptoient six-cent-mille combattans. Ils n'eurent jamais la pensée de tenter une révolution à la Françoise. C'est qu'il n'y avoit point parmi eux de Philosophe.

Mais venons, pour ne pas vous fatiguer, aux principes et à la conduite du Fils de Dieu. Il dit à ses disciples: est-ce aux enfans de la maison, ou aux étrangers à payer le droit de péage? Cependant pour ne pas les scandaliser, jettez le filet dans tel endroit, et vous trouverez dans un poisson la monnoie qu'on exige. Il déclare aux Juifs qu'ils doivent payer le tribut à César. Cependant les Romains étoient des usurpateurs injustes; et leur invasion dans la Judée étoit toute récente: mais ils étoient décidément les plus forts; et par là-même Jesus- Christ déclare qu'on doit leur obéir. Pilate lui dit: ignorez-vous que j'ai

droit de vie et de mort sur vous. Jesus lui répond: vous n'auriez aucun pouvoir sur moi, s'il ne vous avoit été donné d'en haut. Un Philosophe auroit répondu ou se seroit dit tout bas: si je le pouvois impunément, je t'enfoncerois un poignard dans le sein. Voilà quelle est la Théologie des Jésuites. C'est sur elle qu'ils reglent leur conduite.

Le Phil. Mais votre Evangile, vos Jésuites, vous tous qu'on appelle Chrétiens, vous êtes bien cruels, d'imposer aux hommes un joug aussi dur, un fardeau aussi pesant!

Le Chrét. Je vous l'ai déja dit; et je vous le répete, puisque vous feignez de l'avoir oublié, c'est vous qui mettez le comble à la cruauté et à la barbarie. Cette dépendance est un mal cent et mille fois moindre que ceux que vous attirez au corps de la société par vos complots, vos cabales, en lui apprenant à repousser la violence par la violence, à se révolter contre ses maîtres, en le flattant d'une souveraineté imaginaire qui répugne dans les termes. Est-ce que vous avez déja perdu de vue la peinture des désordres que vous avez causé en France?

Le Phil. Parlons d'autre chose, venons au second article. Je ne fais pas difficulté de vous prévenir que je vais vous tendre un piege, tant je suis assuré que vous y donnerez. S'il se formoit une conspiration en faveur de la Maison de Bourbon, vos Jésuites étant tels que vous dites, que feroient-ils dans le cas qu'on leur proposât d'y entrer?

Le Chrét. Ils s'y opposeroient de toutes leurs forces ; et ils s'en feroient un devoir, toujours en partant du principe qu'on doit obéir et être fidelle à celui qui est en possession de l'autorité. Pour vous bien faire saisir ma pensée, supposons que Louis XVIII. parcourt la France, déguisé, pour y relever son parti. Le peu de Jésuites qui y restent, lui diroient : vous nous proposez de manœuvrer, d'intriguer, pour vous remettre sur le trône. Nous ne le pouvons pas. Nous nous croyons même obligés d'employer tout l'ascendant que nous avons sur l'esprit des peuples pour les porter à la fidélité et à l'obéissance à celui qui commande par le fait, quels que puissent être son droit et le vôtre. C'est ainsi que nous l'ordonne la Religion que nous professons et que vous professez vous-même.

Le Phil. Le Comte De L'Isle ne seroit pas fort flatté du compliment. Il en conserveroit un secret dépit dans l'ame ; et si jamais il venoit à s'emparer du pouvoir, il la leur revaudroit de la belle maniere. Et c'est à quoi ces bons Peres, avec toute leur politique, ne pensent pas assez. C'est là précisément que je voulois vous amener. Car ne vous y trompez pas, nous autres Philosophes nous avons de grands moyens. Le Gouvernement actuel nous déplait souverainement. Cet esprit de subordination qui regne dans toutes les classes de citoyens, ne sauroit être de notre goût. Nous ferons jouer tant de machines, que nous

parviendrons à opérer quelque nouveau bouleversement.

Le Chrét. Vous vous plaisez à bâtir des châteaux dans le monde la lune. Mettez vous dans l'esprit que votre regne est passé. Outre que le Gouvernement vous surveillera, et éclairera toutes vos démarches, qu'il emploiera même la sévérité, s'il le faut, pour vous contenir dans le devoir, tenez pour bien assuré que vous êtes entiérement décriés dans l'esprit du public, qui n'est plus disposé à être la dupe de vos grands mots de Liberté, d'Egalité, de Souveraineté du peuple.

Mais je veux répondre directement à votre difficulté. Si jamais le Comte De L'Isle remontoit sur le trône, voici ce qu'il diroit. Ces Jésuites ont pour principe qu'il faut obéir à celui qui est Maître par le fait: or par le fait je le suis indépendemment du droit, je puis donc compter les Jésuites parmi mes sujets les plus fidelles; et je ne dois pas balancer à leur donner toute ma confiance. Vous voyez, Monsieur, que dans tous les cas, les Jésuites ne peuvent que gagner à ne jamais se départir de la regle de conduite qu'ils puisent dans la Religion. Ainsi vous voilà pris dans le piege que vous avez prétendu me tendre.

Je vais plus loin. Quand vous parviendriez à force de cabales, de perfidies, de scélératesses, de noirceurs, car tout vous est égal, vous n'êtes pas delicats sur les moyens, à re-

mettre en place Louis XVIII. vous êtes dans la plus grande erreur, si vous vous flattez, que vous seriez dans une haute faveur auprès de lui. Il vous regarderoit comme des hommes qui n'ont d'autre mobile que l'intérêt personnel, sur qui il ne peut faire aucun fond. Pierre le cruel, Roi d'Espagne bien digne de ce surnom, fut détrôné par Henri De Transtamare. Celui-ci en mourant recommanda à ses fils de ne jamais donner leur confiance à ceux qui l'avoient aidé à s'emparer de la Couronne. Je vous laisse le soin de faire l'application.

Le Phil. A vous entendre, on diroit que vous condamnez les démarches que le Comte De l'Isle a faites, pour revendiquer l'héritage de ses peres!

Le Chrét. Si dans le temps de la Révolution, Louis XVIII. s'étoit avancé à la tête d'une puissante armée, pour faire rentrer les peuples dans le devoir, il auroit usé de ses droits; et s'il avoit ensuite sévi contre les Philosophes auteurs de la rebellion, il l'auroit fait très-justement. Mais du moment que le Gouvernement a pris un état de consistance, que l'ordre a été rétabli, qu'on a eu un maître d'une maniere bien décidée, Louis XVIII. n'étoit plus autorisé à envoyer des émissaires destinés à former des complots, des conspirations, à porter les peuples à la révolte, à la rebellion. Et si quelqu'un a été convaincu de s'être prêté à une pareille manœuvre, il a

mérité d'éprouver la rigueur des loix, sur lesquelles repose la tranquillité publique, qui est d'un intérêt supérieur à tout autre; et je reviens à ce grand principe: *suprema lex esto, salus populi*. Il est garanti par la raison, par l'humanité, et bien formellement par la Religion.

Le Phil. Tenez ferme, grand partisan des Jésuites, je vais les mettre aux prises avec l'ancienne et la nouvelle Dynastie. Et leur doctrine sur le tyrannicide, qu'en direz-vous? Elle ne s'accorde pas mal avec cette subordination sans bornes à nos maîtres, quels qu'ils soient!

Le Chrét. Elle s'y accorde très-mal, telle qu'une grande ignorance ou une insigne mauvaise foi a jugé à propos de la défigurer. Ecoutez; je vais ou vous éclairer ou vous confondre. Les ouvrages que les Jésuites ont mis au jour, sur tous les genres d'érudition, forment une collection de cent-vingt-mille volumes; qu'on juge par là de la quantité prodigieuse d'écrivains qui ont contribué à la former. Or dans ce nombre immense d'auteurs, on n'en trouve que 24 à 25, à qui il soit échappé des propositions répréhensibles; et sur les vingt-cinq, il en est une moitié douze à treize qui ont jugé qu'il est permis de tuer les tyrans. De plus ils ont écrit dans un temps, où cette opinion étoit adoptée de beaucoup d'autres docteurs. Car ce seroit une injustice des plus criantes de dire que cette doctrine étoit particuliere aux Jésuites. On peut voir

là dessus l'*Appel à la Raison*, livre fameux où ce point est traité supérieurement.

Le Phil. Ici vous ne m'échapperez pas. Et ce vœu que les Jésuites font, d'aller au bout du monde, par-tout où le Pape jugera à propos de les envoyer ?

Le Chrét. Ce vœu n'est pas une chose, c'est un mot. Les Jésuites ont subsisté près de 250 ans. Dans tout cet intervalle de temps, on ne citera pas un seul exemple d'un ordre du Pape intimé à un Jésuite, pour l'envoyer aux Missions qui étoient l'unique objet du vœu en question. Il y a plus, les Jésuites étoient des hommes éclairés; et ils savoient très-bien que si un pareil ordre avoit jamais eu lieu, ils ne pouvoient y déférer contre la volonté de leur propre Souverain. Je puis entr'autres citer en preuve ce qui arriva pendant le fameux démêlé d'Innocent XI. et de Louis XIV. Les Jésuites de Paris reçurent la commission de publier un Bref qui n'étoit pas conforme aux intentions du Roi; ils se garderent bien de le faire. Ils remirent le Bref au Parlement, et firent une protestation solemnelle de leur fidélité inviolable à l'Autorité Royale. J'ai dit que ce vœu étoit un mot et non une chose. Et n'est-ce pas le jugement qu'on feroit d'un soldat qui au serment d'obéir à son Officier particulier, ajouteroit celui d'obéir au Général de toute l'armée? Pour ne rien laisser à dire sur ce sujet, j'ajouterai qu'il est inoui que le Général ou le Supérieur local ait jamais

donné ordre à un Jésuite, de partir pour les Missions étrangeres. Ils se contentoient d'en accorder la permission à ceux qui la demandoient, après des sollicitations suffisantes pour qu'ils ne fussent pas exposés à un repentir. Le Gouvernement de la Société, étoit un Gouvernement de douceur et d'insinuation. On aimoit mieux ne pas voir faire le bien, que si on le faisoit de mauvaise grace. De là venoit cet attachement admirable que les Jésuites ont montré dans les quatre parties du monde, pour leur Etat, et des regrets qu'une telle perte leur cause jusqu'au dernier soupir.

Concluons, M. le Philosophe; les Jésuites sont sans contredit un des plus fermes appuis de l'autorité des Souverains que vous avez juré de renverser de leurs trônes. C'est ce qui fait que vous leur avez juré à eux-mêmes une haine éternelle. Dans vos menées, vos cabales, vous les trouviez par-tout sur votre chemin. Ils déconcertoient toutes vos mesures: vous n'avez pu le leur pardonner. A force d'impostures, vous avez réussi à répandre contr'eux des ombrages, des défiances: mais, je le redis, votre regne est passé. Les Rois ouvrent les yeux; et vous êtes condamnés à une infamie dont vous ne vous releverez jamais. Vous le sentez, malheureux. Le rétablissement des Jésuites, est pour vous un pronostic accablant. Mere nature est ennemie de sa destruction, disoit Jean Bar. Le coup de désespérés que vous venez de faire montre que vous ne vous possedez

plus. Vous venez de lâcher un de vos enfans perdus. Mais quel homme ! Il y a soixante ans que je me familiarise avec les livres de tous les genres dont un homme raisonnable et qui cherche à se rendre utile, peut se permettre la lecture. J'ai trouvé des écrivains de la plus grossiere ignorance, des aventuriers qui ne mettent péril à rien ; des bavards qui raisonnent en dépit du sens commun, des effrontés qui affichent une impudence repoussante, des médisans qui déchirent avec art, de prétendus docteurs, qui tranchent, taillent en oracles sur la Religion dont ils ne connoissent pas les premiers élémens, des ames noires qui versent à grands flots, le venin de la plus détestable calomnie, des impies qui blasphêment en bouffonnant. J'ai vu tout cela, et cent autres choses encore: mais je n'avois pas encore trouvé un monstre qui réunît à un si haut degré, toutes ces infames qualités. J'en avois entrepris la lecture dans l'intention de le réfuter: mais j'ai été pleinement convaincu qu'il portoit son contrepoison avec lui. Quel est en effet l'âme tant soit peu honnête, qui ne soit pénétrée d'indignation à la vue d'une telle scélératesse ? Les numéros 135, 136, 138 .... du *Citoyen François*, ont très-certainement été imprimés furtivement. Il est de toute impossibilité que le Rédacteur qui cache son nom, ait été autorisé à les publier. Il seroit très-fâcheux pour l'honneur de notre nation, que la postérité pût le croire.

Je vais en finissant, vous fermer la bouche, à vous, à votre suppôt et à tous vos consorts. Ou si vous l'ouvrez, ce ne sera que pour mettre le comble à l'extravagance. Le Pape Clément XIII. voyant le déchaînement des philosophes et de tous ceux qu'ils avoient exaltés contre les Jésuites, adressa à tous les Evêques du Monde un Bref, dans lequel il leur demandoit de donner leur avis sur la conduite de ces Peres, sur la pureté de leur doctrine, la régularité de leurs mœurs, leur subordination aux deux Puissances, et généralement sur tout ce qui a rapport aux devoirs de la vie civile, et aux intérêts de la Religion. Les Evêques ont répondu; ils n'ont point tari sur les éloges les plus magnifiques de cette fameuse Société. Le Pape les communiqua aux Jésuites, pour adoucir l'amertume de leurs revers. Ces Peres se disposoient à les faire imprimer, lorsque la foudre vint les écraser. Mais n'en doutez pas, ces lettres renaîtront avec eux; elles ne tarderont pas de paroître à la lumiere, qui éclairera les ames droites, offusquera les méchans, désespérera les philosophes; et le *Citoyen François* cherchera à se cacher dans les entrailles de la terre.

Il ne vous restera d'autre ressource que de payer d'effronterie; et de parler avec un souverain mépris du corps des premiers Pasteurs. Dans ce cas, je vous demanderai si vous croyez en Dieu; et si vous y croyez, je vous forcerai

à convenir de la Divinité du Christianisme. Car si la Religion Chrétienne est une invention humaine, il n'y a point de Dieu. On le démontre de la maniere la plus invincible. Mais une des bases fondamentales de cette Religion, est que le Corps des Pasteurs est assisté de l'Esprit de Dieu, et qu'il ne sauroit se tromper. Tirez vous de là.

Si en désespoir de cause, vous prenez le parti de nier l'existence de Dieu, comme on l'a fait du temps de la Convention Nationale, l'intérêt de la Société lui fera prendre celui de tirer un cordon entre vous et elle, et de vous traiter comme des hommes frappés de la peste ou de la rage, dans la persuasion que vous ne manqueriez pas de consommer la ruine de l'espece humaine dans le physique comme dans le moral.

Le Phil. Il en sera de toutes ces belles histoires, comme de cette multitude de miracles que des Ultramontains fanatiques viennent nous corner aux oreilles, dont nous supportons le récit, parce qu'il nous sert à quelque chose, qu'il nous apprête à rire; et c'est ici qu'on peut dire: a beau mentir qui vient de loin.

Le Chrét. Supposons pour un moment que ces belles histoires sont des songes creux, que je suis dupe ou frippon; je dis, pour un moment, car je ne vous tiens pas quitte sur ce point, que direz-vous du témoignage éclatant que les Evêques de France ont rendu aux

Jésuites, vingt-ans avant la Révolution? Les Philosophes avoient déja ameuté contr'eux les Parlemens qui, la tête dans un sac, étoient l'instrument aveugle de ceux dont ils devoient être eux-mêmes exterminés. Louis XV. qui les aimoit et qui vouloit les sauver, mais qui de son aveu, étoit celui qui avoit le moins de crédit dans sa cour, eut cependant le bon esprit de faire assembler les Evêques qui étoient alors à Paris. Ils étoient au nombre de 52 (passons là dessus comme chat sur braise; je ne veux pas imiter le crime de Cham). Le Roi voulut qu'ils donnassent leur avis sur la conduite des Jésuites, la pureté de leur morale et de leurs mœurs, leur soumission aux deux Puissances, leur zele, leurs travaux, leurs talens, leurs lumieres . . . . L'*Avis des Evêques* fut imprimé. Il a été dans les mains de tout Paris, de toute la France; il y est encore. Sont-ce-là des songes creux, M. le Philosophe? Lisez, lisez si vous en avez le courage. Vous y trouverez l'éloge le plus pompeux sur tous les points et à tous les égards, de cette célebre Société dont vous aviez résolu et juré la perte. Un seul Evêque, le Janseniste Fitz de Jame opina pour sa destruction; et bien contre son intention, il démontra par là que l'Avis des Evêques avoit été parfaitement libre et nullement commandé.

Le Phil. Je suis forcé de convènir que le Haut Clergé de France étoit composé de gens qui avoient des sentimens d'honneur; qu'ils

avoient des lumieres, et qu'ils ne donnoient guere dans la cagoterie et les superstitions de ces Ultramontains, qui sont de francs visionnaires avec leurs miracles sur les quels nos Prélats même François ne font pas difficulté de s'égayer dans l'occasion.

Le Chrét. Je vous reconnois ici à votre marche. Vous volez, comme vos confreres, de branche en branche, sans qu'on puisse vous arrêter nulle part. Vous n'avez rien à repliquer à ce que je viens de vous opposer. Comme maître Jacques, vous rangez ça du côté de la muraille, et vous parlez d'autre chose. Mais vous ne gagnerez rien au change.

Le Phil. Quoi vous seriez assez ridicule pour vous faire le garant des miracles des Italiens? Car nous ne connoissons pas en France cette sorte de marchandise.

Le Chrét. Je n'entrerai point ici avec vous dans une dispute réglée sur ce sujet, qui du reste n'est nullement étranger à ce qui a fait la matiere de notre entretien. Car si les miracles sont réels, ils sont une preuve incontestable de la Divinité de la Réligion; et dès-lors nous devons écouter avec respect ce qu'elle nous enseigne sur la soumission due aux Souverains. Je me borne à vous faire part d'une anecdote sur la quelle il vous conviendra de faire des réflexions sérieuses.

M. Rossignol est connu dans le monde littéraire. Ses nombreuses productions dans tous les genres d'érudition, annoncent constamment

un homme qui pense d'après lui-même. On n'en vit jamais qui fût moins disposé à s'en laisser donner à croire. Il vient de publier un Mémoire sur les Miracles en 56 pages *in octavo*. La Préface en douze pages est une sorte de Dédicace aux Philosophes. Il leur déclare qu'il ne prétend rien moins que de leur mettre un baillon dans la bouche, et de les rendre muets, au point qu'ils ne puissent prononcer un seul mot, sans se rendre souverainement ridicules, et acquérir un nouveau droit pour prendre place dans les petites maisons. Tout l'ouvrage a pour objet d'établir la réalité des miracles de l'Eglise Catholique. Vous m'honorez d'un sourire de compassion. Dépéchez vous de rire, car M. Rossignol va vous en faire passer l'envie, si vous consentez à le lire.

Le Phil. Vos miracles commencent à me fatiguer. En voilà assez sur cet article. Je reviens un moment et pour la derniere fois aux Jésuites dont le rétablissement, je l'avoue, ne nous donne pas peu de souci. Tout ce que vous avez dit en leur faveur, ne sauroit prévaloir contre un argument qui ne souffre point de replique. Le voici. Leur Institut est évidemment contraire au droit naturel. Il exige des vœux simples à la fin du Noviciat. En vertu de ces vœux, les sujets ne peuvent plus quitter la Société, et les Supérieurs peuvent les renvoyer, quand ils jugent à propos. Il est évident qu'un pareil engagement qui

n'est point réciproque, est opposé aux principes de l'équité et de la justice. Ainsi l'Institut des Jésuites est un édifice qui porte sur un fondement ruineux, et par là-même inadmissible dans un Gouvernement quelconque. C'est là une de nos meilleures batteries, qu'on ne démontera pas aisément. Nous avons recommandé au *Citoyen François*, de la faire jouer : mais il s'est contenté de lâcher une bordée qui s'est perdue dans les airs. Nous trouverons de meilleurs tireurs.

Le Chrét. Dispensez vous de faire cette recherche ; ils ne reussiront pas mieux que lui. Tout philosophes qu'ils sont, ils pourront être moins aventuriers, moins ignorans, moins effrontés, moins impudens : mais la cause est si mauvaise, qu'ils ne sauroient la défendre avec succès. J'ose me flatter de vous en faire convénir ; car je me suis apperçu que dans notre entretien, vous avez laissé échapper de loin en loin quelques lueurs de raison. De l'attention je vous prie ; je vais parler en homme instruit. J'ai vécu trente ans et plus chez les Jésuites. J'ai eu tout le temps d'étudier leur Institut, et de voir la maniere dont il étoit réduit en pratique. Vous ne serez pas peu étonné de m'entendre dire que dans l'émission des vœux en question, c'est le Supérieur qui s'engage, et que le sujet ne s'engage pas. Ceci est un paradoxe pour vous, qui vous cause la plus grande surprise. Il cessera de l'être quand vous m'aurez entendu.

1. Les anciens Fondateurs d'Ordres Religieux ont établi des vœux solemnels et irrévocables à la fin du Noviciat. On conçoit aisément qu'un jeune homme qui s'est engagé inconsidérément, ou qui se dément de sa premiere ferveur, est fortement tenté de regarder derriere lui, après avoir mis la main à la charrue. Il y regarde en effet, et ayant perdu toute espérance de faire un pas en arriere, il rongera son frein, et pourra devenir un très-mauvais sujet. De là principalement vient la décadence des Ordres Monastiques.

2. S. Ignace a voulu prévenir ce grand inconvenient dans son Ordre. Il a renvoyé l'émission des vœux solemnels à l'âge de trente-trois ans; et alors même on ne pouvoit être admis à la Profession, qu'après avoir passé un grand nombre d'années dans la Société.

3. Cependant il a compris qu'une multitude de jeunes gens conserveroit difficilement l'esprit de son état, si elle n'étoit assujétie par aucune sorte de liens. Pense-t-on que la discipline militaire pourroit se soutenir dans une armée, où chaque soldat auroit la liberté de se retirer quand il voudroit. Cette considération a engagé Ignace à établir les vœux simples à la fin du Noviciat. Vous allez dire que je me contredis; point du tout; et vous ne tarderez pas à en convenir, si vous me laissez la liberté de poursuivre.

4. La jeunesse chez les Jésuites étoit liée,

cela est vrai : mais elle étoit attachée avec un fil de soie. Si un jeune homme perdoit chez eux l'esprit de piété et d'étude, son état lui devenoit insupportable. Il voyoit ses jeunes confreres avoir des succès dans la culture des lettres; ce contraste faisoit son tourment. Il demandoit à sortir de la Compagnie. Les Supérieurs n'oublioient rien pour le rappeller à ses premiers sentimens. Ils assaisonnoient leur résistance de tous les ménagemens, de toute la douceur propres à faire impression sur le réfractaire. Que s'il persévéroit à solliciter son congé, on ne manquoit jamais de le lui accorder. On le délioit de ses vœux, qu'il ne pouvoit pas rompre lui-même sans leur consentement. C'est la conduite invariable que tenoit la Société, dans la persuasion où elle étoit qu'un sujet qu'on retient malgré lui, ne peut avoir l'esprit de son état, et doit finir par le déshonorer.

Vous avez chargé votre *Citoyen François* de dire à qui a voulu l'entendre, c'est-à-dire, à peu de personnes, que les Jésuites qui lioient leurs sujets, les renvoyoient quand ils vouloient. Je suis reconnu pour un homme d'honneur, et je suis assuré que ma parole est de quelque poids auprès de ceux qui me connoissent. J'ai vécu, comme j'ai dit, chez eux pendant plus de trente ans, je puis protester que je n'ai pas vu un seul exemple d'un sujet renvoyé sans de très-justes et de très-graves motifs. Des infirmités habituelles, une incapacité

absolue pour remplir les emplois, n'ont jamais paru un titre suffisant pour se débarrasser d'un membre inutile. L'inconduite seule, et en matiere essentielle, portoit les Supérieurs à se prévaloir du droit d'expulsion. Un point en particulier sur le quel ils étoient inexorables, c'étoit ce qui donnoit atteinte à la pureté des mœurs. Une de leurs regles appuyée sur l'Evangile, les obligeoit à imiter, autant qu'il est en nous, celle des Anges, par la netteté de l'ame et du corps. J'ai été témoin de cette sévérité exercée sur un jeune homme, avec qui j'avois fait mon noviciat.

Les Profes eux-mêmes, quoique engagés par des vœux irrévocables, pouvoient se mettre dans le cas d'être chassés pour des sujets graves. D'autres Ordres avoient des prisons dont on a beaucoup et peut être trop parlé. Les Jésuites avoient aussi la leur. C'étoit la porte de la rue. C'est ainsi que j'ai vu intimer au fameux Pere La Valette son expulsion de la Compagnie. Un député fut envoyé pour cet objet, de Rome à Londres, où il s'étoit retiré. Ceci prouve, pour le dire en passant, qu'il n'avoit pas agi du su et de l'aveu de ses Supérieurs.

6. Si je ne croyois me ravaler, en m'entretenant avec un Folliculaire aussi méprisable que le *Citoyen François*, je lui dirois: un homme qui s'enrôle, prête serment de fidélité, et de ne point déserter. Son Officier est-il par là-même engagé à ne jamais le

renvoyer sous aucun prêtexte ? Il est donc des engagemens légitimes qui ne sont pas réciproques. L'Officier du reste seroit blâmable, s'il licencioit le soldat sans aucune raison, et contre sa volonté. On peut raisonner de même d'un maître et de son domestique; ils se promettent équivalemment de ne point se séparer par un simple caprice.

Le Phil. Allez vous en à tous les diables, vous, vos miracles et vos Jésuites. Il n'y a pas moyen de vous faire entendre raison sur rien. On voit bien que vous n'êtes pas monté sur le bon ton de la philosophie. Vous êtes vendus à la superstition ; vous en êtes infatués au point de nous ôter toute espérance de vous ouvrir les yeux, de vous dégager de vos préjugés. Nous trouverons des disciples plus dociles que vous. A revoir, poin du tout, adieu sans retour ; vous n'êtes pas dignes de nos leçons. Nous porterons nos soins ailleurs. Nous jouerons tous les rôles ; nous nous plierons et replierons de tant de manieres, que nous parviendrons tôt ou tard à établir le véritable regne de la Liberté et de l'Egalité.

Le Chrét. Avant d'aller à tous les diables j'ai encore une question à vous faire, que j'ai oublié de vous proposer, quand nous parlions de l'Egalité. Soyez vraiment Philosophe ; et n'écoutez que la voix de la raison, le cri de la nature, dans la réponse que vous allez me faire. Que pensez-vous de la maniere dont se faisoit la repartition des héritages ? Dans les

maisons de la ci-devant noblesse, un ainé avoit tout, des cadets n'avoient rien ou presque rien. Il est notoire qu'ils n'avoient pour vivre selon leur état, que la ressource de leurs talens, ressource qui étoit insuffisante pour le plus grand nombre. Ils étoient généralement condamnés à un célibat contre le quel le vœu de la nature réclamoit. Pour le seconder, il eût fallu se condamner à mener la charrue; et c'est ce que la Vanité Françoise ne permettoit pas. De là le désordre des mœurs, le plus grand des fléaux de la société. De là la population qui fait la richesse des Etats, attaquée dans sa source. Vous ne me contesterez pas que les nouvelles loix pour les successions ont établi sur ce point un genre d'égalité à la quelle la vraie Philosophie ne sauroit refuser son suffrage.

L'orgueil des grandes maisons, des maisons opulentes, étoit porté aux derniers excès en ce genre. On a vu à Besançon un pere et une mere forcer un ainé à entrer dans un monastere, un second fils à se faire prêtre. Lorsqu'ils furent engagés irrévocablement, Dieu retira de ce monde un cadet à qui on réservoit toute la succession. C'est un fait que je sais de source. Combien d'autres exemples de vocations forcées, qui ne sauroient plus avoir lieu sous aucun rapport?

A Milan les ainés recueilloient tout l'héritage; ils étoient quittes en accordant à leurs cadets le logement, la table et un vestiaire.

Ces infortunés n'avoient pas le goût du service, ils étoient réduits à faire du chyle du matin au soir, à tuer le temps en faisant le metier méprisable de *Cavalieri servienti.* C'est ce que j'ai eu sous les yeux pendant dix ans. J'ai vu quelque chose de pire à Turin. Les cadets y mouroient de faim. Dans une maison opulente, un cadet voulut loger dans la maison de son pere. Son frere ainé eut la barbarie de l'obliger à payer le loyer de sa chambre. Vous voyez le monde plus que moi, et vous seriez en état de m'apprendre bien d'autres horreurs en ce genre que je connois moins que vous. Hésiterez-vous encore à applaudir aux loix qui ont fait disparoître cette inégalité monstrueuse ?

Le Phil. J'avoue que je suis battu sur ce point. Du reste ce ne sont là que les premieres pierres de l'édifice que nous prétendons élever. Oui, voilà un premier pas, dont nous autres Philosophes ne faisons pas difficulté de vous savoir gré. Mais pourquoi vous arrêter en si beau chemin ? Je le vois bien, vous nous réservez la gloire de couronner l'œuvre. A nous la balle ; nous allons travailler en grand, à mettre toutes les têtes de niveau.

Puisque vous m'arrêtez plus que je ne voulois, je vous arrête aussi à mon tour. Je vais vous porter une derniere botte. Je suis curieux de voir comment vous la parerez. Vous n'ignorez pas que les peuples sont surchargés d'impôts. Sous les Rois, tout tyrans qu'ils étoient,

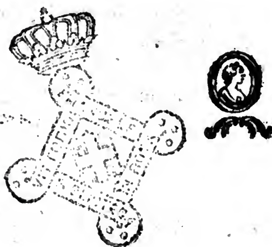
on n'auroit jamais rien vu de pareil. Louis XVI. avoit eu le bon esprit de convenir, dans sa fameuse déclaration, qu'il ne pouvoit mettre aucun impôt sur la Nation, sans son consentement. Louis XV. qui n'avoit pas fait un pareil aveu, étoit réduit de temps en temps à conformer sa conduite à ce principe. Lorsqu'il donnoit des édits bursaux, les Parlemens haussoient la voix, les Etats des Provinces, la Noblesse, le Clergé faisoient leurs réclamations, et le Roi jugeoit quelquefois à propos de se désister et retiroit ses édits. Maintenant où en sommes-nous avec cette mesure de subordination dont vous êtes les partisans? Nous payons les impôts, nous autres Philosophes, tout comme vous, mais c'est en enrageant; et si jamais nous trouvons le moyen de secouer le fardeau qu'on nous impose, nous n'y ferons faute, et nous le trouverons.

Le Chrét. Le bon Louis XVI. durant tout son regne n'a guere donné des preuves d'une administration sage et éclairée. C'est qu'il a été constamment entouré de Philosophes qui le menoient par le nez, sans qu'il s'en apperçût. Dieu leur a inspiré un esprit de vertige. Louis XVI. n'a jamais fait de plus fausse démarche, qu'en se dépouillant du droit d'imposer la Nation pour les besoins de l'Etat. Elle auroit consommé infailliblement la ruine de la France, si elle avoit été mise en exécution. En constituant la Nation juge de la mesure des besoins et des impôts qu'ils exigeoient,

Il se mettoit lui et son peuple à la discrétion d'une troupe de cabaleurs qui n'ont d'autre mobile que l'intérêt personnel, et qui ont le funeste talent de conduire la multitude par-tout où ils veulent. C'est ce qu'on a vu avec la derniere évidence, dans la maniere dont s'est fait le choix des membres de la Convention Nationale. Le droit des Souverains d'imposer les peuples ou selon leur gré ou contre leur gré, est incontestable. L'ordre public, la sûreté de l'Etat en dépend. Ils pourront en abuser quelquefois : mais ce sera un mal passager qui ne sauroit en aucune maniere être comparé à ceux qui résulteroient de la résistance que les peuples leur opposeroient. Vous vous plaignez des impôts du moment. Mais vous devriez faire attention que l'intérêt de la Nation l'exige ainsi. Elle est arrivée au plus haut point de la gloire et de la puissance. L'Empereur pour la maintenir dans cet état et en imposer aux Puissances rivales, est obligé de tenir cinq cent-mille hommes armés. La guerre de mer, l'artillerie sur le pied où elle est aujourd'hui, entraînent des dépenses énormes. Mettons le cas que vous avez le pouvoir de vous y refuser, et que vous vous y refusez en effet. Qu'en arrivera-t-il? vous verrez les armées étrangeres entrer dans le sein de la France, la démembrer, vous imposer un joug qui est tout autre chose que cette liberté après la quelle vous courez follement. Tenez pour assuré que

l'Empereur soulagera les peuples, du moment qu'il sera délivré des frais immenses de la guerre. L'Angleterre qui les rend indispensables, se fait bien plus de mal à elle-même qu'à nous. Elle se ruine infailliblement, tandis que la France ne contracte aucune dette, et qu'elle est par là-même invariablement à son courant. La voie des emprunts est la ruine des Etats; elle consommera inévitablement celle de l'Angleterre, tandis qu'elle n'a aucune prise sur la France, dont la prospérité est par là-même appuyée sur des bases inébranlables. Par la maniere dont elle est administrée, on la voit présenter l'aspect d'un édifice majesteux, à l'épreuve de la bombe et du canon. La foudre seule du Tout-puissant peut le renverser. Mais qu'elle se garde de la provoquer. Vous souhaitez de finir, et moi aussi; finissons donc.

J. J. Rossignol de Vallouise.



LISTE

DES ŒUVRES

DE M. ROSSIGNOL.

1. Théorie des sensations. 2. Physique Générale. 3. Vues nouvelles sur le Mouvement. 4. Vues Philosophiques sur l'Eucharistie. 5. Elémens d'Arithmétique. 6. Elémens d'Algebre. 7. Elémens de Géometrie. 8. Trigonométrie Rectiligne et ses Usages. 9. Quadrille des enfans. 10. Botanique élémentaire. 11. Critique de M. Fleury. 12. Monasteres de la Trappe. 13. Ballistique. 14. De la Sphere. 15. De l'Usure. 16. Du Paraguay. 17. Calendrier Universel. 18. De l'Instinct. 19. Mouvemens de la Terre. 20. Suppression de la Mendidicité. 21. Grammaire Latine. 22. Pierres précieuses. 23. Fortification entiérement nouvelle. 24. De la Spiritualité de l'ame. 25. Des Forces Mortes. 26. Lettres d'un Galerien à un sansculottes. 27. Traité de Géographie. 28. Du Péché Originel. 29. De la Probabilité. 30. Plan d'un Cours de Philosophie. 31. De la Subordination aux Puissances. 32. Histoire de l'Auteur et de ses Œuvres. 33. Mêlanges, premier Recueil qui renferme 34 Articles. 34. Des Improvisateurs Italiens. 35. Bergere de Florence. 36. Notre-Dame de *La Consolata.* 37. Pensées sur la Grammaire Françoise. 38. Pureté Nuptiale. 39. Amour Platonique. 40. Observations importantes sur la Mesure Universelle. 41. Mêlanges. 42. Précis d'un Ouvrage imprimé en 1747 sur la Liberté et l'Egalité. 43. Conspiration contre les deux Puissances. 44. Des Longitudes. 45. De la Figure de la Terre. 46. De la

Traite des Negres. 47. De l'Espace et du Temps. 48. Du Piémont. 49. Parallele de la Lombardie et de l'Egypte. 50. Addition à la Théorie des sensations. 51. Pratique pour la bonne mort. 52. Géographie Ancienne. 53. Passage de Vénus, 54. Nouvelles Vues sur le Globe. 55. Du Mystere de la Trinité. 56. De l'Impôt. 57. Les trois voyages du C. Cook. 58. De la Tolérance Religieuse. 59. Des Organes des Sens. 60. De l'Accord Parfait. 61. Remedes. 62. Projet hardi d'un Philosophe bienfaisant. 63. Dévotion au Sacré Cœur. 64. Dictionnaire de Musique de M. Rousseau. 65. Du Plan d'éducation de Filangieri. 66. Du *Citateur*. 67. Lettres diverses de l'Auteur. 68. Coup d'œil sur les Finances du Piémont. 69. Des Miracles. 70. Vœux d'un Citoyen bienfaisant. 71. Lettres très-curieuses sur la Pologne. 72. Expédition d'Alexandre. 73. Voyages de Saint Xavier. 74. Dimensions de l'Empire Romain, et son Démembrement. 75. Du Baron De Saint André. 76. Du Pere de Ventavon. 77. De Madame De La Colombiere. 78. Des Vampires. 79. Des Calmoucks. 80. De l'Ecuyer Walton. 81. Mêlanges, troisieme Recueil qui contient 45 articles, tels que les suivans : Des serrures et des loquets ; De Notre-Dame du Laus ; Prédiction intéressante ; Prophete du Comtat Venaiscin ; Commerce des Grandes Indes ; Mémoire singulier de l'Auteur ; Prise de Constantinople par Mahomet II. etc. 82. Voyage de Byron. 83. Voyage de Carteret. 84. Voyage de Wallis. 85. Tremblement de terre mémorable. 86. Des Maldives. 87. Méridienne de Paris. 88. Voyage de Mahomet. 89. De l'obéissance due aux Souverains. 90. Couleur des Negres. 91. Ourang Outang de mer. 92. Des Flibustiers. 93. Des Jésuites de Russie. 94. La vie du jeune Alexandre Berti. 95. Lettres sur la Vallouise, Patrie de l'Auteur.

DEUX LETTRES
D'UN GALÉRIEN
A UN SANS-CULOTTE

PAR

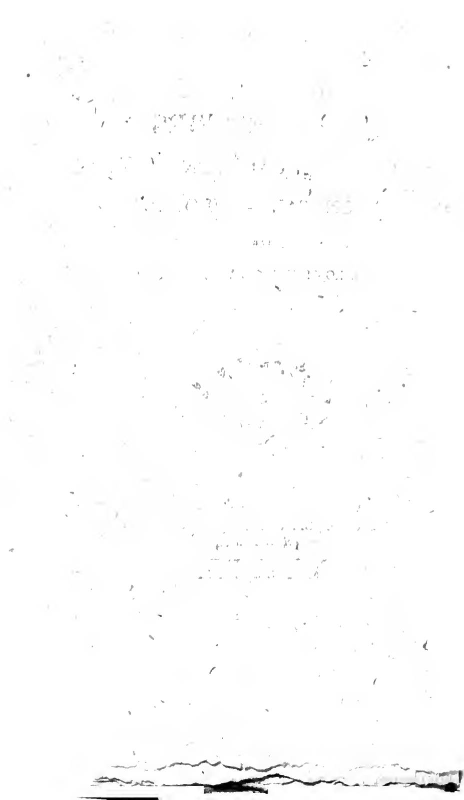
M. ROSSIGNOL DE VALLOUISE

JÉSUITE.



A TURIN,
Chez IGNACE SOFFIETTI, Imprimeur et Libraire,
près S. Dalmas.

M. DCCC. III.



LETTRE D'UN GALERIEN

À UN SANS-CULOTTE.

Te souvient-il, Spaccamonti mon bel ami, de nos anciennes prouesses dans le pays des Pozzolasques; comme quoi elles attirerent l'attention du Sénat, et nous valurent un poste dans la chiourme de la République? Graces à ton industrie, tu vins à bout de te débarrasser de ta chaîne; tu as franchi les monts, pour aller jouir des nouveaux privileges de la liberté et de l'égalité françoise; tandis que ton pauvre Crolotte est toujours occupé à vendre ses allumettes, attaché au coin de sa barraque. Tu as déja réussi par tes intrigues à te faire nommer Maire de Roqueventouse: mais ton rare talent pour la contrefaction des billets de banque et de lotterie, ne te laissera pas en si beau chemin, sur-tout dans un temps où l'on vient de faire une nouvelle émission de 800 millions d'assignats, qu'on a eu la sage attention de laisser sans numéros. Je ne doute point qu'au moyen des trésors que tu vas accumuler tout à ton aise, tu ne parviennes rapidement aux places les plus distinguées de la nouvelle République; et le pauvre Crolotte, ton ancien camarade, le compagnon de tes premiers exploits, avec qui tu as affronté tant de fois la potence et la roue, le pauvre Crolotte ne sera

plus rien pour toi. Que dis-je ? dès à présent peut-être, tu me regardes en pitié, tu mesures d'un œil de compassion la distance immense que tu apperçois entre ta grandeur et ma bassesse, ta félicité et ma misere. Je sais bien que la prospérité a coutume d'aveugler les hommes : mais écoute moi bien, je ne désespere pas malgré cela de te prouver, et de te faire toucher au doigt, que dans le pays de la liberté et de l'égalité, tu es beaucoup moins libre, et bien plus réellement malheureux que moi. Comme je me flatte que tu conserves encore quelque reste d'attachement pour ton ancien ami, je te demande en grace de me suivre attentivement quelques momens.

Quand nous faisions notre apprentissage pour parvenir à la dangereuse profession de Procureur et de Notaire (il me vient de me gratter derriere l'oreille à ce triste souvenir), comme tu sais, on ne nous recommandoit rien tant que de commencer toujours par établir l'état de la question. Voyons d'abord ce que nous entendons et ce que nous devons entendre par le mot de *liberté.* Voudrois-tu, par aventure, la faire consister dans le pouvoir illimité de voler, violer, assassiner, brûler, empoisonner, massacrer ? Dans ce cas, tu n'avois que faire de te retirer dans la République Françoise ; tu n'ignorois pas qu'il se trouve des brigands dans toutes les contrées de l'Univers, et qu'il ne tenoit qu'à toi d'exercer par tout un si noble métier. Sans en venir à de pareils excès,

tu pourras toujours, quelque part que tu sois, faire quelque chose d'approchant. Tu me diras peut-être que tu n'as que trop éprouvé que l'impunité a des bornes plus ou moins étroites selon les différens pays; et qu'à cet égard on ne se trouve nulle part plus à l'aisé et plus au large que dans le sein de la France. Je conviens de bonne foi avec toi que ces dernieres années, l'on y a porté tous les genres de crimes aux excès les plus révoltans, et qu'une nuée effroyable de scélérats continue à y jouir en paix du fruit de ses forfaits. Mais quoique je te connoisse bien à fond, je ne saurois croire que tu sois arrivé à ce degré de coquinisme, d'aspirer à un genre de vie indigne de gens d'honneur tels que toi et moi. Quoi tu pourrois te résoudre à te traîner honteusement sur les traces de tes confreres les Sans-culottes, à porter l'effroi et la désolation dans les villes et les campagnes, le fer et le feu à la main, à poignarder les enfans dans les bras de leurs meres, à forcer celles-ci à en manger les membres palpitans, à éventrer les femmes enceintes, à dévorer les cadavres sanglans des victimes de ta brutale fureur; à déclarer la guerre au Ciel, en te livrant aux impiétés les plus exécrables, à faire les plus sanglans outrages au signe le plus auguste de notre Rédemption, à le percer de coups, à l'attacher à un gibet infame, à blasphêmer contre Dieu et ses Saints, à comparer nos églises aux temples et aux mosquées, l'Evangile à l'Alcoran, Moïse à Con-

fucius, Jésus-Christ à Mahomet...... Ah! non, non, mon cher Spaccamonti, je ne te reconnois point à un portrait si affreux. Nous avons bien dévalisé les voyageurs, usé même de violence, quand ils ne vouloient pas entendre raison; mais lorsque nous avons répandu du sang, ç'a toujours été malgré nous, et parce que nous ne pouvions faire autrement. Quand nous avons pillé les églises, nous nous sommes souvenus que nous étions chrétiens; et s'il nous est arrivé d'enlever les vases sacrés, nous nous sommes abstenus d'insulter directement le Saint des Saints qui y étoit enfermé, et nous avons fait les choses avec le moins d'irrévérence qu'il nous a été possible. Mais se déchaîner avec fureur contre notre Sainte Religion, forcer par toutes sortes de violences, les Fideles à l'abandonner et à l'abjurer par un serment sacrilege; mais renverser les églises, persécuter les Ministres des autels, les condamner à la faim, à l'exil, à la mort, et réunir tous les genres d'impiétés et de férocités! Encore une fois, ni toi, ni moi n'avons jamais été, et ne serons jamais capables de pareilles abominations. Va, je te connois trop bien, pour croire que tu puisses envier les tristes avantages qu'une licence et une barbarie aussi affreuses pourroient jamais te faire espérer. Ce n'est donc pas là l'espece de liberté après la quelle tu soupirois. Mais, prends bien garde, si ce n'est pas la tienne, c'est cependant celle des Sans-culottes tes bons amis, au milieu des quels tu te

trouves, sans te douter que tu fais cause commune avec tant d'honnêtes gens. Baste, coupons cours là dessus; et cherchons ailleurs quelle est cette liberté dont tu te targues tant. Quand nous mouchions les chandelles au théâtre de Milan, tu sais que les François de Corse donnerent étourdiment dans une embuscade; ils ne se firent pas prier pour gagner au pied. Comme on leur tiroit aux épaules, ils crioient en courant, *doucement*, *doucement*...... Arrivés à Bastia ils ne manquerent pas de faire chanter un *Te Deum*, en action de graces de l'avantage qu'ils venoient d'avoir sur les Insulaires. On n'en fut pas dupe à Milan; on introduisit sur la scene Arlequin; on lui donnoit des coups de bâton, et à chaque coup, il crioit, *Vittoria! Vittoria!*.... Messieurs les partisans de la liberté françoise, vos fanfaronnades me paroissent tenir beaucoup de celles de l'Arlequin Lombard. Vous faites mille singeries au tour de l'arbre de la liberté; c'est Arlequin qui chante victoire quand il est bien rossé. Quelle vergogne de voir de vieux et graves Magistrats, en grande perruque, avec un panache de mulet de Provence sur la tête, faire des gambades au tour de ce monument ridicule, et pleurer ensuite de rage de la scene honteuse et avilissante qu'on leur a fait jouer! Les malheureux! ils le sentent parfaitement qu'il n'y eut jamais d'esclavage aussi dur, aussi cruel, que celui où la Nation est condamnée au moment où elle fait retentir les

cris, les hurlemens de *Vive la liberté.* Je les plains bien sincérement, et je me garde d'insulter à leur malheur, en leur demandant en quoi consiste cette liberté. Mais toi, qui crois, ou qui fais semblant de croire à cette fameuse liberté, je puis encore te prier de me dire ce que tu entends par ce mot.

Je te vois venir, et tu vas faire sonner bien haut, le droit qu'ont les Cantons de nommer ou faire nommer tellement quellement, les 750 Rois de nouvelle fabrique. Ce mot de Roi t'effarouche, et vraiment tu n'as pas tout le tort de te cabrer. Il y a quatre ans que les François n'en avoient qu'un, qui étoit bien moins leur maître que leur pere et leur ami; les 750 qu'ils ont aujourdui, sont des despotes et des tyrans tels qu'on a peine à en trouver parmi ceux qui ont régné avec un sceptre de fer à Constantinople, et à Ispahan. Je vois bien que toi et tes François, vous n'êtes point d'humeur de me croire sur ma parole; ce n'est pas non plus ce que je prétends; rends toi seulement attentif. Ces nouveaux Rois furent d'abord au nombre de 1200; le premier coup d'autorité qu'ils firent, fut de déclarer qu'ils n'étoient pas les simples représentans de ceux qui les avoient nommés, que c'étoient eux qui étoient les maîtres, que leurs commettans ne pouvoient pas limiter leurs pouvoirs, qu'ils n'avoient d'autre parti à prendre que de se soumettre aveuglément à tout ce que l'Assemblée jugeroit à propos de régler, d'ordonner, et que

la moindre résistance seroit un crime national, le seul digne de la peine de mort, crime par conséquent plus capital, plus irrémissible que le vol, l'incendie, le viol, l'assassinat, le parricide ..... Tu ne saurois t'inscrire en faux contre le fait qui est incontestable : mais ce n'est encore ici que le prélude de la liberté nouvelle, et je ne suis pas encore près de finir. Attention je te prie. Quand Louis XVI. étoit sur le trône, s'il formoit le dessein de mettre un impôt sur le peuple, les Parlemens étoient sur le qui vive, ils en examinoient la nécessité et le poids, et faisoient dans le besoin, et même hors du besoin, des remontrances si vives, que le Roi souvent retiroit son impôt, et le peuple bénissoit Dieu de voir entre lui et la rapacité des Ministres, une barriere qui le garantissoit de l'oppression. Aujourd'hui quand l'Assemblée Nationale décrete un impôt ; que le peuple soit en état de le payer ou non, que cet impôt soit dicté par les besoins de l'État, ou par la voracité des nouveaux Rois ; qui est-ce qui est dans le cas de porter les doléances des citoyens, aux pieds des Législateurs ? Personne, absolument personne. La Nation est-elle écrasée par une nouvelle imposition ? il faut qu'elle la paie ; et il n'y a aucun lieu, aucun moyen à la représentation. Premier fruit de la liberté nouvelle * ; allons en avant.

---

* *Voyez à la fin la Note de l'Éditeur, page 30.*

Je conviens qu'à remonter un peu haut, il se faisoit une dissipation affreuse des finances: mais dans les dernieres années qui ont précédé la tenue des États, les choses avoient bien changé. Le Contrôleur général s'étoit mis sur le pied de rendre compte de l'usage des deniers publics. Louis XVI. entendoit que la Nation fût instruite de la destination des impôts, et que tout le monde fût en état de se convaincre par ses propres yeux, de l'exactitude et de la fidélité qui régnoit dans cette partie importante de l'administration. Aujourd'hui, où en êtes-vous avec vos nouveaux Souverains? Helas! on ne le sait que trop. On a poussé les hauts cris pour obtenir que la premiere Assemblée rendît ses comptes. Qu'ont répondu les D'André et avec lui toute cette tourbe de sangsues publiques? L'Assemblée n'a aucun compte à rendre; il n'y a qu'un Aristocrate qui puisse faire une pareille demande ..... Pauvres François! On se joue cruellement de vous. On ne cesse de corner à vos oreilles, on vous étourdit du grand mot de *liberté*; on vous fait fléchir le génou devant la statue, devant l'autel de la liberté; en même temps on vous charge d'impositions aux quelles vous n'avez aucun moyen de vous soustraire; et malheur à vous, si vous faites la grimace, et si à tout propos vous ne criez, d'un ton aisé et triomphant, *Vive la liberté.* Quand nous faisions nos filouteries sur les places d'Aix et de Grenoble, nous avons remarqué cent fois, que les plai-

deurs qui avoient perdu leur procès, avoient vingt-quatre heures pour jurer, pester tout à leur aise contre les Procureurs et les Juges, et envoyer au diable le Parlement en corps et en ame. Ces beaux temps ne sont plus, Spaccamonti mon ami. Les décrets de l'Assemblée se font tout autrement respecter que les arrêts des Parlemens. Le comité des recherches n'entend point raillerie, vois-tu. Un mot, un geste, le plus léger soupçon est tout ce qu'il en faut pour vous mener droit à l'abbaye, à la guillotine, à la lanterne.

Que me parles-tu d'Inquisition ? Laissons les temps anciens pour ce qu'ils sont. Tes François marquent la plus grossiere ignorance ou le plus grand fond de malignité, en clabaudant comme ils font contre ce Tribunal. Sais-tu bien à quoi il se réduit, dans l'État Ecclésiastique même où il exerce ses plus grandes rigueurs ? Tu sais combien de fois, tes petites fredaines t'ont fait passer deux ou trois nuits à la carbonniere de Marseille. Tu t'en mocquois, et tu recommençois de plus belle le lendemain. Voilà et rien de plus à quoi se borne dans les cas les plus graves, la sévérité de l'inquisition de nos jours. Mais puisque ce mot t'effarouche si fort; dis moi, y a-t-il, y eut-il jamais d'inquisition comparable à celle, qui tient aujourd'hui les François dans l'esclavage le plus intolérable. Juge de la piece par l'échantillon. Tu connois la Savoie; cette chétive et misérable Province, où nous avons fait

si long-temps la contrebande et la fausse monnoie, si l'on ne tient compte que du pays habitable, n'est pas plus large que la paume de la main. Eh! bien, dans ce pauvre petit trou, au moment où je t'écris, il n'y a pas moins de vingt-huit Inquisiteurs, outre vingt-huit subalternes, à qui ont fait beaucoup de grace de leur donner le nom de mouchards. Ces cinquante six argousins sont occupés jour et nuit, à fouiller, fureter par tout, pour découvrir ce qu'on fait, ce qu'on dit, et ce qu'on a l'air de penser. Une parole, une grimace, tout est examiné, jugé, et sans autre forme de procès, l'arrêt est impitoyablement prononcé pour la spoliation, l'exil, le cachot et la mort; le tout sous les auspices des 750 Rois. Mais ce qu'ils font immédiatement par eux-mêmes, est-il marqué au coin de la modération et de l'humanité? Tu n'ignores pas sans doute que le 10 du mois courant, ils ont décrété que si l'on trouve encore quelque Prêtre qui n'ait pas prêté le serment de la liberté et de l'égalité, son procès soit fait et parfait, et qu'il soit mis à mort dans les vingt-quatre heures. *Item* peine de mort, pour quiconque a quelque correspondance avec un émigré. Un malheureux pere, septuagénaire, a été guillotiné pour avoir envoyé de l'argent à son fils expatrié. Voilà qui s'appelle respecter cette précieuse et inaliénable liberté que nous avons reçu des mains de l'Auteur de la nature. Si l'on en croit la gazette de Berne, on a proposé à l'Assemblée

de former un corps de gens aveuglément dévoués à employer le fer, le feu, le poison, tous les genres de violences et de noirceurs pour se défaire des tyrans, des rois, ... Réponse de l'Assemblée : *soit envoyé au 84 Départemens.* Qu'on juge après cela, de la disposition où elle est, de respecter les propriétés, la liberté, la vie des simples particuliers.

Encore un mot sur cette liberté de nouvelle création. Feignons qu'il eût pris envie à Louis XV. ou Louis XVI. de faire circuler dans le Royaume de la monnoie de papier. Très-certainement il auroit éprouvé la plus grande et la plus insurmontable résistance. Les Cours supérieures, les États des Provinces, la Noblesse, le Clergé, les Magistrats, et le Tiers-État, tous se seroient opposés de concert à l'exécution d'un projet si ruineux et si funeste à tous égards. Ce que les Rois n'auroient jamais osé tenter, l'Assemblé l'a réalisé d'un ton si absolu, qu'on n'a pas entendu, et qu'on n'a pu même entendre la moindre réclamation. On sait les désordres affreux de tous les genres qui en sont résultés. Le numéraire a entiérement disparu ; ceux qui avoient quelque argent l'ont caché avec soin ; les créanciers se sont vus remboursés avec de vils chiffons ; tous les jours, dans les foires et les marchés, les vendeurs se voyoient dépouillés de leurs marchandises pour des morceaux de papier ; ils recouroient vainement aux Autorités Constituées. Ils avoient et les uns et les autres, la rage dans le cœur, et n'avoient

pas la triste consolation de pleurer ouvertement leur malheur. Et voilà où nous a conduit cette nouvelle liberté. Au défaut des plaintes, des réclamations, des murmures qu'on n'ose se permettre, on s'est fait justice de cette entreprise sur les droits les plus sacrés des gens. Les assignats ont été minés par une maladie de consomption, une fievre lente les a dévorés par gradation, ils sont tombés dans un discrédit absolu. Personne n'en veut plus, ils ne sont plus bons qu'à plier des épices, ou à quelque autre usage moins noble encore; et c'est bien le cas de rappeller la chanson des billets de Law.... Un écu est un écu.... Un billet de banque ..... est un torche.....

Disons un mot de l'égalité. Toi et tes consorts, vous vous imaginez bonnement avoir quelque part à l'Administration, parce qu'on vous fait croire que vous nommez les Représentans de la Nation. Dans la réalité, vous y en avez tout aussi peu de part que moi; et je vais t'en faire convenir. On vous assemble, et l'on vous dit que vous allez choisir les Législateurs à qui, en qualité de peuple souverain, vous confiez votre autorité. On rit sous cap; on vous prend pour des oisons, et l'on vous conduit où l'on veut, sans que vous vous en doutiez. En veux-tu une preuve? Le gros du peuple a certainement des mœurs; il a des principes d'équité et d'honneur; il désire d'être heureux, et pour cela d'être bien administré; il respecte sa Religion, à la quelle il est fort attaché. Comment ar-

rive-t-il donc qu'il nomme une horde de brigands, d'hommes sans foi, ni loi, d'avides harpies qui dévorent la substance de la veuve et de l'orphelin, du pauvre comme du riche, qui n'ont ni humanité, ni probité, ni honneur, qui ne croient pas en Dieu ? Sont-ce de pareils monstres qu'il a intention de nommer ? Il les nomme cependant; il ne sait donc ce qu'il fait. On lui fait donc faire ce qu'il ne veut pas, et on l'empêche de faire ce qu'il veut. C'est un tas de cabaleurs qui lui font tourner la tête, qui lui font voir noir ce qui est blanc, et blanc ce qui est noir. On acheve de l'abuser, en lui faisant remettre à ses Députés des cahiers où il leur intime ses volontés; voici le comble de l'illusion. Ces Députés sont à peine arrivés et assemblés, que le premier acte d'autorité qu'ils font, comme je l'ai dit, c'est de déclarer qu'ils ne sont point les Représentans des Départemens qui les ont envoyés, mais du Corps de la Nation. Et les cahiers qu'en font-ils ? des papillotes, et quelque autre chose que je ne dis pas. Voilà la part que votre égalité vous donne à l'administration. Vous croyez être à la tête de tout; vous croyez faire tout; et dans le fond vous ne faites rien.

Tu te souviens que quand nous étions à exercer notre industrie à Lyon, que nous faisions entrer les lingots d'or au moyen de poutres forées, les dentelles de Flandres entre les deux peaux d'un chien barbet, les ducats et les sequins dans des dindes vivantes, il nous

prit fantaisie d'aller voir la scene ridicule de la nomination des Echevins. Tous les ordres de citoyens etoient assemblés par Députés. Monsg.r l'Intendant ouvre la séance par ces mots : Messieurs, le Roi vous propose pour Prévôt des Marchands, M. Périchon. La derniere classe se leve; c'étoit celle des Savetiers, et répond : *Lou même.* Viennent ensuite les Revendeurs, les Marchands de détail, qui répetent : *Lou même.* De main en main, on arrive aux Négocians, au Présidial. Ceux-ci parlent françois, et disent : *Le même.* On renouvelle cette plaisante cérémonie, pour le premier, le second, le troisieme Echevin, &c. Après quoi on se retire; et tous font semblant d'être satisfaits d'avoir nommé ceux qui doivent les commander. Mais il s'en faut qu'ils fussent aussi dupes que vous l'êtes. Ils sentoient parfaitement que cette égalité d'autorité entr'eux et le Roi étoit une affaire de pure cérémonie. Pour vous, vous donnez complétement dans le panneau. Vous vous croyez souverains, et vous êtes esclaves dans toute la rigueur du terme. Si tu veux donc trouver quelque vestige, quelque ombre de liberté et d'égalité, tourne toi de quelque autre côté. Du reste je suis las de me contraindre, et de mettre de la suite dans mes réflexions. Je vais te parler en toute liberté, et mettre au hasard sur le papier, ce qui me viendra, chemin faisant. Tu pourras tout également en faire ton profit.

Je suis au fait des nouvelles plus que tu ne saurois croire. Vois-tu, les servantes et les marmitons de toutes les bonnes maisons viennent faire emplette à ma boutique, et je n'ignore de rien. J'apprends en ce moment qu'en France on fait le rôle de tous ceux qui sont en état de porter les armes depuis 16 ans jusqu'à 60, et qu'on en fait partir 40 sur 100, pour la boucherie des Pays-Bas; sans que personne puisse être exempt, sous quelque prétexte que ce soit. Tu sais que les François savent assez faire contre mauvaise fortune bon cœur. Ils savent se consoler le plus joliment du monde de la perte d'une bataille, en faisant une chanson. Un de vos conscrits passant derniérement par Suse, pour prendre sa part à l'affaire de Vérone, dit agréablement en montrant ses menottes: voici un volontaire. Il n'étoit d'abord nullement d'humeur d'aller se faire cracher du plomb aux yeux: mais on vint bien à bout de lui faire entendre raison, d'abord par le cachot, ensuite en le traduisant pieds et poings liés. Du reste il faut être de bon compte, vos enfans même de quinze à seize ans prenoient en général, assez lestement leur parti. On parvenoit à les investir en gros et en détail de ce grand et noble principe: si je recule, que dira l'Europe? Sur quoi ils affrontoient en lions, la bouche du canon, la pointe des baïonettes. Tout cela est par merveille: mais ce n'est pas là de quoi il s'agit; il est question de liberté et d'égalité. Il est vrai,

que c'étoit en faisant sonner bien haut ces noms, qu'on réussissoit à faire de ces petites marionnettes, autant de Césars et d'Alexandres : mais la liberté et l'égalité n'en étoient pas plus réelles pour cela. Tandis que des Généraux étaloient un faste asiatique, ces petits héros étoient souvent sans bas, sans souliers, et physiquement Sans-culottes.

Si tu veux être sincere, tu m'avoueras que cette nouvelle façon d'être gouverné n'est guere de ton goût. Peut-être esperes-tu de prendre ta revanche, et de te refaire de l'esclavage où te tiennent les Législateurs, par celui que tu exerceras de ton côté. Peu content de ta nouvelle dignité, tu viens de montrer ton nez à Marseille; je ne doute pas que tu ne sois pour remplacer au premier jour dans la Mairie le vieux Mourraille, qui auroit bien mieux fait de continuer son métier d'astrologue, à l'exemple du brave Sylvabelle, qui n'entrant pour rien dans les folies et les noirceurs de tout genre de ses concitoyens, est tout occupé à régler les affaires du monde de la lune. Voilà qui s'appelle la crême des honnêtes gens; je gagerois bien qu'après toi et moi, on auroit de la peine à en trouver un qui le vaille, dans tout le Terradoux. Quel dommage qu'un homme d'esprit comme lui se soit coëffé des rêveries des dévots du diacre Paris *. Cela

* Note de l'Éditeur. *Il me reste des doutes sur ce point, je souhaite qu'ils soient fondés.*

donneroit envie de rire ; le mal est qu'il s'en ira à tous les diables ; car, comme on nous l'a enseigné au collége, hors de l'église point de salut. Quant à nous, pour la Foi, nous sommes forts comme des Turcs ; il ne nous manqueroit que de conformer un peu plus notre conduite à notre créance. Et pour te le dire en passant, c'est bien là ce que nous aurions de mieux à faire. Cet avis du reste est bien plus encore pour toi que pour moi ; car pour revenir à nos moutons, du faîte de ta grandeur, il n'est pas de moment, où tu ne sois exposé à faire le saut périlleux. Ecoute-moi bien, je prétends te faire convenir que ta condition est cent fois pire que la mienne. D'abord pour ce qui me regarde, à moins de quelque nouveau tour de mon métier, qui peut échapper à la foiblesse humaine, je suis assuré que personne ne s'avisera de former des entreprises sur ma chemise de toile bleue, sur mon caban, sur mes feves, et sur mon bonnet rouge ; et ne t'offenses pas, si j'ajoute qu'il en faudroit bien pour m'engager à le troquer avec le tien. Tu vas croire que je plaisante ; il n'en est rien, je t'assure.

Dis moi un peu, quand tu vas te coucher, peux-tu te répondre que tu dormiras tranquillement jusqu'au lendemain, et qu'on ne viendra pas au bout d'une heure, te faire le même compliment qu'à la Roquette, et te pendre au coin de ta porte? Quand tu te mets à table, es-tu bien certain de faire la digestion à ton aise

après le repas? Tu ne l'es pas plus que Du Beausset, qui comptoit vainement sur les baïonnettes de ses soldats Leotaud d'Arles étoit dans une position qui valoit bien la tienne. Hélas! il vient d'être lanterné; et il n'y a pas de moment où il ne puisse t'en arriver autant. Tiens, mon ami, ce que je te dis est au pied de la lettre; dans ce moment même j'entends dire que le vieux Mourraille, pour avoir fait pendre le Curé de S. Ferréol, a été pendu lui-même à quatre-vingts ans passés; tu as pu assister à la cérémonie. Une autre version porte qu'il est détenu dans le fond d'un cachot; c'est à toi à m'apprendre ce qui en est. Crois moi, guéris toi de la démangeaison de le remplacer; car vois-tu, tu le suivras bien plus loin que tu ne penses; ton tour viendra, comme celui de bien d'autres.

Si tu veux diminuer les dangers qui t'environnent, tu n'as d'autre parti a prendre, que de te confondre et de te perdre dans la foule: encore ne t'imagines pas qu'en te tenant dans l'obscurité, tu seras pleinement en sûreté. Tu le sais aussi bien et mieux que moi; tu le vois de tes propres yeux, les choses en sont venues au point qu'il ne fait sûr pour personne. Les Sans-culottes de tous les ordres, de toutes les conditions, de tous les rangs, les pauvres comme les riches, les gueux comme les nobles, les hébétés comme les gens d'esprit, les coquins comme les gens honnêtes, tous sans aucune exception, sont sans cesse

exposés aux avanies de toute espece. Du moment qu'il n'y a plus de regle, de frein, que les loix sont sans force, qu'on peut tout oser et être assuré de l'impunité, quel est l'individu qui peut compter sur ses propriétés, sur sa liberté, sur sa vie? Le métier de voleur de grand chemin, considéré en soi-même, est bel et bon: mais il ne vaut plus rien, du moment que tout le monde s'en mêle; et les partisans de cette liberté et de cette égalité primitive, cessent d'y trouver leur compte. De notre temps les campagnes du Milanez fourmilloient de brigands. On les pendoit par douzaines, sur la place du Dôme; nous en riions, et nous nous consolions en disant que nous en serions quittes pour une *matinée brusque*. Tout alloit bien jusque-là; mais tu sais comment cela finit. Les voleurs se multiplierent à l'infini; bientôt il n'y auroit pas eu assez de cordes et de potences pour tant de braves gens. Qu'arriva-t-il? c'est qu'ils se détruisirent les uns les autres, et qu'ils prirent sur eux-mêmes d'en purger le pays. Et ce sont précisement là les scenes que nous allons voir, et que nous avons déja vu se renouveller en France. Jacobins, Monarchiens, Républicains, Sans-culottes, Va-nu-pieds, gens de sac et de corde de toute espece, tout ça pêle-mêle, ne parle que de lanterne, de guillottine, de fusillades, de sabres, de baïonnettes. Et certes, ce ne sont pas des menaces en l'air; des paroles on en vient aux effets. On ne voit de tous côtés que

vols, que massacres, qu'incendies; et voilà où conduit cette liberté de tout dire et de tout faire impunément.

Et tu voudrois la compter parmi les avantages du nouveau régime? Tu n'es pas assez bête pour cela. Du moment que tu peux entreprendre à ton aise sur les biens, la liberté, l'honneur, la vie de tout le monde, tu sens bien que tout le monde pourra user de représailles, et te rendre la pareille. C'est là une suite nécessaire de cette licence effrénée qui ne connoît aucun genre de contrainte. Tu peux voler, tuer, il est vrai: mais tu peux tout également être volé et tué. Tu peux tout faire contre les autres: mais il n'est rien que les autres ne puissent faire contre toi. Je t'ai toujours reconnu pour un garçon d'esprit; et tu n'es pas assez oison, pour vouloir t'accommoder de cette anarchie, de ce désordre, au moyen du quel il n'y a pas un si chétif individu pris parmi les honnêtes gens où la canaille, qui puisse compter sur les haillons dont il se couvre; sur le morceau de pain qu'il porte à la bouche; que dis-je, sur un quart d'heure de vie. Non, non encore une fois, tu ne veux point de ce genre de liberté. Quelque coquin que tu sois, tu pourrois par aventure, en trouver d'autres qui le seroient plus que toi; et tu aurois plus à perdre qu'à gagner à ce prétendu retour de l'état de nature pure. Les choses en sont au point qu'il n'est aucun genre d'avanie où tu ne sois exposé à tout moment. Tu n'as

pas oublié qu'un jour à la Cannebiere tu saisis à la gorge un honnête homme, en criant voici un Aristocrate qui ne veut pas me rendre dix-huit francs que je lui ai prêté. Oui, coquin d'Aristocrate, tu me les rendras, ou tu diras pourquoi. Oui, Messieurs, c'est un Aristocrate. Le peuple s'attroupoit, et le pauvre diable n'eut rien de plus pressé que de te donner les dix-huit francs, pour se tirer de tes pattes, et se cacher dans la foule. Prends y garde, tu ne sais peut-être pas encore jusqu'où s'étendent les droits de la nouvelle égalité. Si, sans respect pour ta mairie, quelqu'un venoit te faire une pareille incartade, je doute fort que tu fusses en état de lui livrer les dix-huit francs pour te tirer d'affaire. Vous autres François, vous êtes tous, en ce moment, de la franche gueusaille. Vous êtes des meurt-de-faim; vous n'avez ni sou, ni maille. Il y a déja du temps que vous êtes sans culottes, vous pourrez bien dans peu vous trouver sans chemises. Si pareil cas arrive, comme je n'en doute pas, comment feras-tu pour dérober aux yeux du Public l'histoire de ta double aventure, écrite sur tes épaules? Ta bandouliere bigarrée pourra bien mettre à couvert ton omoplatte droite, mais comment feras-tu pour la gauche?

Ah! Ah! Voici qui est plaisant; je ne m'attendois pas à voir réaliser si tôt mes pressentimens. La gazette nous apprend que ta Convention Nationale a défendu l'usage de l'argent, dans les foires, dans les marchés, et



généralement dans tous les genres de ventes et d'achats. Elle n'avoit que faire de prendre une pareille précaution ; eh ! oui, cela me rappelle tout justement l'histoire du renard sans queue, et des raisins qui n'étoient pas mûrs. Depuis les assignats de dix, de quinze, de trente sols, as-tu vu beaucoup d'argent rouler dans les boutiques ? Le peu de numéraire qui restoit en cuivre a entiérement disparu, à la suite des monnoies d'or et d'argent. Et tu te flattes que les Marchands te donneront leur toile pour du papier ? Oh ! mon ami, que tes épaules seront mal à l'abri, sous une enveloppe de chiffons. Mais en vérité, ce n'est plus le moment de s'égayer. Le peuple qui sent toute la profondeur de sa misere, maudit mille fois le jour, cette détestable liberté dont on l'a si long-temps et si vainement engoüé. Sans argent, sans commerce, sans agriculture, et par là-même, sans vêtemens et sans pain ; il n'a plus de ressource que dans son désespoir. L'Assemblée le sait parfaitement ; elle ne se flatte plus de prolonger l'illusion de tant de malheureux. Aussi a-t-elle la sage attention de désarmer ceux qu'elle veut forcer à jouir bon gré malgré, de cette nouvelle liberté. On vient de faire avancer des troupes nombreuses vers Lyon ; on y a fait des perquisitions rigoureuses dans toutes les maisons, et l'on a désarmé les habitans de la seconde ville du Royaume. Cela nous apprend deux choses. Premierement jusqu'où va l'esprit de contrainte dans un pays, où l'on

n'a cessé de faire sonner si haut le grand nom de liberté. Secondement combien peu on compte sur l'attachement des Lyonnois, pour la nouvelle forme de Gouvernement. Je suis fâché de te le dire : mais tiens pour bien assuré qu'on n'est pas mieux disposé dans tout le reste de la France, et nommément dans ta ville de Marseille, où l'on a si peu de respect pour les décrets de l'Assemblée, qu'on vient de rendre leurs armes à tous ceux à qui on les avoit enlevées sous prétexte d'Aristocratie. La Convention le voit : elle ne peut se dissimuler qu'elle n'a plus d'ascendant sur la multitude, qu'on n'est plus disposé à l'entendre parler de la guerre de la *France libre* contre *l'Europe esclave.* Il me semble de voir un malheureux qui se noie, et qui s'accroche a tout ce qui lui tombe sous la main. Furieuse, enragée, désespérée, elle s'abandonne aux accès de la plus violente frénésie. Elle a tenté de désarmer les Parisiens; la résistance qu'elle a éprouvée, a occasionné un horrible massacre. Elle multiplie les arrêts de mort; ce sont des foudres impuissans qui se perdent dans les airs; le seul effet qu'ils produisent c'est de répandre la terreur et l'épouvante parmi les différentes classes de citoyens. Il nous vient par tous les courriers un déluge de lettres de France. On a beau lire, relire, fureter, on n'en trouve pas une seule, où regne cette aimable et heureuse liberté, qui faisoit la base de la gaieté françoise, autrefois tant renommée. Ces temps

heureux ne sont plus; on vous a certainement bien fait passer l'envie de rire, sans vous laisser la consolation de pleurer tout à votre aise. Il ne vous est pas permis de manifester ce que vous pensez, ce que vous sentez. Toutes vos lettres sont pleines de réserve, de contrainte; pas un petit mot sur les affaires publiques; quelques propos sur la pluie et le beau temps. Si l'on veut toucher à quelque point d'intérêt personnel, ce sont des expressions mystérieuses, des métaphores, des allégories. On diroit, quand vous écrivez, que vous êtes environnés d'une légion de Sans-culottes, qui examinent tous les traits de votre plume, et y cherchent un prétexte tel quel, pour vous mener à la lanterne. Tu sais mieux que moi, où en est venue au tour de toi, la liberté de parler. Peux-tu nier d'avoir vu pendre à Marseille une pauvre femme qui laissa échapper quelques paroles de compassion pour un Prêtre que l'on conduisoit au gibet. Tu connois par milliers des traits de cette espece; et tu n'as que faire que je te les rappelle.

Il est temps de finir; si je n'ai pas réussi à t'ouvrir les yeux, tu jouiras de ton nouveau bonheur tant qu'il te plaira. Quant à moi je suis tout à fait désabusé des vains prestiges du monde. Toutes réflexions faites, j'ai mis un terme à mes irrésolutions; et je me suis décidé pour la vertu qui peut seule nous rendre vraiment libres et heureux. Il pourroit tout au plus m'échapper encore de temps à autre quelque

peccadille qui ne compte pas. Je ne voudrois pas répondre, par exemple, de ce qui en arriveroit, si, par aventure, ma main venoit à se trouver à la portée d'un cordon de bourse, d'une chaîne de montre, ou de pareille autre bagatelle; le tout du reste, sans user d'aucune violence, qui, dans un pays tel que celui-ci pourroit avoir de fâcheuses conséquences. A Dieu, mon ami Spaccamonti, porte toi bien, en attendant la guillotine, ou la lanterne.

P. S. Attends, que j'ai pris congé de toi un peu trop tôt. Dans ce moment même arrive le Courrier, qui nous apprend que deux Commissaires de la Convention Nationale ayant fait naître quelques soupçons, la Municipalité de Marseille a arrêté un paquet qui leur étoit adressé et qui s'est trouvé contenir ces mots. Il n'y a pas de temps à perdre; victimez les quatre mille personnes qui sont notées, et proclamez Roi le Duc d'Orleans. Le Courrier ajoute que l'Assemblée a proscrit dans toute l'étendue de la France cent quatorze mille personnes. Quand tu serois assuré que tu ne te trouves pas dans cette liste, qui t'a dit que tu n'y seras pas demain? Crois moi, laisse le pays de la liberté et de l'égalité pour ce qu'il vaut. Viens t'en m'aider à me tirer d'ici; et nous irons de concert chercher à exercer nos talens dans quelque canton moins sujet à caution que ta nouvelle République.

En voici bien d'une autre, on écrit d'Embrun qu'on fait des recrues à force pour rem-

plir le vuide que laissent les milliers d'oisons massacrés en Flandre; qu'il a été arrêté que les nouveaux miliciens seront élus par voie de scrutin, qu'en conséquence, toute la gueusaille de ce pays-là entraînée par les cabaleurs a forcé les enfans de toutes les meilleures familles à prendre le mousquet et à partir pour la grande boucherie. Voilà encore une liberté de nouvelle espece, au moyen de la quelle, je ne dis pas la fortune, la liberté, mais la vie d'un brave citoyen, est à la merci des caprices d'une populace effrénée. Eh! Grand Dieu, que sont devenus les principes de cette justice et de cette égalité naturelle qu'on a tant vanté et qu'on pratique si mal en France? Que tous sans exception soient soumis à tirer au sort pour entrer dans les armées, patience; mais qu'on ameute une multitude pour faire marcher sans regle, quiconque l'on jugera à propos de désigner; voilà le dernier excès de la tyrannie des uns et de l'esclavage des autres. Quoi l'on crieroit à l'injustice, si on étoit taxé pour les tailles, par voie de scrutin, sans qu'on eût aucun égard pour les facultés d'un chacun, et l'on applaudira à des malheureux qui attentent arbitrairement sur ce que l'homme a de plus précieux en ce monde!

Si les choses vont de ce train, je ne viendrai jamais à bout de finir; en voici bien d'une autre. La Convention Nationale vient de décréter que toutes les moissons appartiennent à la Nation. Cette maniere de s'exprimer n'est pas

de nouvelle date, et l'on sait ce que les Législateurs entendent par là ; ils veulent dire que tout ainsi qu'ils ont disposé à leur gré des biens du Clergé, ils se prétendent en droit d'en faire autant de la recolte pendante ; ou si l'on aime encore mieux, ils veulent que les grains soient repartis par égales portions, entre tous les habitans du Royaume. Qu'ils aient des biens fonds, où qu'ils n'en aient pas ; qu'ils aient labouré et semé, ou qu'ils soient restés les bras croisés, tout est parfaitement égal, les vingt-cinq millions d'individus qui composent la Nation, ont chacun pris séparément, un droit exactement égal à la vingt-cinq-millionieme partie des fruits de la terre que l'on devra aux sueurs de qui aura voulu travailler. Mon cher Spaccamonti, je ne sais ce que t'en dit le cœur, pour moi je te dirai que je serois fort choqué, si l'on venoit m'intimer que mes guenilles et celles de mes camarades qui tirent quelque parti de leur industrie, appartiennent indistinctement à tous ceux qui rament avec nous, ...

Je reprends la plume pour te donner du neuf. Depuis ma premiere lettre, tout est allé son train ordinaire sur notre chiourme ; tous les jours j'ai mangé tranquillement mes feves, et à la réserve de quelques coups de nerfs que j'avois provoqués, j'en conviens, tout s'est passé comme de coutume. Mais quelles horreurs arrivent journellement dans le pays de la félicité et de la liberté ! On prend de force quiconque est en état de porter les ar-

mes, on l'envoie à la tête des armées, je veux dire, qu'à peine arrivé, à la premiere action, on le place au premier rang; on l'oblige d'affronter les canons, les fusils, les baïonnettes, en lui intimant que s'il fait mine de reculer, on tirera impitoyablement sur lui, et qu'il sera massacré par ceux qui forment l'arriere-garde. Si quelqu'un fait difficulté de s'enrôler et de marcher, on lui montre la guillotine, et on lui fait passer bien vîte l'envie d'opposer la moindre résistance. On en est venu par cette voie, à dépeupler entiérement les villes et les campagnes. C'est un fait avéré et constaté, qu'en parcourant les Provinces entieres, on ne trouve plus aujourd'hui que des femmes, des vieillards, et de jeunes enfans. On sait que les Patriotes sont hors d'état de continuer la guerre jusqu'à la fin de cette campagne, qu'ils n'ont absolument plus personne à envoyer, pour remplacer ceux qui périssent dans les combats. C'est sans doute cet excès de détresse qui a porté une multitude étonnante de femmes et de filles, à quitter l'habit de leur sexe, à se revêtir d'un uniforme, et à aller chercher la mort les armes à la main. Dans une des dernieres actions sur la cime des Alpes, on assure qu'on en a compté jusqu'à vingt sur une cinquantaine de morts. Il faut avouer que les fruits de ta nouvelle liberté sont bien amers.

Eh! que dirons-nous de l'exercice libre de toutes les religions, qui avoit été décrété avec emphase dès les premiers jours de la révolu-

tion? Aujourd'hui, il n'est plus question d'être Catholique, Calviniste, Luthérien, Mahométan, ou Païen, il n'est plus permis de croire en Dieu. On vous oblige de renoncer à votre qualité de Chrétien. On abat les clochers, les églises, on renverse les autels, les croix; on fouille dans les maisons, pour découvrir les Crucifix qu'on soupçonne avoir été cachés. Pour sauver leur vie, les Prêtres sont forcés d'abjurer leur caractere. On a en particulier publié à Chambery la défense aux femmes de porter des croix; le fait est sûr et incontestable. Dans ta ville de Marseille, tu le sais à ne pouvoir en douter, on a condamné à mort et exécuté deux jaugeurs, pour avoir proposé de rappeller les Prêtres Catholiques, ... Eh! Grand Dieu, quelle liberté est donc celle-là? Quant à moi, au milieu de mon esclavage, j'ai la consolation de pouvoir continuer à être chrétien en toute liberté; et si j'éprouve des peines dans ma situation, je sens que le libre exercice de ma Religion, est très-propre à les adoucir. Tu viens de voir renverser jusqu'aux fondemens les églises de Marseille; et quoique tu continues à croire en Dieu, tu t'es bien gardé de laisser entrevoir que tu étois révolté par un attentat aussi impie. Le moindre signe de désapprobation t'auroit coûté cher, et t'auroit conduit par le plus court chemin au gibet; et voilà où est venue finir la pleine et entiere liberté de penser, de parler et d'agir, chacun à sa façon, en matiere de Religion,

Je suis tout à l'heure au bout de mon papier, et il faut bon gré malgré que je pense à finir, quelque envie que j'eusse de dire encore bien des choses. Crois moi, viens retrouver ton ami Crolotte; viens l'aider à rompre sa chaîne, tu as bien su rompre la tienne. Ne vois-tu pas que tout Sans-culotte que tu es, tu n'en es pas plus à l'abri de la guillotine? que l'on fait couler le sang des révolutionnaires les plus fanatiques, comme celui des autres? Ton tour viendra, et bien sûrement. Crois-moi, tire toi de là, tire moi d'ici, et fuyons au bout du monde.

---

* Le Galerien Crolotte me permettra de lui dire que sa politique est peu éclairée et peu réfléchie. A l'entendre, il faudroit que le peuple eût le droit de se refuser à payer les impôts. D'abord ce droit fût-il aussi réel qu'il est chimérique, tendroit à assimiler la France à la Cour du Roi Pétau, où tout le monde commande, et personne n'obéit. En second lieu, quand il ne seroit pas chimérique en lui-même dans son exercice, l'émission du vœu du peuple, est absolument impraticable dans un vaste Empire. Il est même douteux qu'il pût avoir lieu dans une seule ville, comme Rome ou Athenes. Ce point est trop important, pour ne pas mériter d'être développé. Que me parle-t-on du vœu d'une Nation qui compte vingt-cinq millions d'habitans? Entendons nous. Qu'est ce que le vœu d'un peuple? C'est évidemment ce que pense et ce que veut le plus grand nombre des individus de toutes les conditions qui le composent. C'est ce qu'ils veulent bien librement et avec une parfaite connoissance de cause.

Or la manifestation d'un pareil vœu a-t-elle jamais existé ? Qu'on parcoure les annales du monde ; l'Histoire n'en présentera pas un seul exemple. Je l'ai étudiée toute ma vie ; et quand je l'ignorerois entiérement, je dirois toujours que ce vœu n'a jamais été connu, parce qu'il m'est évident qu'il n'a jamais pu l'être, sur-tout dans une Nation aussi nombreuse que la nôtre. Mais supposons pour un moment qu'on parvient à être assuré des intentions de la multitude, qu'en arrivera-t-il ? Le peuple, comme Crolotte le dit lui-même, sera toujours infailliblement égaré par une bande de cabaleurs, qui sous le nom mensonger de bien public, n'auront d'autre but, d'autre mobile que leur intérêt personnel. J'ajoute une réflexion bien décisive : si ceux qui dirigent les rênes du Gouvernement, n'avoient pas un droit coactif d'imposer pour les besoins de l'État, où en seroit-on, lorsqu'on se trouveroit engagé dans une guerre dispendieuse contre une Nation rivale ? Voilà pour les impôts et pour prévenir les effets des propos imprudens du galerien Crolotte. Mais je ne m'arrête pas en si beau chemin ; et je vais préluder à la question la plus importante et la plus dangereuse qu'il soit possible de traiter, et que j'ai promis de résoudre.

La philosophie du jour nous enseigne que toute autorité vient du peuple, en qui elle réside essentiellement, et qui veut bien s'en dépouiller et la mettre en dépôt pour un temps dans les mains de ses commettans, en se réservant le droit de la reprendre, quand il le jugera à propos. Crolotte a très-bien prouvé, et nous avons prouvé comme lui que ce sont là des songes creux, qui n'ont et ne peuvent même avoir aucune réalité. Mais du droit venons au fait. Si cela est, il n'y a jamais eu, et il n'y aura jamais aucun genre d'autorité dans l'Univers. Il n'y a jamais eu ni Empereurs, ni Rois, ni Princes, ni Sénats, ni Magistrats, parce qu'il n'y a jamais eu aucun genre d'autorité, constituée par le consentement proprement dit de la multitude.

A vous, soit-disant Philosophes, qui savez tout, ou qui vous flattez de n'ignorer de rien. Voyagez dans le monde entier; feuilletez, étudiez l'histoire de toutes les Nations, depuis l'origine du monde jusqu'à nous, trouvez un seul pouvoir souverain, ou limité, si vous voulez, conféré par le peuple à quelque individu, mais conféré bien librement par le plus grand nombre, qui sait parfaitement ce qu'il fait; car c'est ainsi que je l'entends, et que vous devez l'entendre avec moi. Vous chercherez vainement ce grand phénomene sur la terre. Désistez vous donc de vos folles prétentions, ou allez les chercher dans le monde de la lune.

Remontez à Nemrod, portez vos recherches sur la fondation de toutes les Monarchies, de toutes les Républiques, de toutes les formes de Gouvernement, en descendant jusqu'à nous, nulle part dans aucun temps vous ne trouverez le moindre vestige du consentement de la multitude. Cyrus, Alexandre, César, Auguste, Clovis, Mahomet, Pepin, Fernand Cortez, Pizarre, et mille autres l'ont beaucoup consulté cette multitude, n'est-ce pas?

Je n'ai point fini, et je fais un pas en avant. Est-ce la multitude qui a opéré les révolutions, qui en a conçu le projet, qui les a consommé bien volontairement et bien librement? Sont-ce tous les habitans de Rome qui ont expulsé les Tarquins? Est-ce la République Romaine en corps qui a poignardé César? Guillaume Thel, le Duc de Bragance, Cromwel avoient-ils une commission en bonne et due forme de leur nation pour lui donner un nouveau Maître? Est-ce le Peuple François qui a conduit l'infortuné Louis XVI. à l'échuffaud? Concluons. Jamais une Nation en corps n'a formé, ni n'a pu former le projet d'une révolution. Un état quelconque n'a jamais été bouleversé que par l'entreprise, l'intrigue, la conjuration de quelques chefs, la conspiration d'un plus grand nombre. Tout le reste n'a jamais été consulté, et ne le sera jamais. Tout le

reste est subjugé par la violence. Ou si l'on parvient à obtenir son consentement, c'est toujours en le trompant, et en lui faisant vouloir ce qu'il n'est sûrement pas dans l'intention de vouloir. Après cela, qu'on vienne encore me parler de la souveraineté du peuple. Malheur à la Nation à qui on persuadera qu'elle a le droit de se faire des maîtres et de s'en défaire, quand elle le voudra. Nous n'avons pas besoin d'aller chercher bien loin pour en être pleinement convaincus. L'horrible spectacle que nous venons de voir, et dont le souvenir nous fait encore frissonner, est bien propre à nous désabuser d'une pareille manie. Quelque grands que soient les abus d'un Gouvernement, il est rigoureusement démontré que le remede qu'on entreprend d'y apporter, par la voie de l'insurrection, est cent fois pire que le mal. C'est à l'Abbé Sieyes qu'on attribue l'idée de la division de la France en Départemens. Si l'esprit de liberté et d'égalité l'a dirigé, on peut dire qu'il a bien mal entendu son compte Quoiqu'il en soit, il a rendu, sans le vouloir ou en le voulant, le service le plus important à cette belle Nation. Elle est si légere, si raisonneuse, si entreprenante, qu'elle avoit un besoin extrême de se voir soustraire tout ce qui pouvoit servir d'aliment à l'esprit d'insubordination, cause infaillible de la ruine d'un État quelconque, et d'un grand État plus encore. Cela étoit vrai, il y a cinquante ans: mais aujourd'hui que le philosophisme a renversé tant de têtes, cela est vrai d'une bien tout autre maniere. Il me revient souvent dans l'esprit une réflexion que je ne puis me défendre de communiquer à mon lecteur.

Le Dauphin fils de Louis XV. étoit le Prince le plus accompli que la France ait vu depuis Louis IX qui a obtenu les éloges de Voltaire même. Il étoit l'espérance de tous ceux qui respectoient encore la Religion de leurs peres, de tous les bons citoyens, de tous ceux qui avoient encore quelque lueur de vrai patriotisme. Sa mort les plongea dans

la plus grande désolation. La Reine peu avant qu'il rendît le dernier soupir, lui dit: Mon fils, il faut demander à Dieu votre guérison; vous y êtes obligé en conscience; la Religion a besoin de vous. Ah! maman, répondit le Prince mourant, les pensées de Dieu sont plus éloignées de celles des hommes, que le Ciel ne l'est de la Terre. Celui qui a établi la Religion sans moi, saura bien la conserver sans moi. Il semble qu'il lisoit dans l'avenir. Il avoit de grands talens, des lumieres très-étendues, un zele ardent pour le maintien de la Foi, et pour rendre son peuple heureux, si jamais il avoit le malheur, comme il disoit, de monter sur le trône. Malgré cela, il avoit des moyens insuffisans pour opposer une barriere aux progrès effrayans qu'avoit déja fait le philosophisme. Il auroit fallu pour cela répandre des torrens de sang, employer le fer et le feu; il n'auroit ni osé, ni voulu le faire. Dieu, dans sa profonde sagesse, a marqué une voie que la politique la plus pénétrante n'auroit pu prévoir. Il a livré les sophistes ennemis de tout bien à leur sens réprouvé, et il a ramené l'ordre par les excès énormes où ils se sont portés, et qui paroissoient devoir produire un effet tout opposé. Qu'on ne cherche pas à nous en imposer, en faisant tomber sur un petit nombre de scélérats, les horreurs dont nous avons été témoins. C'est la philosophie en corps, qui a ourdi et exécuté les scenes monstrueuses dont nous avons été les spectateurs et les victimes. Toutes les Autorités Constituées étoient assemblées pendant les massacres de Paris. On a su soustraire à l'anathême deux Membres de la Convention; tout le reste a péri sous le glaive d'une poignée de satellites, qu'il eût été si aisé de réprimer. Qu'est-il arrivé? O profondeur des jugemens de Dieu! La France d'abord fascinée, n'a pas tardé à ouvrir les yeux. Elle a vu avec effroi où tendoit cet esprit prétendu de bienfaisance, d'humanité, de philantropie, de fraternité, de tolérance, de Religion naturelle. Elle a jugé de l'arbre par le

fruit. Elle a détesté cette liberté de penser, source de tant de scélératesses. Elle a reconnu que l'incrédulité et l'impiété la conduisoit à sa ruine totale. Elle est redevenue religieuse. Conclusion : la Philosophie a complétement réussi à se faire abhorrer, et à attirer sur elle l'exécration publique. On peut dire que c'est le scorpion écrasé sur sa piquûre, et dont il devient le remede. Grand Dieu, que ne vous devons-nous pas, en recevant de votre main, un homme que vous avez rempli de votre esprit, pour faire cesser tant de désordres, pour calmer les flots de cette mer en fureur, pour contenir dans le devoir, et contraindre à la subordination, ces têtes altieres dont le systême est de ne reconnoître aucune sorte d'autorité? Vous lui avez encore appris à établir une parfaite harmonie entre les droits inaliénables des deux Puissances. Et c'est principalement sur cette base que repose l'assurance de notre bonheur pour le moment présent et pour l'avenir.

Ce que je dis paroîtra un paradoxe insoutenable à la Philosophie. Je le crois bien. Dans les accès de folie et de fureur où elle s'est abandonnée, est-elle encore capable d'entendre le cri, je ne dis pas de la Religion, mais de la nature et de la raison? Je la méprise assez pour ne pas daigner lui adresser la parole. Qu'elle écoute ce que je vais dire à ceux qui croient en Dieu, qui n'ont pas renoncé aux lumieres du bon sens, qui ont d'autres principes de Morale que l'intérêt personnel, qui ont le vrai esprit de société, qui ne font aucune difficulté de convenir que le bien commun doit l'emporter sur le bien de chaque particulier. C'est donc à vous que je vais parler, et à vous seuls qui admettez la Révélation ; car si la Religion Chrétienne n'est pas divine, on démontre invinciblement qu'il n'y a point de Dieu ; que s'il n'y a point de Dieu, il n'y a ni vice ni vertu ; que s'il n'y a ni vice ni vertu, tous les liens de la société sont rompus ; que nous sommes dès-lors de pire condition que les bê-

tes les plus farouches, en proportion des moyens que nous avons de donner un libre essort à tous nos penchans. Soyez donc attentifs, vous tous qui craignez, qui aimez Dieu, qui le respectez et croyez à sa parole. Je vais dire des choses qui vous étonneront: mais si vous me donnez le temps de finir, je vous ferai voir qu'elles ne contiennent rien que de conforme à la raison, et à vos véritables intérêts.

Le peuple d'Israel, ennuyé d'être commandé par des Juges, demande à Dieu un Roi semblable à celui de toutes les autres Nations. Le Seigneur lui fait répondre par son Prophete Samuel: Voici quel sera le droit du Roi qui doit vous commander. Il prendra vos fils, il en fera ses écuyers pour le précéder dans sa marche; il les fera servir à son char. Il leur fera labourer ses champs, recueillir ses moissons. Il en fera des artisans pour la fabrique de ses armes et pour la construction de ses chariots. Il emploiera aussi vos filles à composer ses parfums, à entretenir ses foyers, à préparer ses pains. Il vous ôtera encore vos champs, vos vignes, et ce qu'il y aura de meilleur dans vos plants d'oliviers, et les donnera à ceux qui le servent. Il exigera le dixieme de vos moissons et de vos vendanges, pour le donner à ses eunuques et à ses serviteurs. Il enlévera aussi vos domestiques, vos servantes, l'élite de votre jeunesse, vos ânes, et les retiendra pour son service. Il prendra le dixieme de vos troupeaux, et vous serez ses serviteurs.

Cela vous paroît bien dur, mon cher lecteur: mais vous êtes chrétien; et c'est votre Religion que je vous prêche. Du reste, écoutez moi jusqu'au bout. Je vais condescendre à votre foiblesse, et suppléer aux lumieres que vous n'avez pas. Je me flatte d'adoucir la dureté apparente de ces expressions, et de vous faire comprendre que le fardeau, que le joug que Dieu vous impose, est bien moins pesant, et bien plus raisonnable que vous ne pensez. Dieu assurément n'a jamais prétendu autoriser

les Rois à disposer arbitrairement et selon leur caprice des biens, de la liberté, de la vie de leurs sujets. Dieu entend qu'ils se regardent comme les peres de leurs peuples, comme de simples administrateurs rigoureusement obligés à se proposer dans toutes leurs démarches, de rendre leurs peuples heureux et vertueux, à se décider invariablement pour tout ce qui va au plus grand avantage de la Nation, à respecter les propriétés des particuliers, au point de les regarder comme sacrées, de ne jamais leur donner la moindre atteinte, que quand le bien général la rend indispensable. Il le veut, il le leur ordonne, il le leur intime de la maniere la plus absolue; il leur fait les plus terribles menaces, s'ils ont la hardiesse d'abuser de leur pouvoir pour opprimer ceux qui leur sont soumis. En voulez-vous une preuve des plus précises et des plus décisives? Rappellez vous la vigne de Nabot injustement envahie par le Roi Achab. Dieu envoie son Prophete à Achab, qui lui déclare que son sang sera versé dans le même lieu que celui de Nabot. La peinture des tourmens des Rois dans le Tartare par Fénélon, est une foible image des supplices que Dieu réserve aux mauvais Princes. Dieu n'a donc pas laissé aux Souverains la liberté de faire impunément tout ce qu'ils voudront. Que signifie donc ce droit des maîtres de la terre que Samuel étale d'une maniere si imposante? Je m'en vais vous l'apprendre. Ce droit n'est point relatif à Dieu, qui cesseroit d'être Dieu, s'il cessoit de haïr le crime et de le punir. Il ne regarde que vous. Je m'explique. Quelle que soit l'oppression que vous éprouvez de la part de votre Souverain, vous n'êtes jamais autorisé à opposer la force à la force, à repousser la violence par la violence, à dire, comme La Fayette, l'insurrection est le plus saint des devoirs. La patience, la soumission, les représentations les plus respectueuses, voilà les armes, et les seules armes que Dieu a mis à votre disposition. Il vous interdit de la maniere la plus sévere



toute opposition, toute résistance, toute conspiration, toute rebellion. Voilà en quoi consiste le droit que votre Roi a de vous opprimer. Il n'est comptable qu'à Dieu de sa conduite; elle est pour vous le fruit défendu, au quel il ne vous est pas permis de toucher.

Les faits les plus authentiques viennent à l'appui de cette doctrine. Jésus de Nazareth déclare qu'on doit payer le tribut à César: cependant les Romains venoient alors d'envahir la Judée de la maniere la plus injuste. Saint Paul ordonne aux premiers Fideles d'obéir aux Puissances, en leur déclarant qu'elles viennent toutes de Dieu. Pendant trois cens ans les Chrétiens sont persécutés de la maniere la plus cruelle. Dans l'étendue de trois siecles, on ne peut pas citer l'exemple d'un seul Chrétien qui soit entré dans quelque complot, quelque conspiration contre les Tyrans, qui firent périr douze millions de Martyrs. Ils n'opposerent jamais à ces excès de leur barbarie, que la patience, la soumission, la fidélité à leurs devoirs. On voit entr'autres la Légion Thébéenne, composée de six mille braves, se laisser égorger, sans faire la moindre résistance. Il leur eût été aisé de vendre chérement leur vie: mais ils connoissoient l'esprit de la Religion qu'ils professoient, et ils surent s'y conformer.

Mais lorsqu'une Autorité n'est pas légitimement établie, suis-je obligé de m'y soumettre? Oui assurément vous y êtes obligé, du moment que l'on peut dire qu'elle est réellement établie, de quelque maniere qu'elle l'ait été. Nous avons vu que Jésus-Christ a obéi, et qu'il a dit qu'il falloit obéir à une Autorité qui avoit été établie d'une maniere très-illégitime. Les Empereurs Romains se sont succédés par des voies très-illégales, par des massacres, des violences de tous les genres. Les Chrétiens ont constamment et invariablement obéi à ceux qui se sont emparés des rênes du Gouvernement. Dans le moment des crises, ils ne se sont pas départis de la fidélité à ceux qui étoient en possession de l'auto-

rité. Au moment, où un nouveau Maître s'est affermi sur le trône, ils ont toujours pris le parti de la soumission.

Mais il est bien dur d'être à la merci de l'ineptie, de l'ignorance, du caprice, de la méchanceté d'un homme qui est au dessus de nos têtes. Aveugles que vous êtes, vous connoissez bien peu vos vrais intérêts et ceux de la Société. Laissons à part un moment la voix de la Religion, n'écoutons que celle de la Politique. Son objet est ou doit être le bonheur, le mieux être, ou si l'on veut, le moins mal être d'une Nation, si l'on ne peut aspirer à rien de mieux. Voyons donc quel est le système qui peut nous conduire plus sûrement à cette fin désirable.

Mettez ensemble tous les abus de Gouvernement qui ont jamais eu lieu depuis Pharamond jusqu'à Louis XVI. Supposons ensuite qu'à chaque génération, il a existé quatre fois dans un siecle, un nombre d'hommes montés sur le ton de nos Philosophes du jour; qu'ils ont soufflé le feu de la discorde, de l'insurrection; qu'ils ont embouché la trompette pour faire sonner bien haut les noms de souveraineté du peuple, de liberté, d'égalité. Qu'en seroit-il résulté? Il en seroit résulté des scenes non interrompues des horreurs de tous les genres dont nous avons été témoins dans ces derniers dix ans. Peuple ridiculement souverain, tu as enfin ouvert les yeux. Serois-tu encore disposé à courir après cette liberté et cette égalité, qui a été la source de tous tes malheurs, qui t'a fait voir de si près ta ruine totale, que tu n'aurois pu éviter, si Dieu touché de ta misere, ne t'avoit tendu visiblement une main secourable, pour te tirer de l'abyme où l'on t'avoit précipité, en t'égarant? Tu vois donc qu'il n'y a de salut pour toi, qu'en t'en tenant inébranlablement aux principes de subordination, de soumission à ceux qui sont à la tête de de l'Administration. S'ils venoient à abuser de leur pouvoir, souffre le patiemment. Le Ciel te l'or-

donne; ton bonheur y est intéressé; ou tout au moins la masse de tes peines sera incomparablement moindre, que si tu t'abandonnois à l'esprit d'insurrection, de révolte, qui consommeroit ta ruine, et te perdroit sans retour. Dieu t'a donné une grande leçon; malheur a toi, si tu ne sais pas juger de l'avenir par le passé.

Le sujet que je traite, est singuliérement délicat. Il est mal aisé de s'exprimer avec une précision propre à prévénir les équivoques, les fausses interprétations. J'ai d'ailleurs à heurter les préjugés insersés de la Philosophie, tout aussi opposés aux principes d'une saine politique qu'à ceux de la Révélation. Je vais tâcher de donner un nouveau jour à ma pensée par une comparaison qui est à la portée de tout le monde.

C'est un principe avoué de la raison comme de la Religion, que notre superflu appartient aux indigens. Ce n'est pas ici le lieu de recourir à la distinction théologique des devoirs de justice et des devoirs de charité. Je dis simplement et hardiment que celui qui ne donne pas son superflu aux pauvres, commet un vol, un assassinat, selon la mesure du besoin où se trouve l'indigent. Les pauvres ont la propriété stricte et rigoureuse du superflu des riches. Ils ont un droit absolu de n'être pas frustrés de ce qui leur appartient. Le cri de la nature, de la raison le décide ainsi. Dieu s'en déclare de la maniere la plus expresse, et menace des plus terribles châtimens, ceux qui enfreignent cette loi. Attention, mon cher lecteur; et voici l'application de ce principe de Morale à mon sujet. Le pauvre a un droit rigoureux d'être secouru; et le riche a un droit rigoureux de ne pas le secourir. Comment cela? Si le riche refuse de subvenir à la misere du pauvre, Dieu déploira toute la force de son bras, pour le punir dans sa colere: mais il défend en même temps au pauvre d'user des voies de fait, d'employer la violence, pour revendiquer les secours aux quels la nature et la Religion lui donnent droit.

Ainsi le droit du riche de ne point secourir le pauvre, est très-réel, dans le rapport qu'il a à la conduite du pauvre: mais mais s'il en use, c'est le comble de l'abomination aux yeux de Dieu. Si Dieu avoit accordé au pauvre le droit de se faire justice par lui-même, il en résulteroit d'affreux désordres dans la Socieré, et des maux beaucoup plus funestes que la faim, la nudité et l'intempérie des saisons, aux quelles les indigens sont exposés par la dureré des riches C'est donc pour le bien général de la Société que Dieu défend aux pauvres de faire valoir leurs droits sur le superflu des riches. L'application de ce principe aux droits des Souverains, n'a pas besoin d'un long commentaire. Il n'est personne qui ne soit en état de le faire.

La Philosophie ne se tient pas pour battue; guindée sur ses spéculations fantastiques, elle multiplie les objections. Elle me demande ce que j'aurois fait, ou ce que j'aurois cru devoir faire, si j'avois veçu sous Cromwel, après qu'il se fut emparé de l'autorité par un exécrable parricide. Je réponds que je me serois cru en devoir de lui être soumis. Mais si Charles II. Roi légitime avoit formé secrétement un parti, pour remonter sur le trône, me serois-je joint aux conspirateurs? Si je l'avois fait, j'aurois violé le commandement que Dieu me fait, d'obéir à celui qui par le fait est en possession de l'administration de l'État. Non seulement mon devoir, mais le bien même de la Société exige que je sois fidelle à celui qui a le pouvoir en main. Il ne m'est pas permis d'examiner par quelle voie il y est parvenu, pour me faire en conséquence une regle de conduire. Si j'avois une pareille liberté, je finirois par n'obéir à personne sur la terre. La seule autorité qui est venue immédiatement de la main de Dieu, est celle du Souverain Pontife. Toutes les autres Puissances ont été établies par le fait, sans qu'aucune ait jamais pu fonder son droit, ou sur la volonté du Ciel, ou sur le consentement des peuples. Je laisse à part les

choix de Saül et de David, d'où l'on ne sauroit tirer aucune induction pour les autres maîtres de la terre.

Je ne saurois entrer dans de trop grands détails pour éclaircir et fixer un point sur le quel la Philosophie est étrangement entêtée. En 1744, le Prince Charles passa le Rhin à la tête des Allemans, et s'empara de l'Alsace. Si j'avois été là, j'aurois fait sans le moindre scrupule serment de fidélité à mon nouveau Maître ; et même sans avoir fait le serment, je me serois cru en devoir de lui obéir. Et s'il s'étoit formé quelque complot secret, quelque conspiration pour secouer le joug, je me serois fait un point de conscience de ne pas y entrer. Je crois pouvoir ajouter que si on m'avoit ordonné de prendre les armes contre mon légitime Souverain, j'aurois pu le faire, parce qu'en ce moment j'avois un autre maître que lui, à qui je devois l'obéissance.

Qu'on n'aille point dire que ce sont ici de simples raisons de *sacristie*. Je parle le langage de la raison ; j'établis les principes d'une sage et saine politique. Il est vrai que ceux de la Religion viennent à leur appui : mais nos Sophistes n'auront-ils jamais l'équité de reconnoître que la Révélation n'est autre chose que le développement de la loi naturelle, dont l'observation peut seule faire le bonheur des peuples ? On ne sauroit jamais en dire trop, on ne sauroit jamais en dire assez sur le grand sujet que je traite.

Infame Athée, excrément de l'espece humaine, si toutefois tu mérites encore d'être admis au nombre de ses individus, c'est à toi que j'en veux en ce moment. Je mets à part toutes les idées religieuses. Réponds moi. Tiens-tu encore assez à ta qualité d'homme, malgré ton abrutissement, pour reconnoître que le bien public doit l'emporter sur le bien particulier ? Si à la suite des Illuminés d'Ingolstadt, tu ne connois d'autre regle de tes pensées, de tes sentimens, de tes actions, que l'intérêt personnel ; si tu n'appelles vertu que ce qui est con-

forme à tes intentions, à tes vues, et vice que ce qui les contrarie; si le parjure, le vol, l'assassinat, le parricide sont tes Dieux, du moment qu'ils te conduisent à tes fins, je te dévoue à l'exécration publique : mais ne crois pas pour cela m'échapper; j'ai encore un genre d'armes à t'opposer. Ne vois-tu pas que l'esprit de subordination est encore dans ce cas du plus grand intérêt pour toi ? Si la force, la violence, la perfidie, la noirceur doivent décider de tout, où en es-tu, malheureux, au milieu de gens qui te ressemblent ? Ne vaudra-t-il pas mieux pour toi, de te retirer parmi les bêtes les plus féroces. Ne seras-tu pas plus en sûreté au milieu des tigres, des pantheres, dont il te sera plus aisé de prévoir et de prévenir les attaques ? Sens-tu jusqu'à quel point ton systême est funeste non seulement au corps de la Société, mais à chacun des individus qui la composent. Si l'intérêt personnel te procure quelques jouissances; ne vois-tu pas que l'intérêt des autres t'attire un déluge de maux dont tes excès ne pourront jamais te dédommager ?

Je viens à vous, Athées, Déistes, Naturalistes, qui admettez les idées de vertu et de vice, la différence du bien et du mal moral, de quelque façon que vous l'entendiez. Vous n'aurez aucune peine de reconnoître la vérité éternelle de ce grand principe : *suprema lex esto, salus populi.* En partant de ce point de vue, il m'est aisé de vous amener irrésistiblement à ma façon de penser sur la subordination des sujets à leurs Souverains, ou si vous aimez mieux, à ceux qui ont autorité sur eux, à ceux qui les commandent, quelle que soit la forme du Gouvernement. Concevez d'un côté un peuple qui est dans la ferme persuasion qu'il est obligé d'obéir à ceux qui sont au dessus de lui, et qui y conforme sa conduite. Imaginez d'un autre côté une nation composée de soit-disans Philosophes, qui prétendent avoir le droit de repousser la force par la force, d'opposer la violence à la violence. Demandez vous à vous-mêmes, dans le silence des

préjugés, quelle est celle de ces deux Sociétés qui est exposée à de plus grands malheurs. Si vous refusez de répondre, ou si vous répondez contre le cri de votre conscience, ce sera l'Histoire qui décidera la question. L'esprit de révolte des disciples de Calvin contre leur Souverain, a coûté à la France deux cens combats, et quelques batailles rangées. C'étoient des François qui répandoient le sang des François. Quelles horreurs, quelles atrocités, quelles barbaries n'a t-on pas vu dans ce temps de discorde? Si les Calvinistes avoient eu l'esprit des premiers Chrétiens; s'ils avoient respecté l'autorité de leur Roi, comme les Chrétiens respectoient celle des Empereurs; s'ils n'avoient opposé à la prétendue oppression dont ils se plaignoient, qu'une patience invincible, qu'une humble constance dans leurs opinions, vraies ou fausses, comme on voudra le supposer, qu'un redoublement de soumission et de fidélité à leur Maître. Répondez, Philosophes: le corps de la Nation auroit-il été plus ou moins malheureux? Qu'on parcoure les annales du monde, on trouvera dans tous les temps et dans tous les lieux, que les conjurations, les conspirations, les séditions, les insurrections, les révoltes ont fait le malheur des peuples; et c'est parce que Dieu les aime qu'il leur a imposé de la maniere la plus sévere l'obligation d'obéir aux Puissances. *Qui resistit Potestati, resistit Deo.*

Il me reste de parler à vous, qui êtes de la communion de l'Église Romaine. C'est votre Religion, c'est votre catéchisme que je vais vous enseigner. L'Église Catholique reconnoît sans hésiter les Puissances une fois établies, de quelque maniere qu'elles l'aient été. Elle s'interdit tout examen, toute critique à cet égard. Pourquoi cela? Parce qu'éclairée d'en haut, elle sait que Dieu le veut ainsi; qu'il s'en est expliqué de la maniere la plus précise et la plus absolue. Il y a plus les seules lumieres de la raison lui apprennent que non seulement Dieu le veut, mais qu'il doit le vouloir; que

sa sagesse, sa providence, son amour pour des créatures faites à son image, lui imposent de le vouloir; puisque sans cette regle fondamentale, le monde seroit un enfer anticipé, *ubi nullus ordo, sed sempiternus horror inhabitat.*

Je n'ai pas fini, et je ne finirois jamais, si je voulois épuiser un sujet si vaste, si important, et sur le quel on se forme de si fausses idées. Je vais donc continuer, autant qu'il me sera permis de le faire. J'entasse mes réflexions au hasard, sans avoir même le temps de les relire, pour les mieux digérer. Je pourrai un jour y revenir, et leur donner un degré de mérite qu'elles ne peuvent avoir dans le moment.

Pendant la guerre de 1741, le Prince Edouard travailla à soulever le Nord de l'Ecosse. Si ces montagnards avoient été plus instruits, ils auroient pu et auroient dû dire à l'héritier de Jacques II. Nous ne faisons pas difficulté de reconnoître votre droit à la Couronne: mais en ce moment, vous n'êtes pas notre Maître; nous en avons un autre, au quel nous sommes obligés d'obéir. Ici notre devoir s'accorde avec notre intérêt. Si vous réussissez à remonter les armes à la main sur le Trône de vos peres, vous nous trouverez prêts à verser notre sang pour vous y maintenir, et vous marquer une fidélité inviolable: mais actuellement, ce seroit contre les ordres du Ciel, que nous irions affronter les combats, et nous exposer à périr sur les échafauds. — Mais faites réflexion que vous êtes Catholiques, et que votre Religion est en souffrance sous ce nouveau Gouvernement. — La Religion de Jesus-Christ ne s'est point établie par les conspirations et les révoltes; et ce n'est pas par cette voie qu'elle se conservera. Dieu désavoue et rejette avec indignation de pareils moyens. Ce n'est point ainsi que les Apôtres et leurs Successeurs ont subjugué l'Empire Romain, et le reste du monde connu. — Mais si jamais je redeviens votre Maître, ne craignez-vous pas que je vous donne des marques de mon ressentiment. — Si vous redevenez notre Maî-

tre, vous ne pourrez nous refuser votre estime et votre confiance. Vous vous tiendrez assuré que vous n'avez pas de plus ferme appui de votre trône, dans la persuasion où vous serez que nous ferons alors pour vous, ce que nous faisons aujourd'hui pour le Roi George. En attendant nous prenons le parti de nous tenir tranquilles dans nos chaumieres, et d'employer paisiblement notre temps à cultiver nos champs, pour nous mettre en état de payer le tribut que notre Maître exige, et dont il n'est comptable qu'à Dieu. Voyez-vous la scene tragique que l'Irlande nous présente en ce moment? Si l'on a un cœur accessible à la pitié, peut-on n'être pas touché des malheurs d'un peuple que l'ignorance des devoirs que sa Religion lui impose, a égaré? Des combats entre citoyens, des emprisonnemens, des échafauds, voilà le genre de bonheur, que l'esprit philosophique lui a procuré. On a dit que le Gouvernement Britannique y exercoit une sorte d'oppression. Dans ce cas même, en le souffrant patiemment, on auroit obéi à Dieu, et on auroit été moins malheureux. Allons encore plus loin, et supposons que l'Irlande à réussi complétement à secouer le joug de la Métropole. Les Irlandois une fois maîtres de leur sort, ne peuvent se passer d'une forme de Gouvernement. Quel parti prendront-ils? Se décideront-ils pour une Assemblée Nationale? Ce qui vient d'arriver à leurs voisins, leur en fera passer l'envie. Se donneront-ils à un Prince étranger? Autant vaut-il qu'ils obéissent au Roi d'Angleterre. Se donneront-ils un maître chez eux? Mais si ce maître n'est pas le soliveau roi des grenouilles, on ne peut se dispenser de lui accorder une force coactive. Le maintien de l'ordre public, l'exige absolument. Il exige encore qu'elle ne soit pas trop limitée. Le Roi de Pologne avoit les mains liées; et c'est ce qui a fait la ruine de cette belle Nation. Je m'y trouvois au commencement de la guerre, et je vis avec le Pere Conarski que le défaut de subordination alloit consommer sa perte. Il

faudra donc que les Irlandois finissent par obéir à quelqu'un; eh! qu'ils commencent dès à présent. Je me rappelle en ce moment le mot d'un confident au Roi d'Epire. Reposons nous dès maintenant. Je ne quitte la plume qu'à regret, et parce que les circonstances l'exigent: mais concluons en finissant.

Les Souverains, et en général les Maîtres des Nations ont le plus grand intérêt à favoriser la Religion Catholique. Ils ont les motifs les plus puissans de désirer que tous leurs Sujets soient Catholiques, mais Catholiques instruits, qui connoissent les obligations que leur Religion leur impose, et qui sont disposés à les remplir. L'esprit d'indépendance forme le caractere distinctif de la philosophie. Tous les Hérésiarques et leurs sectateurs ont été des séditieux qui n'ont su ce que c'étoit que la soumission à l'autorité même la plus légitime. On sait la figure que les Jansenistes ont fait dans la Révolution. Quand on s'éleve contre l'Autorité de Dieu, comment pourroit-on respecter celle des hommes? J'ai lu un Mémoire présenté à la Cour en 1765, où se trouvoient ces précises paroles. La chûte de la Religion entraînera celle du trône; événement aussi prochain, qu'il est certain. Au moment où je le lisois, la prédiction étoit accomplie. Dans le temps de la grande crise, la France a reconnu que non seulement les Jésuites, mais généralement les éleves qui avoient été formés à leurs écoles, étoient ceux qui ont montré plus de fidélité à leur Roi. Ils passoient constamment pour des hommes instruits, et qui connoissoient leurs devoirs. On voit le grand intérêt que tous ceux qui gouvernent, ont au rétablissement de cette fameuse Société.

Reprenons. La discorde seule peut faire périr la France. Sa prospérité repose sur une base aussi inébranlable que celles de la nature. L'Angleterre est une Puissance purement factice. Ces Tyrans des mers doivent s'attendre à avoir tôt ou tard le sort des Phéniciens, des Vénitiens, des Portugais, des Hollandois. En attendant, Londres est pour Paris, ce

que Carthage fut pour Rome. La ruine de l'une entraîna la ruine de l'autre ; parce qu'elle causa la corruption des mœurs antiques. Malheur à vous, François, si jamais vous cessez d'avoir des ennemis de votre gloire. Mais doublement malheur, si vous ne vous mettez en garde contre la morale philosophique. Ennemie capitale de toutes les vertus sociales, elle seule peut détruire l'Empire le plus florissant de l'Univers.

On sait quel est l'effet magique du clair obscur dans la peinture. Les ombres ont une vertu admirable, pour faire ressortir les beautés d'un tableau. Les horreurs de la révolution que nous devons à la philosophie, sont toutes propres à nous mieux faire sentir tout le prix de l'ordre, du calme, de l'esprit de subordination qui font le bonheur de la France, et qui excitent l'admiration et la jalousie d'une Nation rivale. Dans cette vue, je me suis permis de placer ici une poësie, dans une langue, dont je sais que la culture est aujourd'hui en honneur à Paris. Je suis bien trompé, si elle n'est pas du C. Alfieri, que la République des Lettres vient de perdre, et qu'elle regrette à si juste titre. C'est son style, sa force, sa noblesse, son pinceau pittoresque, qu'il n'est pas possible de méconnoître. Il feint que l'ombre du Patriarche des Philosophes revient sur la terre, pour savoir ce qui s'y passe ; et il lui adresse la parole :

Ombra feral, che sulla nera antenna
Dal cupo Averno al patrio suol rivarchi,
Guarda, e poi dì, se alla fatal tua penne
Dovea la Francia i simulacri, e gli archi.
All' orror, che la misera t' accenna,
Fiso t' arresti, tetro il ciglio inarchi,
E cerchi in van sulla Regal tua Senna,
Le Leggi, il Trono, i Sudditi, i Monarchi.
Combattesti la Fè ; la causa hai vinta :
Felicità sognasti ; il lutto innonda :
Volesti Libertà ; di ferro è cinta :
Or va, la barca Acherontéa rimonta :
Quì lascia il disinganno ; e all' altra sponda
T' accompagnin d' Averno il pianto, e l' onta.

AUTRE LETTRE DU MÊME.

Eh ! bien, Spaccamonti mon ami, nous sommes de nouveau dans le cas de traiter de pair et compagnon. Te voilà déchu du haut faîte de ta gloire. Adieu ta brillante mairie, adieu ton écharpe tricolor. On ne veut plus des gens de ton espece dans l'Administration. Te voilà de rechef à mon niveau, ou peu s'en faut. Et prends garde que ta condition ne devienne pire que la mienne. Car il n'y a plus moyen aujourd'hui de pêcher en eau trouble. L'ordre est parfaitement rétabli en France, et malheur à qui tenteroit d'y exciter de nouveaux troubles. Que diable d'homme est ce Bona Parte? Les pratiques qui viennent à ma barraque, disent qu'il est sorcier. Pour moi, en homme qui a fait ses études au collége, je prétends qu'il a apporté du fond de l'Egypte un Talisman, au moyen du quel il ne fait rien comme le font les autres. Tu vas voir. Il commande aux élémens, il tourne les têtes comme il veut, il dissipe des tempêtes plus terribles que celles d'une mer en furie ; il paralise les armées ; d'un coup de sifflet il fait disparoître 750 Rois qui faisoient le malheur et la terreur de la France. La Vendée qui a coûté plus de deux cens mille hommes à la France, reste les bras croisés. Les Puissances du Continent mettent bas les armes. Louis XIV.

Louis XV. et Pilâtre du Rosier se sont cassé le nez, en voulant passer en Angleterre. Les Anglois en ont ri. Ce ne sont pas des tentatives faites pour tout le monde. Mais le cas ici est bien différent. Ils savent que le Premier Consul a encore son nez tout entier, quoiqu'il se soit embarqué dans des entreprises toutes plus surprenantes les unes que les autres. Ils savent qu'il est capable de s'embarquer de nouveau, et qui pis est, de débarquer. Le seul danger que courront les François en mettant pied à terre, c'est d'être empestés; car on dit que ces fiers insulaires font tout dans leurs chausses *. On peut en juger par les mouvemens qu'ils se donnent, et par les précautions qu'ils prennent. S'ils ne croient pas Bona Parte tout aussi sorcier que Jeanne d'Arc qu'ils ont fait griller à Compiegne, ils conviennent qu'il y a un peu de magie blanche dans son fait. Ils sont étourdis de l'avoir vu traverser la mer d'Alexandrie à Fréjus, au milieu des flottes Angloises. Au rappel des émigrés, ils s'attendoient de voir les quatre coins

* *Crolotte est un vilain ; il devroit parler avec plus de décence d'une Nation respectable à tant d'égards. Si les Anglois viennent à succomber, ce ne sera sûrement pas faute de courage. Il ne devront leur défaite qu'à la supériorité du génie du Généralissime des Armées Françoises. Je ne sais qui me tient de supprimer cet endroit : mais il faut respecter le droit des gens.*

de la France en feu. Ni propriétaires, ni possesseurs, personne n'a bougé, n'a soufflé; pas le plus petit bruit. Ils n'ont que faire de vanter encore leur Merlin. Ceci est bien autre chose; c'est la magie des magies. Ils ont imaginé un dernier stratageme; ç'a été d'engager le Premier Consul dans une guerre dispendieuse, pour l'empêcher d'exécuter le dessein qu'il avoit formé de diminuer considérablement les impôts: mais ce sont eux qui se sont cassé le nez. Ils se flattoient d'exciter des troubles dans la grande Nation. Les François en gens éclairés, ont su apprécier les circonstances, et se sont prêtés de la meilleure grace aux besoins de l'État. Ils ne furent pas moins déconcertés à l'affaire de Marengo. La bataille étoit gagnée par les Allemands. Ceci est assez extraordinaire pour mériter une place dans les Contes des Fées. Bona Parte paroît à la tête d'une légion, brave quelque temps avec le sang-froid d'un grand Général, les balles et les boulets qui pleuvoient sur lui. Il juge en homme de génie le moment. Il fond avec la rapidité de l'éclair, et avec la puissance de la foudre, sur l'ennemi victorieux, le terrasse, le met en poudre, et se rend maître dans quelques momens, de douze places fortes. Pour le coup, je commence aussi moi, à être pour le sortilege. Nous fûmes commandés en détachement, bien attaché s'entend, pour aller enterrer les morts. Bona Parte a dû périr cent fois dans cette effroyable boucherie: mais le Ciel

le réservoit pour de grandes choses. Tu sais tout cela sans doute; et si tu ne le sais pas, tu es un grand ignorant; l'Europe l'a vu; les quatre parties du monde l'ont entendu, et ont hésité à le croire.

Tout cela est en effet fort incroyable: mais il y a quelque chose qui est plus incroyable encore. Et qu'est-ce? C'est le rétablissement de notre sainte Religion, qui fait le plus beau fleuron de sa couronne. Te souvient-il de ta Mythologie; si jamais tu l'as sue? Ce sont, dans l'esprit de la Fable, les carreaux du Maître des Dieux, qui foudroient les Titans qui entassoient montagnes sur montagnes pour escalader les Cieux. Peut-être tu ne m'entends pas; parlons donc sans figure. C'est le philosophisme abattu, écrasé, pulvérisé, anéanti, le tout dans un clein d'œil. Les Rois n'auroient sûrement pas réussi à le faire de la même maniere. Quand je vais, tout en traînant ma chaîne, aux travaux publics, je rencontre de temps en temps quelqu'un de ces hommes, qui n'osent presque plus se dire Philosophes. Figure toi un bœuf qui a échappé à la massue qui lui a rompu les cornes. Telle est la contenance de ces restaurateurs des droits de l'homme. Si tu as jamais vu un fondeur de cloches qui a manqué son coup, tu pourras te former une idée de l'air déconcerté de ces réformateurs du genre humain *. Tu pourrois l'observer aussi bien que moi: mais le souvenir de ta grandeur qui vient de finir, t'ab-

sorbe encore tout entier. Tu te souviendras de la belle estampe que nous avons vu à Turin, à la tête des Francs-Maçons de l'Abbé Pérau. Un graveur qui auroit le bon esprit de la copier, et de l'adapter aux Philosophes du jour, à coup sûr gagneroit gros. Comme tu le vois, jamais héros n'a ramassé tant de lauriers, et de tant d'especes différentes. Pour mettre le comble à sa gloire, il ne lui manqueroit plus que de venir me débarrasser de ma chaîne. Je pourrois lui être bon à quelque chose. Oui, oui, Spaccamonti mon ami, tu as plus d'industrie que moi, mais j'ai plus d'esprit que toi; et l'esprit est bon à tout. Si le Premier Consul en avoit moins, feroit-il tant de belles choses? Tout brave guerrier qu'il est, il agit bien plus de la tête que de la main. Vois-tu en particulier avec quelle intelligence, et avec quelle sagesse, il a rangé à leur devoir cette canaille de Philosophes, ou qui n'ont point d'esprit, ou qui en ont un de la plus mauvaise espece?

Il y a une autre sorte de gens, pauvres gens, qui loin d'allumer ma bile, excitent ma compassion. Nous voyons arriver par douzaines, des Prêtres qui disent qu'ils ne peuvent pas en conscience prêter le serment de fidélité au Premier Consul †. Voilà ce que c'est, que de n'avoir pas bien étudié son catéchisme. Ces Messieurs ne devroient-ils pas savoir quelque chose de plus encore? Tu n'es pas fort savant; tu n'as jamais fait que ta Quatrieme. Sais-tu,

car j'ai toujours oublié de te le dire, sais-tu que j'ai poussé mes études jusqu'en Rhétorique ? J'ai lu mon Nouveau Testament, et cela en latin, vois-tu. Je me rappelle encore d'y avoir vu clairement que Jesus-Christ disoit qu'il falloit rendre à César ce qui est à César, que l'autorité que Pilate avoit sur lui, il l'avoit reçue d'en haut, tu comprends, cela veut dire du Ciel; que S. Paul ordonnoit d'obéir à ceux qui commandent, quels qu'ils soient. Et puis, et le Pape ne compte-t-il pour rien dans l'esprit de gens qui devroient avoir appris mieux que personne à respecter les deux Puissances, l'autorité de l'une et les lumieres de l'autre ? Lorsque du temps de Bossuet, l'Assemblée du Clergé de France se gendarma contre le Saint Siége, pour des vétilles qui ne méritoient pas le lever de terre (tu vas dire que je fais le docteur : mais j'en sais plus loin que tu ne penses) on étoit bien éloigné de soupçonner qu'il viendroit un temps où le contre-coup de cette incartade à la françoise, retomberoit sur l'autorité civile. Ces Prêtres déportés n'ont pas une juste mesure de docilité pour le Chef de l'Église, qui sauroit bien, s'il étoit écouté, les éclairer et les guérir de leurs préjugés. S'il s'en trouve quelqu'un sur ma route, je me charge de lui faire la leçon, et avec mon Évangile et mon Saint Paul, de le mettre au pied du mur. En cas qu'il me dise que je joue le rôle de Gros Jean qui remontre à son Curé, je pourrai lui demander s'il n'y a pas de l'hu-

meur dans son fait, quelque dépit secret d'avoir été dépouillé d'un gros et gras bénéfice, d'une place honorable qui flattoit sa vanité. Si quelque passion s'en mêle, il sera mal aisé de leur faire entendre raison. Si c'est simple défaut de lumieres, si ce n'est qu'une fausse façon de voir, la chose n'est pas sans remede. Crolotte, veux-tu ne pas rire, oui Crolotte lui-même se chargeroit de leur ouvrir les yeux et de les ramener.

O! combien de choses j'aurois encore à te dire : mais on vient me prendre, pour courre sus aux Anglois. Nous irons leur faire une visite dans leur Isle, à la suite des François. Ils apprendront à leurs dépens jusqu'où va la vertu du Talisman. Et toi, ne vas-tu pas aussi ? C'est là que nous exercerons notre industrie sur les guinées. A revoir.

P. S. Il y a un bon mois que ma lettre est écrite, et que je n'ai pas eu une occasion pour la faire partir. Il s'est passé bien des choses depuis ce temps là. Quand tu sauras tout ce qui m'est arrivé, tu plaindras sûrement ton pauvre Crolotte. Tu n'as pas l'air d'avoir mis de l'eau dans ton vin. S'il se présentoit quelque pas un peu glissant, quelque tentation un peu délicate, un tour de frippon ne te coûteroit pas beaucoup, je pense. Nous nous connoissons, comme tu sais. Malgré cela, je suis persuadé qu'un reste d'attachement pour ton ami, t'engagera à lui parler rondement; car j'ai à te consulter sur le parti que je dois pren-

dre. Si tu avois quelque intérêt à me déguiser la vérité, pour te le dire, je ne me fierois guere à toi; je chercherois des conseils ailleurs. Mais rien ici ne peut te porter à me donner pour blanc ce qui est noir, et pour noir ce qui est blanc. Pourquoi me tromperois-tu, sans qu'il t'en revienne aucun avantage? Ecoute donc.

Un certain Abbé retiré au pied du Mont-Viso, m'a joué le plus vilain tour du monde. On dit qu'il a été long-temps Jésuite. Le diable emporte ces Jésuites; on a bien fait d'exterminer cette race. Elle n'étoit bonne qu'à troubler les gens dans l'exercice de leur métier. Le nôtre alloit assez bien; et nous avions lieu d'en être contens. Nous avons ensuite éprouvé quelques revers. Mais enfin j'étois fait à mon nouveau train de vie, qui ne me permettoit plus que quelque trait d'escamoteur de temps à autre. Je ne pensois plus au temps de nos grands succès. Comme tu vois, j'étois passablement tranquille. L'Abbé en question s'est avisé de composer un Mémoire sur les nouveaux Monasteres de la Trappe. Ce maudit Mémoire m'est tombé entre les mains; il est très-curieux, il faut en convenir: mais il a été pour moi de la mort aux rats. J'aime la lecture; tu te souviendras que quand la maraude ne nous donnoit pas de l'occupation, je lisois volontiers pour tuer le temps. J'ai donc lu le Mémoire de l'Abbé. Sais-tu qu'il m'a donné des scrupules sur la vie que nous avons menée ensemble pendant dix ans? Que la fievre

quarte le serre; de quoi, diable, se mêle-t-il de venir inquiéter les gens? Il ne m'étoit jamais venu dans l'idée de me faire des reproches sur ma conduite passée. Ne voilà-t-il que ce fichu livre m'a tout bouleversé. Il y a bien plus, ce diable de Mémoire m'a fourré dans la tête, en me désabusant des vanités du monde, que je n'avois rien de mieux à faire, que de me retirer à Monbrac ou à Surdévolo. Heureusement ces deux Monasteres de la Trappe viennent d'être supprimés; et je me croyois hors d'affaire. Mais j'apprends que celui de la Val-Sainte a été rétabli, et qu'il y a actuellement 250 Religieux. Il faut qu'on s'y trouve bien, et mieux qu'on ne pense, puisqu'il y va tant de monde. J'avois encore une autre ressource. Je me disois: le moyen d'aller à la Val-Sainte avec ta chaîne au pied: mais j'ai fait réflexion que les Seigneurs Génois sont fort dévots, et qu'ils n'auront pas de peine à me donner mon congé, quand je leur aurai fait connoître mon dessein. Ne ris pas, je t'en prie. Figure toi la belette, qui au milieu de mille contorsions, est attirée vers la gueule du crapeau. Telle est ma situation. La peste soit de l'Abbé et de son Mémoire. Vois-tu, je ne dors plus; je ne mange plus mes feves avec le même appétit. Je pense à la Trappe, le jour, la nuit, pendant la veille, pendant le sommeil. Je crois qu'enfin il faudra que je parte. Qu'en dis-tu? Ce seroit bien drôle, si ma maladie te gagnoit aussi, et que nous finissions tous les deux par

devenir enfans de S. Bernard. Du reste ou là ou ailleurs, il faut bien que l'un et l'autre nous pensions à faire un peu de pénitence; tu sais le besoin que nous en avons. Quand le dernier moment arrive, il n'est guere plus temps. La Marquise Du Châtelet au lit de la mort, demanda à Voltaire ce qu'elle devoit faire. Voltaire lui dit qu'elle feroit bien de se confesser. Ah! malheureux, s'écria la Marquise, tu m'as donc trompé toute ma vie. Elle se tourna de l'autre côté, et expira. Voltaire a fait des reproches équivalens aux Philosophes, en rendant les derniers soupirs.

---

* † Deux sortes de personnes me causent de l'étonnement, les Philosophes et les Prêtres déportés. Rien assurément de plus authentique et de plus notoire, que le Discours que le Premier Consul fit, il y a quelques années, aux Curés assemblés * à Milan. On y voit qu'il a annoncé sans le moindre détour, le dessein où il étoit de relever l'édifice auguste de la Religion, et de réduire en poudre impalpable cette masse lourde et informe que le philosophisme avoit entassée à si grands frais contre le Ciel. Pourquoi donc ces grands projétistes ont-ils l'air de gens qui ne s'attendoient pas à un tel revers. Le Régénérateur de la France pouvoit-il leur annoncer leur destinée d'une maniere plus claire et plus précise? J'avoue que je ne suis pas peu surpris, et que j'admire qu'il ait dédaigné de les servir à plats couverts, dans un temps, où il pouvoit tout craindre de leur esprit d'intrigue, de cabale, de sédition, disons tout, de leur scélératesse; dans un temps où son autorité étoit assise sur une base moins inébranlable, qu'elle ne l'est

* *Au nombre, m'a-t-on dit, de 260.*

aujourd'hui. Il n'est donné qu'aux génies les plus sublimes d'envisager d'un œil ferme et assuré les grands dangers, et de savoir les braver.

De leur côte les Prêtres déportés peuvent-ils se permettre quelque doute raisonnable sur les vraies intentions du Premier Consul? Qu'il nous disent de quelle maniere il devoit s'expliquer pour les rassurer pleinement. Je conçois que dans le temps que le Discours fut prononcé, il pouvoit y avoir encore quelque lieu à la défiance sur l'exécution des promesses consolantes qu'il renfermoit. Mais aujourd'hui que la conduite soutenue de l'Administrateur de la Nation est parfaitement conforme et depuis si long-temps à cette premiere annonce, et que le Chef de l'Église en est pleinement satisfait, comment peut-on encore se livrer à des soupçons, à des ombrages, que toutes les circonstances concourent à dissiper?

La derniere ressource qui reste aux esprits forts, et aux dévots peu éclairés, est de demander si ce Discours est bien réel, si ce n'est pas une piece faite à plaisir. Mais il est aisé de les forcer dans ce dernier retranchement.

On se persuade difficilement les choses que l'on craint beaucoup, plus difficilement encore, celles qui excitent une vive joie, et c'est le sentiment dont je fus affecté, lorsque je vis pour la premiere fois, ce fameux Discours, imprimé sous le titre d'*Allocuzione*. J'étois à Turin, où Jean Baptiste Fontana en donna, sous les yeux du Gouvernement, une seconde édition sur celle de Milan. Cela seul suffisoit pour en assurer l'authenticité. Malgré cela, je croyois encore foiblement. Après un temps un peu considérable, je vis dans la Maison Barole, M. l'Abbé Du Faux *, qui venoit de Milan, et qui s'étoit trouvé présent au Discours du Premier Consul. Il

* *Digne frere du fameux M. Du Faux, qui joua un tour bien cruel à M. De Montaset, dans l'Assemblée Provinciale du Clergé à Lyon.*

nous en fit l'analyse, qui revint exactement à ce qui est contenu dans l'Allocution imprimée. Il nous dit que les Ecclésiastiques s'empresserent d'exécuter les ordres du Premier Consul, que sur la demande qu'il leur en fit, ils concoururent à l'envi à rédiger ses pensées et ses expressions, et à en publier le résultat avec son approbation, en Italien et en François. Il ajouta une anecdote, qui mérite de trouver place ici.

Un vénerable vieillard, Doyen de l'Assemblée, eût le courage de repliquer au Consul: Les promesses que vous faites, sont magnifiques, il reste à savoir comment les effets y répondront. Le Consul qui n'avoit pas imité Théodose dans son péché, l'imita dans son respect pour le Ministre du Dieu vivant. Il écouta paisiblement le propos; il admira cette fermeté et la respecta. Si cet homme apostolique est encore en vie, il a la consolation de voir que le Consul a tenu exactement sa parole.

Je suis affligé, et j'ajoute, scandalisé qu'une piece aussi importante ait fait si peu de sensation. Je ne serois point surpris que les Philosophes eussent acheté au poids de l'or toutes les copies qu'ils auront pu découvrir, pour les dérober à la connoissance du Public. Mais leur sera-t-il aussi aisé de lui faire ignorer la protection éclatante que le Premier Consul accorde à la Religion?

Je finis par une réflexion décisive. Je joins ici une traduction françoise de l'*Allocuzione*, faite avec la fidélité la plus scrupuleuse. J'ai assez démérité de la philosophie, pour qu'elle soit intéressée à me desservir, dans le cas que je lui en fournisse l'occasion. Si dans tout ce que je dis, je n'accuse point vrai, et pour le fond et pour la maniere, elle a un moyen assuré de me perdre, en me dénonçant comme faussaire. J'attends de pied ferme et d'un ton assuré, le parti qu'elle prendra. Si elle se tait, elle avoue sa défaite. Si elle m'attaque, elle me trouvera. En attendant, je me signe:

ROSSIGNOL DE VALLOUISE.

DISCOURS DU PREMIER CONSUL AUX CURÉS A MILAN.

J'ai désiré vous voir ici tous rassemblés, uniquement pour avoir le plaisir de vous faire connoître moi-même mes sentimens sur la Religion, Catholique, Apostolique et Romaine.

Persuadé qu'elle est la seule qui peut former le bonheur d'une Société quelconque bien ordonnée, et consolider les bases de tout bon Gouvernement, je vous assure que, dans tous les temps et par tous les moyens, j'en serai toujours le protecteur et le défenseur. Je vous regarde vous, qui êtes les Ministres de cette Religion, qui est aussi la mienne, comme mes plus chers amis; je vous déclare que je saurai punir exemplairement avec les peines les plus rigoureuses, et s'il en est besoin, même par la mort, comme perturbateurs du repos public, tous ceux qui feront la moindre insulte à votre Religion et la mienne, et qui oseront de quelque maniere que ce soit mépriser vos sacrées personnes.

Mon intention expresse est que la Religion Chrétienne, Catholique et Romaine soit conservée dans sa pleine vigueur, et dans la possession totale de cet exercice libre et public, où elle se trouvoit, lorsque je parus pour la premiere fois dans ces heureuses contrées. Quelque atteinte qu'on y ait donné dans le temps de mon premier séjour en Italie, sur-tout parrapport à la discipline, le tout est arrivé malgré moi, et contre mon inclination.

Simple agent d'un Gouvernement, qui ne se mettoit nullement en peine de la Religion Catholique, je ne pouvois alors empêcher tous ces désordres, que l'on vouloit absolument introduire à son désavantage. Revêtu à présent d'une plénitude de pouvoir, je suis résolu à mettre en œuvre tous les moyens que je connoîtrai les plus propres à défendre et à soutenir cette même Religion.

Les modernes Philosophes se sont efforcés de persuader à la France, que la Religion Catholique est ennemie implacable de tout systême Démocratique, de tout Gouvernement Républicain. De là a pris son origine cette fiere persécution que la République Françoise fit à la Religion et à ses Ministres; et de là vinrent de même toutes les horreurs, aux quelles cette Nation disgraciée ne s'est trouvée que trop en proie.

La diversité des opinions n'eut pas peu de part à ces désordres. A l'époque de la Révolution elles dominoient dans la France, qui n'étoit que trop divisée en différentes sectes sur le point de la Religion.

L'expérience a détrompé les François, et les a convaincus que la Religion Catholique est celle, qui plus que toute autre, s'adapte à un genre de Gouvernement quelconque, et qu'elle développe d'une maniere spéciale les principes, et soutient les droits du Gouvernement Démocratique, Républicain.

Je suis Philosophe, moi aussi, et je connois que dans une société quelconque, un homme ne peut être ni honnête, ni juste, s'il ne sait d'où il vient et où il va.

La raison ne suffit pas pour lui procurer cette lumiere. Sans la Religion, tout homme est obligé de marcher toujours dans les ténebres. La seule Religion Catholique est celle, qui à la clarté infaillible de son flambeau, découvre à l'homme son origine et son terme.

Une société quelconque ne peut subsister sans Morale; il ne peut y avoir de bonne Morale, là où la Religion n'existe pas; ce n'est donc que de la Religion, que toute société peut avoir son appui et son soutien.

Une société sans Religion, est semblable à un vaisseau sans boussole; et comme un vaisseau sans boussole est toujours incertain sur la route qu'il tient, et est privé de l'espérance d'entrer dans le port; ainsi une société sans Religion, est toujours agitée, et secouée par le tourbillon des passions les plus furieuses, et se trouve perpétuellement en proie aux fureurs d'une guerre intestine, qui la précipite dans un abyme de maux, qui tôt ou tard, la conduisent nécessairement à périr.

La France instruite par ses propres calamités, a finalement ouvert les yeux; et s'attachant à cette ancre, qui seule pouvoit la sauver au milieu de la tempête, elle a rappellé de nouveau dans son sein la Religion Catholique.

Je dois avouer que de mon côté, j'ai beaucoup contribué à cette belle œuvre. Je vous assure qu'en France les Églises sont de nouveau ouvertes, que la Religion Catholique y reprend son ancienne splendeur, que le Peuple François regarde avec respect ces sacres Pasteurs, qui

pleins de zele, retournent au milieu de leur troupeau qu'ils avoient été forcés d'abandonner.

Il ne faut pas que l'événement du Souverain Pontife défunt, vous tienne en appréhension. La disgrace de Pie VI. doit être en partie imputée aux maneges des personnes à qui il avoit donné sa confiance; et en partie aussi, à la politique cruelle du Directoire François. Quand je pourrai avoir une entrevue avec le nouveau Pape, j'espere que j'aurai l'avantage de lever tous les différens, qui tiennent encore en suspens la réconciliation de la France avec le Souverain Pasteur de l'Église.

Je n'ignore pas non plus les vicissitudes que vous avez éprouvées. Je sais combien vous avez souffert dans vos personnes et dans vos biens. Vos personnes, je vous le répete, seront à l'avenir respectées et sacrées. Quant à vos biens, aussitôt que la chose sera possible, je ne manquerai point de donner les ordres convenables, pour qu'ils vous soient rendus du moins en partie; et je ferai de sorte, que vous soyez assurés d'une maniere stable, d'un traitement convenable et décent pour votre entretien.

Tels sont les sentimens que je voulois vous manifester personnellement à vous aussi, par-rapport à la Religion Chrétienne, Catholique et Romaine.

Je désire que ces sentimens soient recueillis par vous, arrangés, et publiés avec mon approbation, par le moyen de l'impression; de maniere qu'ils soient connus, non seulement à l'Italie, à la France, mais en même temps à l'Europe toute entiere.



LES POURQUOI

DU PEUPLE A SES REPRÉSENTANS

A LEUR RETOUR

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

PAR

M. L'ABBÉ ROSSIGNOL

DE VALLOUISE.



A TURIN,

De l'Imprimerie de la Cour d'Appel.

M. DCCC. VII.

LES POURQUOI

Du Peuple à ses Représentans à leur retour de l'Assemblée Nationale.

AVANT PROPOS.

Le fond de la Piece à la quelle je donne une nouvelle existence, fut envoyée de Besançon à M. De Leyssin Archevêque d'Embrun, vers le commencement de la Révolution; et je n'ai garde de me l'attribuer. Je la trouvai assez importante pour en donner une seconde édition, avec les changémens que je jugeai convenables dans les circonstances, et dont il ne me reste qu'une idée assez indécise, après plus de quinze ans. On pourra me demander à quel propos je rappelle des souvenirs que tout engage à perdre de vue, si toutefois la chose est possible. Il est juste de faire connoître les motifs qui me dirigent.

Les événemens déplorables dont nous avons été les témoins et les victimes, nous les devons aux entreprises insensées et barbares de la philosophie du jour. C'est rendre un service important à la société comme à la Religion, que d'en perpétuer la mémoire, pour qu'on sache dans tous les temps, ce que l'on doit

attendre des attentats de ce nouveaux encelades qui neprétendent rien de moins que d'escalader le Ciel;et que nos arrieres neveux soient convaincus que la chûte des autels entraîne infailliblement le renversement de l'ordre social. Si l'on doit juger de la qualité d'un arbre, par les fruits qu'il produit, on peut se former une idée du degré de confiance que méritent ces réformateurs du genre humain. Leur rapacité scandaleuse forme un contraste frappant avec le détachement des richesses de Jésus de Nazareth, qui a dit et qui a pu dire: les renards ont une taniere, et les oiseaux du Ciel un nid; et le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête. Nous avons suffisamment justifié la nouvelle édition des Pourquoi, pour fermer la bouche à ceux qui seroient tentés de dire, pourquoi.

Un député du côté gauche étant de retour de son auguste mission, le peuple s'assembla pour lui porter des couronnes civiques. L'orateur de la députation lui parla de la sorte:

Nous ne vous donnerons point d'éloges, ils ne pourroient vous être aussi agréables que ceux que vous ont prodigué les départemens, les districts, les municipalités, puisque vous leur en aviez envoyé les modeles.

Nous ne vous ferons pas de riches présens; hélas! bons patriotes, il ne nous reste que

les feuilles du chêne que nous vous apportons. Mais nous sommes accourus avec empressement, espérant que vous daigneriez nous éclairer et dissiper quelques nuages qui obscurcissent à nos yeux les beautés du grand œuvre que vous avez si heureusement terminé.

Enivrés de la seule espérance du bonheur que vous nous avez mille fois promis, nous avons voulu le mériter par la soumission la plus entiere à vos ordres. Suivant vos désirs, nous avons placé tous les pouvoirs dans les mains de vos protégés; nos paroles comme nos actions ont secondé tous vos projets; votre volonté a été par-tout exécutée comme celle de Dieu même; la constitution est faite, et cependant nous cherchons encore ce bonheur tant promis, tant désiré, et pour le quel nous avons tout sacrifié, tout fait.

Seroit-ce dans les villes que nous pourrions trouver ce bonheur? Mais tous ceux qui ont eu le moyen de les fuir, sont partis; elles sont désertes, les maisons sont presque un fardeau pour les propriétaires; et les octrois que les étrangers supportoient, et que vous avez supprimés, forcent encore à une répartition pour subvenir aux charges.

Seroit-ce la classe des vignerons qui seroit heureuse? Mais ils ne peuvent plus trouver ni avances ni secours dans des maîtres appauvris; mais leurs vins ne peuvent plus supporter la concurrence de ceux que les étrangers amenent; et le prix de leurs foibles pro-

priétés se trouve diminué avec la valeur du produit de leur malheureuse récolte.

Le bonheur se trouveroit-il dans la classe des ouvriers? Mais ceux qui trouvent à travailler sont payés en assignats, ce qui diminue beaucoup leur salaire; mais le grand nombre est sans ouvrage; leurs occupations consistent, pour la plupart, à monter la garde, ce qui consomme leur temps, sans profit pour eux, sans utilité pour le public.

Seroient-ce les marchands, dont le sort seroit amélioré? Mais à part les agioteurs, ces sangsues du public malheureux, tous les marchands sont sans débit, et les boutiques souvent se ferment sans que la vente du jour ait pu fournir au paiement du loyer.

Seroit-ce au moins dans la diminution des impôts que les citoyens pourroient appercevoir le bonheur? Hélas! nous l'espérions: mais les impositions sont bien plus que doublées; en 1790 elles étoient pour la ville de Besançon de soixante et dix-sept-mille-huit-cent-trente-huit livres, douze sous, sept deniers, elles se portent pour 1791 à cent-soixante et dix-huit-mille-quatre-vingt-dix-neuf livres dix-huit sous; c'est-à-dire qu'on paiera de plus qu'en 1790 cent-mille-deux-cent-soixante et une livres cinq sous cinq deniers (1).

Indépendamment de cette énorme augmentation, toutes les marchandises sont augmentées considérablement de prix; et malgré le dire des soudoyés du nouveau régime, l'ave-

nir sera encore plus terrible, puisque les frais d'administration seront les mêmes; et que lorsque les biens du clergé seront vendus, il faudra, si l'on veut un culte, se cotiser pour en payer les ministres.

Il faut cependant ajouter encore à tout cela:

1.° L'impôt des patentes qui seul excede ce que les marchands payoient autrefois.

2.° L'imposition du timbre, dont le produit est effrayant.

3.° Les sous additionels pour subvenir aux charges des villes, ce qui se portera a des sommes considérables.

4.° Le droit d'enrégistrement qui a quadruplé les droits de contrôle.

5.° La garde nationale qui, par les pertes de temps et les dépenses qu'elle occasionne, est également un impôt désastreux.

6.° L'impôt des assignats qui occasionnent à chaque citoyen la perte d'un tiers de ses revenus (2).

Voilà l'affreuse position des habitans des villes; ils paient quatre fois plus avec cent fois moins de ressources; et si les *Te Deum, les illuminations, les chansons patriotiques*, les ont étourdis sur leur position, ce prestige s'est dissipé par le sentiment déchirant de la misere, qui chaque jour s'accroît de la maniere la plus effrayante.

Seroit-ce au moins dans les campagnes que se seroit refugié le bonheur que nous attendions? Mais les manouvriers s'y trouvent

dans le plus grand besoin ; mais les impositions y sont à peu près doublées. Dans la communauté de Beurres elles étoient en 1790 de quatre-mille-cent livres, pour 1791, elles se portent à sept-mille-six-cent-trente-quatre livres, indépendamment des charges locales, des dons patriotiques, etc. etc. C'est par-tout de même (3) ; et le malheureux cultivateur, déjà froissé en tout sens par une multitude d'autorités qui se croisent et s'embarrassent, n'a pour jouissance que des vexations, pour perspective que l'impossibilité de fournir aux paiemens qu'on exige.

Ne seroit-il pas possible que nos représentans eussent mal calculé nos intérêts, et qu'ils eussent pris de très-mauvais moyens pour nous procurer le bonheur et les soulagemens que nous espérions ? Par exemple :

Pourquoi, étant convoqués par le Roi et les bailliages, vous êtes-vous déclarés supérieurs au Roi et supérieurs aux bailliages ?

Pourquoi, ayant juré entre les mains de vos commettans d'observer vos cahiers, vous êtes-vous fait une loi de les enfreindre ?

Pourquoi avez-vous excité le vol, le pillage, les dévastations, le meurtre, les incendies, par vos lettres criminelles qui n'ont été par-tout que des cris de révolte et d'insurrection contre toute espece d'autorité ?

Pourquoi n'avez-vous eu dans toutes les villes pour correspondans que des hommes qui, couverts du mépris public, n'étoient

propres qu'à devenir des chefs de factieux ?

Pourquoi avez-vous élevé, protégé, défendu cette multitude de sociétés connues sous le nom de *clubs*, dont l'emploi a été de soulever la France, de préparer tous les crimes qui l'ont souillée, et de vous en rendre des actions de graces comme aux premiers coopérateurs de ces forfaits ?

Pourquoi avez-vous changé le caractere de la nation, et d'un peuple humain et sensible, avez-vous fait un peuple sanguinaire et féroce ? (4)

Pourquoi, en aiguisant les poignards des assassins, et en allumant les torches des incendiaires, avez-vous forcé à fuir, les princes, les grands seigneurs, les gens riches, qui faisoient vivre les ouvriers et les pauvres ?

Pourquoi avez-vous éloigné de la France tous les étrangers qui, de toutes parts, accouroient pour nous prodiguer leur or, consommer nos denrées, acheter les ouvrages de notre industrie ?

Pourquoi avez-vous appellé à leur place les malfaiteurs, les brigands, les scélérats des pays qui nous avoisinent ?

Pourquoi avez-vous rendu hommage aux insurrections en les appellant *l'accomplissement du plus saint des devoirs* ?

Pourquoi avez-vous soudoyé dans vos tribunes les ignorans et les scélérats, pour étouffer à votre gré, par leurs cris, la voix de la vérité et de la raison ?

Pourquoi, en réformant quelques abus, les avez-vous remplacé par des milliers d'autres plus intolérables?

Pourquoi, en nous promettant des soulagemens et des secours, n'avez-vous supprimé des impôts que pour en créer de plus excessifs et de plus désastreux?

Pourquoi avez-vous détruit les impôts sur l'amidon, la poudre, le tabac et autres objets qui, n'étant pas de premiere nécéssité, ne frappoient que sur les riches, et les avez-vous rejettés sur les terres pour en écraser le malheureux cultivateur?

Pourquoi, dans le temps où la France est sans argent, avez-vous décrété le remboursement des charges, dont les titulaires, quoique chargés de rendre la justice, ne tiroient pas le cinq pour cent?

Pourquoi la justice, que vous appellez gratuite, coûte-t-elle annuellement au peuple trente millions de plus que lorsqu'il la payoit?

Pourquoi, au lieu d'*un* intendant et de *douze* subdélégués, qui au moins connoissoient leur partie et la faisoient, nous avez vous donné *cent-onze* intendans et *deux-cent-trente-quatre* subdélégués qui, tous, n'ont pas la premiere notion de leur besogne, et dont tout le mérite consiste à persécuter nos prêtres, et à recevoir avec dureté les habitans des campagnes?

Pourquoi, étant envoyés pour connoître le *deficit*, êtes-vous partis sans nous en donner connoissance?

L'objet principal de nos vœux étoit que chacun payât également, et en proportion de ses propriétés; qu'on supprimât la main-morte, les servitudes personnelles, et tout ce qui étoit injuste et odieux dans le régime féodal; qu'on rendît le tiers-état habile à tous emplois, civils et militaires; qu'on empêchât les déprédations de la cour; qu'on rendît les ministres responsables; que les impôts dussent être consentis par nos représentans; tous les ordres acquiesçoient à la justice de ces demandes. Pourquoi dès-lors les offres du Roi, du clergé, de la noblesse, qui étoient des moyens sûrs, prompts et faciles de combler, sans secousses et convulsions, le gouffre des finances, ont-ils été rejettés pour seconder et remplir le but des philosophes, d'anéantir la religion et la monarchie?

Pourquoi, en rejettant les conseils de l'expérience, avez-vous créé ce papier-monnoie qui a chassé devant lui l'or et l'argent, qui a donné deux prix à tous les objets de commerce, et dont le discrédit progressif anonce à tous les citoyens leur ruine prochaine (5)?

Pourquoi, pendant que vous deviez améliorer nos finances, le *deficit* s'est-il accrû de *deux mille millions*?

Qu'avez-vous fait du produit des grains que le Roi avoit achetés dans toutes les parties du monde, pour que son peuple ne manquât pas de pain?

Qu'avez-vous fait des impôts qui se mon-

toient *à quatre-cent-soixante et quinze millions* par an ?

Qu'avez-vous fait *de quarante à cinquante millions* que vous avez empruntés ?

Qu'avez-vous fait des dons patriotiques ?

Qu'avez-vous fait de l'impôt du quart de nos revenus ?

Qu'avez-vous fait de *dix-huit-cent-millions* d'assignats que vous avez mis en circulation ?

Qu'avez-vous fait de notre argenterie et de nos boucles de souliers ?

Qu'avez-vous fait de la riche dépouille des églises supprimées et de tous les couvens ?

Pourquoi le grand Mirabaud, qui étoit interdit et écrasé de dettes, est-il mort en laissant neuf-cent-mille livres en assignats ?

Pourquoi l'avocat Thouret vient-il d'acquérir la terre de Vaudreuil près de Rouen, pour la somme de quinze-cent-mille livres qu'il a payées comptant, tandis que toute sa fortune, il y a deux ans, ne se portoit qu'à vingt-huit-mille livres ?

Pourquoi M. Camus, très-pauvre en propriétés, a-t-il acheté pour huit-cent-mille livres de biens nationaux, ensuite d'un compromis fait avec le sieur Brion, ancien clerc chez Chauron, notaire à Paris, rue Saint-Severin ?

Pourquoi Treillard, avocat de Paris, vient-il d'acheter l'abbaye de Créci sept-cent-mille livres ?

Pourquoi M. le Couteux, dont les affaires,

il y a deux ans, étoient notoirement dérangées, vient-il d'acheter la terre de Mun en Bourgogne quatre-cent-cinquante-mille livres, la terre de Grammont près de Tours sept-cent-mille livres, et un nouvel hôtel sur les Boulevards?

Pourquoi * * *, premier sermentaire, vient-il d'acheter près de Vaudat en Bourgogne une terre de cinq-cent-mille livres, et entretient-il de plus à grand frais mdlle. Socroit.

Pourquoi Chabroud entretient-il splendidement mdlle. Lacroix, fille d'un épicier de Vienne? Pourquoi lui a-t-il acheté une maison rue Beaubourg quatre-vingt-mille livres? Pourquoi a-t-il encore acheté un hôtel à Vienne cent-mille livres, et trois métairies cent soixante-mille livres?

Pourquoi Barnave a-t-il acheté la terre de Dromnise, dans la Marche quatre-cent-cinquante-mille livres, malgré la magnificence avec laquelle il entretient sa chere Caroline?

Pourquoi Target a-t-il acheté un hôtel rue de Seve pour deux-cent-mille livres, et des biens en Touraine pour quatre-cent-mille livres, le tout payé comptant?

Pourquoi Languinais a-t-il acquis la superbe terre de Mordec en Guienne huit-cent-mille livres, dont cinq-cent-mille livres payées comptant?

Pourquoi Chapelier a-t-il perdu au jeu, chez madame Saint-Roman, au palais-royal, cent-quatre-vingt-mille livres qu'il a payées comptant en assignats?

Pourquoi Charles Lameth, après le remboursement de soixante-mille livres qu'il a fait ou fait semblant de faire à l'assemblée, en forme de restitution pour sa mere, a-t-il acheté pour cent-cinquante-mille livres d'actions de l'ancienne compagnie des Indes? et s'est-il de plus adressé à M. Duhamel, notaire, rue Saint-Honoré, pour lui placer trois-cent-mille livres, &c. &c. &c. &c. &c. &c. &c. &c. &c. &c. &c. &c. &c. &c. &c.

Pourquoi, en soumettant à la responsabilité tous ceux qui touchent aux revenus publics, n'avez-vous eu aucun égard au vœu si fortement prononcé de tout le peuple de Paris qui vous demandoit un compte (6)?

Si vous n'avez pas mis en circulation plus d'assignats que vous n'en avez décrété, pourquoi avez-vous refusé de faire connoître les numeros de ceux que vous avez brûlés?

Pourquoi fuyez-vous, pendant que la France vous redemande sa religion, son Roi, son gouvernement, ses flottes, ses armées, ses magistrats, sa police, sa liberté, ses richesses, son commerce, son crédit, ses alliés, ses enfans qui ont abandonné leur patrie pour fuir dans des terres étrangeres?

Si l'amour du bien public a été le motif de vos actions, pourquoi vous êtes-vous distribué toutes les places que vous avez crées? pourquoi tous vos avocats sont-ils devenus des juges? pourquoi tous les prêtres de votre parti sont-ils devenus des évêques?

Pourquoi en spoliant le clergé, avez-vous enlevé le patrimoine des malheureux et des pauvres?

Pourquoi en anéantissant les sages dispositions des fondateurs, avez vous mis les cultivateurs dans la nécessité de tournir par un impôt aux frais du service divin, dont nous étions déchargés par les libéralités de nos peres?

Pourquoi la fortune publique n'a-t-elle point profité de ces invasions impies et sacrileges?

Pourquoi, contre le prescrit de vos mandats, avez-vous refusé de déclarer que la religion de l'état étoit la religion catholique, apostolique et romaine?

Pourquoi, en permettant le libre exercice de tous les cultes, avez-vous fait persécuter celui des catholiques romains?

Pourquoi avez-vous voulu forcer nos prélats et nos pasteurs légitimes à violer leurs premiers sermens? et pourquoi les avez-vous chassés, parce qu'ils ont refusé de jurer contre leur conscience?

Pourquoi, après avoir chassé les moines, en disant qu'il étoient le scandale de la société, avez-vous pris toute la crasse des cloîtres, pour remplacer les ministres qui avoient mérité notre reconnoissance et nos respects?

Pourquoi avez-vous donné au peuple un clergé corrompu, qui ne pourroit que rougir en prêchant la vertu, et qui donnant le premier l'exemple de la dissolution, a perdu

le droit de censurer la conduite de ceux qu'il doit diriger ?

Pourquoi, en établissant le schisme, avez-vous procuré à votre patrie le plus grand des fléaux ?

Pourquoi avez-vous rendu la qualité de citoyen actif indépendante de la religion ?

Pourquoi avez-vous armé les citoyens les uns contre les autres ? Pourquoi avez-vous porté le trouble et la division dans toutes les familles ? Pourquoi avez-vous soustrait les enfans à l'obéissance qu'ils doivent à leurs peres et meres, en rompant les liens de la religion qui donnoient une nouvelle force à ceux de la nature ?

Pourquoi, dans toutes les paroisses, les mauvais sujets, ceux qui ne croient pas en Dieu, sont-ils les défenseurs et les apôtres de la nouvelle religion ?

Pourquoi les protecteurs des jureurs, qui n'alloient jamais à l'église, emploient-ils les menaces et les armes pour forcer les ames foibles et simples à reconnoître les intrus et à assister à leurs offices.

Pourquoi, au mépris du vœu le plus impérieux de vos cahiers, avez-vous enlevé au Roi son autorité, et anéanti la force publique ?

Pourquoi avez-vous ensanglanté les marches du trône dans les journées des 5 et 6 octobre, et avez-vous renvoyé quittes et absous les chefs des assassins ?

Pourquoi avez-vous fait prisonnier celui de tous les Monarques qui a le plus fait pour le bonheur de ses peuples, et qui les eût rendus heureux, si vous n'eussiez mis obstacle à ses bienfaits?

Pourquoi avez-vous empêché ce Roi malheureux de fuir les assassins qui l'entouroient, et de se refugier avec sa famille dans une ville de son royaume?

Pourquoi lui avez-vous fait traverser son Empire dans l'appareil scandaleux d'un coupable qu'on ramene dans les fers?

Pourquoi avez-vous mis le comble à l'infamie, en accordant des récompenses et des honneurs aux furieux qui avoient osé porter une main parricide sur leur Souverain?

Pourquoi avez-vous enlevé au Roi le droit de faire grace, prérogative qui est un besoin de la loi, et qui de plus fait chérir l'autorité qui l'exerce.

Pourquoi, au lieu d'un Roi bienfaisant, qui ne vous avoit appellés que pour faire le bonheur de ses sujets, nous avez-vous donné des milliers de despotes à dix-huit livres, à douze livres, à six livres, à quatre livres par jour?

Pourquoi, en supprimant les distinctions héréditaires, avez-vous substitué l'inégalité des richesses à l'inégalité des rangs, l'insolence du pouvoir à la dignité de la naissance, les calculs de l'avarice aux espérances légitimes de l'honneur?

Pourquoi, en supprimant des distinctions qui ne coûtoient rien à personne, avez-vous mis dans la nécessité de ne pouvoir récompenser les services rendus à l'Etat, qu'avec de l'argent qui est toujours le fruit des sueurs du peuple ?

Pourquoi, en mettant de niveau toutes les conditions, avez-vous mis l'homme riche qui se croyoit forcé par état à dépenser sa fortune et à en enrichir une multitude d'artistes et d'ouvriers, dans la nécessité ou de garder son argent ou d'acquérir à tout prix ce qui, dans dix ans, réduira à l'état de fermier tous les petits propriétaires.

Pourquoi avez-vous couvert la surface du Royaume de cette multitude innombrable de municipalités, de directoires de départemens, de districs, de tribunaux civils, criminels, de commerce, de conciliation, de famille, qui à chaque pas ne présentent que tyrannie et qu'intrigues ?

Pourquoi avez-vous cherché à étouffer les répugnances salutaires qui naissent de la piété, de la nature, de la raison, de l'honneur, en accordant aux juifs, aux mahométans, aux idolâtres, aux comédiens, aux bourreaux, le pouvoir de devenir juges et législateurs ?

Si la voie des élections est la meilleure, pourquoi ne voyons-nous dans les places que des hommes sans connoissances, sans talens, et qui sont méprisés de ceux mêmes qui les ont choisis ?

Pourquoi les juges que vous faites élire par la cabale, sont-ils installés sans examen et sans information de bonne vie et mœurs?

En créant des juges à temps, pourquoi les excitez-vous à favoriser dans leurs jugemens ceux qui ont influé dans leur nomination, et ceux qui peuvent coopérer à leur réélection?

Pourquoi avez-vous supprimé la jurisdiction prévôtale au moment où des brigands désoloient le royaume, dévastoient les propriétés, pilloient et incendioient les châteaux, poursuivoient et massacroient les prêtres et les nobles?

Pourquoi, si vous n'avez pas été complices de ces forfaits, avez-vous anéanti toutes les procédures commencées pour les punir?

Pourquoi, chaque année, faites-vous perdre à un million d'électeurs un mois de travail, en leur occasionnant encore des dépenses au dessus de leurs forces?

Pourquoi la liberté que vous nous avez donnée, ne peut-elle convenir qu'aux fripons, aux voleurs, aux assassins?

Pourquoi, en décrétant la liberté de la presse, ne l'a-t-on fait servir qu'aux desseins des factieux? Pourquoi ne l'a-t-on employée qu'à tromper le peuple, qu'à le solliciter à la révolte, qu'à lui applanir les sentiers du crime, qu'à lui rendre méprisable tout ce qu'il devoit respecter?

Pourquoi avez-vous procuré la corruption

des mœurs publiques, le triomphe de l'agiotage, et cet esprit de brigandage qui est devenu en quelque sorte le caractere national ?

Pourquoi, en débauchant et corrompant l'armée, avez-vous fait perdre aux soldats la confiance qu'ils devoient à leurs officiers, et aux officiers l'estime qu'ils avoient de leurs soldats ?

Pourquoi avez-vous tout renversé, quand vous n'étiez chargé que de corriger et d'embellir ?

Pourquoi tous vos décrets destructeurs, tous ceux qui ont envahi les propriétés, anéanti la religion, donné naissance aux assignats, ont-ils tous été précédés et accompagnés de mouvemens populaires, d'émeutes réelles, et souvent de crimes atroces ?

Pourquoi la constitution que vous nous avez donnée, n'est-elle autre chose que la tyrannie réduite en principes et soumise à des regles ?

Pourquoi avez-vous cherché à nous lier par des sermens, quand vous vous êtes indécemment soustraits à tous ceux que vous aviez faits dans nos mains ?

Pourquoi avez-vous continuellement trompé le peuple, en lui disant que le Roi acceptoit vos désastreuses opérations, tandis que la fuite et l'arrestation du Monarque ne laissent aucun doute sur sa captivité qui frappe de nullité tous les écrits et toutes les paroles qu'on lui arrache ?

Pourquoi avez-vous armé toutes les puissances de l'Europe contre nous, en cherchant à faire naître dans leur sein les désordres de l'anarchie qui nous dévorent?

Pourquoi rejettez-vous sur les prêtres et les nobles ce nouveau malheur que vous seuls avez occasionné?

Pourquoi . . . . ?

„ Tes *pourquoi*, dit le Représentant, ne „ finiroient jamais. „

Telle fut l'unique réponse que donna avec beaucoup d'humeur ce ci-devant roi de France; et le peuple, peu satisfait, s'en alla consterné, imaginant que peut-être les hautes connoissances de son député avoient eu pour terme celui de son inviolabilité.

---

(1) *Dans le département de la Manche l'impôt est doublé et plus que doublé*; *on en jugera par ce qui se passe dans les districts de Carentan, Valogne et Cherbourg. Carentan payoit* 27,400 *livres, il est à* 37,448 *livres. Benzeville payoit* 9000 *livres il est à* 18,000. *Sainteny étoit à* 17,000 *liv. il est à* 40,000. *Anville étoit à* 2,400 *liv. il est à* 5000. *Meautis étoit à* 12,000 *liv. il est à* 27,000 *Saint Pelerin étoit à* 2,400 *liv. il est à* 5,000. *Saint-Georges étoit à* 5000 *liv. il est à* 13,000. *Marchesieux étoit à* 11,000 *liv. il est à* 26,000. *Saint-André étoit à* 5000 *liv. il est à* 13,000. *Il faut*

encore ajouter à cet impôt les sous addition-nionels et l'impôt mobilier.

On doit bien s'attendre que les autres 82 départemens ne sont pas mieux traités que celui de la Manche. Dans le département de la Vienne, les habitans de Mirebeau sont taxés au double de ce qu'ils l'étoient auparavant. Neuville payoit ci-devant 11,000 liv. elle est taxée aujourd'hui à 22,000.

De nouvelles recherches nous ont appris que les impôts sont souvent triplés et plus que triplés. Vannes payoit environ 34,000 liv. sa taxe actuelle est de 108,000 liv. Sarzeau payoit de 16 à 17,000 liv. il paiera 61,000 liv. Sait-Avé payoit moins de 4,000 liv. il paiera plus de 11,000 liv. La taxe est telle pour la paroisse de l'isle d'Ars, qu'elle s'est vue forcée de déclarer au district, qu'elle abandonneroit plutôt la culture de ses terres, que de s'y soumettre.

Dans l'élection de Gap, les impositions montoient à 600 mille liv. Dans le département des Hautes-Alpes, dont les limites sont sensiblement les mêmes, les impôts sont portés à 1800 mille liv. Dans la vallée de Barcelonette, l'on payoit 32,000 livres, et l'on est taxé à 96,000. A la vérité c'étoit un pays de franchises : mais si on fait la somme totale des charges nouvelles, elles sont portées à 150 mille liv.

Voilà la maniere dont nos législateurs ont soulagé le peuple ; aussi commence-t-il à s'ap-

percevoir qu'il a été trompé. Les officiers municipaux des villes et des campagnes effrayés de cette masse énorme d'impots, ne savent comment s'y prendre, pour en faire, disons mieux, pour en publier la répartition. Ils se conduisent vis-à-vis du pauvre peuple, comme on fait avec un enfant malade, à qui on veut faire avaler une potion amere, qu'on a soin de cacher et qu'on ne lui présente que par petites doses. Ils demandent des à compte de quelques mois, et ils ne peuvent se résoudre à annoncer aux contribuables la totalité des impositions.

(2) Les propriétaires des fonds et les commerçans peuvent chercher à se dédommager, en haussant le prix de leurs denrées et de leurs marchandises; il n'en est pas de même des pensionnaires et des rentiers de l'Etat. Les premiers sont fondés à réclamer la loyauté des représentans de la nation. Les derniers ont un droit rigoureux à l'exécution des conditions sous les quelles ils ont prêté à l'Etat; et les obliger à recevoir des assignats qui perdent le 37, le 38 pour 100, c'est se mettre dans le cas d'un banqueroutier qui présente son bilan, et force ses créanciers à se contenter du 62, du 63 pour 100. A la vérité le mot de banqueroute n'est pas prononcé dans les décrets, mais qu'importe le mot, si la chose y est.

(3) Les détails du n. 1. montrent assez que les campagnes ne sont pas plus épargnées que



les villes, et l'on ne doit pas s'étonner de voir des provinces entieres, demander à grands cris le rétablissement de l'ancien régime.

(4) *Peuple François, ô vous qui passiez pour le peuple le plus sociable, le plus doux, le plus humain de la terre, jettez un coup d'œil sur les excès de tout genre où vous ont porté vos nouveaux législateurs, et soyez saisi d'effroi. Je ne vous rappellerai pas en détail les violences de toute espece, les vols, les viols, les assassinats, les incendies innombrables dont vous vous êtes rendu coupable; un volume y suffiroit à peine Je me borne à quelques traits; écoutez-les et frémissez. On fait monter jusqu'à onze-cens, les citoyens massacrés à Nismes. Le malheureux Fournier a enduré pendant 5 à 6 heures tous les genres de tourmens que la férocité la plus brutale a pu inventer. L'infortuné Colonel de Belzunce a été massacré et dévoré. Un de ses bourreaux intérrogé juridiquement, s'il étoit vrai qu'il eût mangé de la chair crue du Colonel, répondit: je n'en ai pas tant mangé que plusieurs de mes camarades, je n'en ai mangé qu'un quarteron. Vers les bords de la Saône on a assassiné le sieur Guillin, on s'est partagé ses membres, qu'on a fait rôtir et qu'on a mangés. Oh peuple malheureux! la plume me tombe des mains; mon sang se glace dans mes veines. Voilà le bonheur, la félicité que des monstres à figure humaine t'avoient promis. Sache que le bêtes féroces le sont moins que toi, que celles de*

même espece ne se dévorent pas les unes les autres. Voilà ce que tu as appris à l'école de tes nouveaux maîtres.

(5) Les assignats furent d'abord accueillis avec assez de confiance. Ils perdirent ensuite le 5 pour 100 pendant assez long-temps. La perte monta successivement jusqu'au 12 pour 100, après quoi elle est allée au 18, au 20, au 25, pour 100. De nouvelles gradations ont porté cette perte jusqu'au 30, 33, et enfin jusqu'au 37, 38 pour 100, où elle se trouve en ce moment. C'est une fievre lente et continue qui les consume par degrés. Le mal va en empirant tous les jours; et si l'on me demande quelle sera leur destinée, je répondrai sans hésiter, que pour peu que le régime actuel dure encore, les assignats auront infailliblement le sort des billets de banque de Lavv; que le seul moyen d'éviter une banqueroute aussi scandaleuse et aussi désastreuse, c'est de rétablir le Roi sur son trône. Notre Monarque, les Princes ses freres, et les Souverains de l'Europe ne sauroient se résoudre à livrer au désespoir une infinité de citoyens honnêtes, dont la fortune est attachée à celle des assignats.

(6) Il a été décidé dans l'assemblée nationale que la responsabilité des ministres du Roi étoit la mort: *mai si le ministres de la nation avoient été assujétis à cette même peine, que seroient devenus les Mirabeau, le Camus, les Treillard, les Couteux, les Chabroud,*

les Barnave, les Target, les Languinais, les Chapelier, les Charles Lamet, &c. &c. &c. &c. Si lorsqu'ils refusoient obstinément la reddition de compte qu'on leur demandoit avec tant d'instance, on leur avoit dit, votre compte ou la mort, où en seroient ils?

P. S. *Paroles remarquables de M. Du Rosoy.*

Avant l'assemblée nationale, le *deficit* des finances étoit de 56 millions: il est aujourd'hui de 274 millions, et je le prouverai. La masse générale des impositions montoit à 500 et quelques millions; l'assemblée les a fait monter à 1,100 millions; je le prouverai par des calculs irrécusables. *Gazette de Paris du 4 janvier 1792.*

Je finirai en revenant à ma premiere pensée: si la Religion Chrétienne est émanée de la Divinité, c'est un attentat sacrilege de vouloir y donner atteinte. Si elle est d'une invention humaine, pour quoi envier aux hommes une erreur qui est et qui a été constamment la source de si grands biens, si propres à faire la sûreté et le bonheur de la société? Pourquoi vouloir lui substituer une philosophie désastreuse, qui produit des maux aussi affreux que ceux dont je viens de tracer une foible esquisse. Car je n'ai pas tout dit, il s'en faut.

ROSSIGNOL DE VALLOUISE.

GROS JEAN

QUI

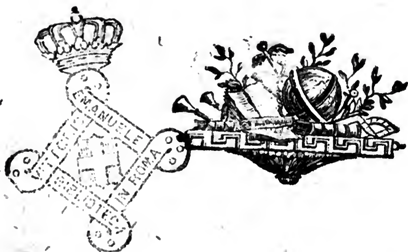
REMONTRE A SON CURÉ

SUR LE SERMENT CIVIQUE

PAR

M. L'ABBÉ ROSSIGNOL

DE VALLOUISE.



A TURIN,

De l'Imprimerie de la Cour d'Appel.

M. DCCC. VII.

GROS JEAN

QUI REMONTRE A SON CURÉ

SUR LE SERMENT CIVIQUE.

Bien-vous en soit, Monsieur le Curé. Qu'est-ce donc ? Vous avez sans doute mal passé la nuit; vous avez l'air d'un déterré ! Treve de complimens. Vous savez que j'ai l'humeur assez gaie : mais vraiment je n'ai pas envie de rire, et je vous dirai d'un ton plus sérieux que ne porte mon caractere, que je ne puis comprendre que vous pensiez à faire une démarche qui vous fera perdre infailliblement notre confiance et notre estime que vous avez méritée si long-temps par votre conduite édifiante, votre zele infatigable, et la pureté de votre foi. Est-il bien vrai, Monsieur, que vous vous disposez tout de bon à prêter le serment que l'assemblée nationale exige ? Permettez moi de vous le dire, si cela est ainsi, je vous déclare sans façon, vous sachant aussi aussi honnête homme que vous l'êtes, que vous vous trompez tout de votre long, et que Gros Jean entend

mieux la chose que son Curé. Car enfin j'ai appris à lire, un hiver tout entier, il y a cinquante ans; on m'a lu, et j'ai lu ensuite moi-même de mes propres yeux, la formule du serment qu'on vous demande; et je l'ai si bien lue et relue que je la sais par cœur; la voici.

Le Curé prêtera le serment solemnel de veiller avec soin sur les fideles de la paroisse qui lui est confiée, d'être fidele à la nation, à la loi, et au Roi, et de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée, et acceptée par le Roi.

J'ai déjeuné hier avec le Magister, qui commence à devenir raisonnable, qui convient à présent que la constitution attaque la religion, et qui dit tout net que si c'étoit à lui à prêter le serment, il ne le feroit pas. Il a lu le *Prône du Curé* et l'*Entretien du Vicaire*; il m'a bien expliqué tout ça; vous allez voir.

D'abord les fideles dont il s'agit dans le serment, ne sont pas ceux de la paroisse qui vous est confiée par l'Eglise, mais la paroisse qui vous est confiée par l'assemblée nationale; et il me l'a bien prouvé savez vous; aussi le serment d'un Curé qui a voulu ajouter confiée *par l'Eglise*, a-t-il été rejetté. Ensuite cette fidélité à la loi, c'est la fidélité à tous les décrets de l'assemblée passés, présens et à venir; et enfin cette constitution décrétée et acceptée renferme évidemment la

constitution civile du clergé qui a pour titre en lettres grosses comme le pouce ARTICLES CONSTITUTIONNELS ; et parmi ces articles constitutionnels, se trouve tout au long la formule du serment qu'on veut vous faire prêter. Cela est-il clair, Monsieur le Cúre ? On ne peut jurer de maintenir la constitution en général, sans se soumettre à la constitution civile du clergé, qui en bien des points est évidemment contraire à la religion.

On m'a dit une chose que je ne puis pas croire ; on m'a dit que vous vouliez prêter le serment de cette façon-ci. Je jure de maintenir la constitution en tant qu'elle ne touche point au spirituel, comme l'assemblée l'a déclaré. Non, je ne le crois pas, parce que cela n'est pas possible .... Vous souvenez-vous, Monsieur, que l'an passé vous nous disiez au catéchisme, que du temps de Constantin et de Théodose, les Ariens faisoient des professions de foi qui paroissoient catholiques et qui ne l'étoient pas, parce qu'elles contenoient des paroles à double sens, qu'on entendoit comme on vouloit ? C'est tout juste, ce que vous voulez faire. Pardon, s'il vous plait, Monsieur le Curé ; que veulent dire ces paroles, *en tant qu'elle ne touche pas* ? Cela signifie-t-il, puisqu'elle ne touche pas ? Si cela est, vous parlez manifestement contre votre conscience ; car vous savez très-bien que la constitution touche au spirituel en bien des choses ; et passez moi le terme,

en parlant ainsi, vous mentez au S. Esprit qui rejette avec horreur une telle profanation du serment qui est un acte de religion. Voulez-vous dire, supposé que la constitution ne touche pas au spirituel? Mais c'est encore la même difficulté; car vous ne pouvez pas supposer sincérement vraie une chose dont la fausseté vous est clairement connue. Enfin êtes-vous dans l'intention de dire nettement et sans détour, que vous exceptez tous les points qui touchent au spirituel? Mais comment pouvez-vous prétendre ignorer aujourd'hui que ces sortes d'exceptions sont rejetées de l'assemblée nationale? et puisque vous le savez si bien, mettez la main sur la conscience, et dites moi tout rondement ce que vous prétendez faire de vos restrictions, puisqu'elles ne doivent vous servir de rien. Je vous vois venir, et j'ai entendu dire que quelqu'un du district vous a promis qu'on s'en contentera; mais ce n'est pas le district qui doit recevoir votre serment. Vous me répondrez que ce quelqu'un vous a promis bien fort, qu'il fera que la municipalité se contente de vos restrictions. Mais ce même quelqu'un m'a dit à moi, il y a quinze jours, il a dit à Gros Jean qui vous parle, que les paroles du serment sont toutes triqueniques.... ah! Oui, vous avez raison, sont toutes *techniques*, qu'on ne peut y rien changer, qu'un mot qui est un mot, on ne peut ni l'ajouter, ni le retrancher, sans être assuré que

le serment ainsi altéré sera rejeté. Qu'est-ce que tout cela veut dire, Monsieur le Curé? Ces beaux esprits qui savent très-bien que le serment avec restriction ne sera pas reçu de l'assemblée, vous disent, vous assurent qu'ils s'en contenteront. Encore une fois, qu'est-ce que cela signifie? Ouvrez les yeux, Monsieur, et vous verrez le piege qu'on vous tend. On veut vous faire prêter un serment avec restriction, et écrire ensuite à l'assemblée que vous l'avez prêté sans restriction. A coup sûr, c'est cela, Monsieur le Curé; et je vous défie hardiment d'imaginer quelqu'autre raison qui puisse porter ces Messieurs à se contenter de vos restrictions. En prêtant un serment avec restriction, vous passerez auprès de l'assemblée et de toute la France, pour avoir prêté un serment sans restriction. Et vous croyez pouvoir en conscience donner un pareil scandale à tout le monde chrétien? Oh! que nenni, Monsieur le Curé; on ne se moque pas de Dieu comme cela; vous êtes bien dupe, si vous voulez jouer au plus fin avec lui.

Ah! Monsieur, souvenez vous, s'il vous plaît, de l'histoire d'Eléazar que vous nous avez racontée tant de fois. Ses amis apostats, par une fausse compassion, lui proposoient de faire seulement semblant de manger des viandes prohibées par la loi. A Dieu ne plaise, répondit-il, que je souille mes cheveux blancs par une honteuse prévarication, et que j'at-

tache à ma vieillesse l'exécration de tous les gens de bien. Hé quoi! On me croit à mon âge capable de dissimuler et de feindre? et ce seroit le vieux Eléazar que notre jeunesse pourroit se proposer comme le modele d'une apostasie infâme! Oui, Monsieur le Curé, voilà sa réponse, telle que nous l'avons lue, il y a trois jours à la veillée. Vous voyez où j'en veux venir. On disoit à Eléazar: mangez des viandes permises, et vous passerez pour avoir mangé des viandes défendues. On vous dit de même: faites un serment permis, et vous passerez pour avoir fait un serment défendu. Répondez donc, comme Eléazar: à Dieu ne plaise que je profane la sainteté de mon caractere par une duplicité sacrilege, et que je me rende un objet d'horreur à tous les fideles attachés à leur religion. Hé quoi! On me croit capable d'en imposer à ce point? Et ce seroit moi, qui en feignant de renoncer à ma foi, serois une pierre de scandale, et une occasion de chûte, pour tant de jeunes ecclésiastiques qui attendent à se décider sur mon exemple! Je ne vous âjouterai pas de suivre avec constance Eléazar au supplice; car je vous ferai toucher au doigt, tout à l'heure, que si vous allez au gibet, ce ne sera pas le refus, mais la prestation du serment qui vous y conduira. Retenez bien cela, Monsieur le Curé, en attendant que je vous le fasse comprendre, comme deux et deux font quatre. J'ai

auparavant à vous faire faire quelques réflexions.

Vous marmottiez ces jours-ci, entre vos dents, un je ne sais quoi; vous sembliez dire que vous ne pouviez rien faire de mieux que d'imiter le Curé de .... qui a prêté son serment en des termes que je sais aussi bien que vous; les voici: je déclare que je veux vivre et mourir dans le sein de l'Eglise catholique, croire ce qu'elle croit; et je jure de veiller avec soin ..... ici suit tout au long le serment exigé par l'assemblée. Et c'est là le bel exemple que vous croyez pouvoir suivre en conscience? Attendez, Monsieur, un moment; croiriez-vous pouvoir prêter en bonne conscience ce serment-ci? Je déclare que je veux vivre et mourir catholique, et je prête le serment solemnel d'accepter les *Institutions* de Calvin. Tenez, Monsieur le Curé, pour n'en pas faire à deux fois, prenons toutes vos exceptions, toutes vos restrictions; ajoutez en encore autant d'autres que vous voudrez; arrangez les, comme il vous plaira; mettez les au commencement, au milieu, à la fin de votre formule de serment. Croiriez-vous avec tout ce salmigondis, pouvoir prêter le serment solemnel suivant? Je jure de veiller avec soin sur les musulmans qui me sont confiés, d'être fidelle aux loix du divan, de maintenir de tout mon pouvoir l'alcoran, d'arborer le turban verd, et de me faire circoncire. Mettez une

une sauce à tout cela; dites, en tant que l'alcoran ne touche pas au spirituel; déclarez que vous voulez vivre et mourir chrétien et catholique; ajoutez que vous jurez, non comme prêtre et comme chrétien, mais comme citoyen: enfin mettez y toutes les herbes de la Saint-Jean; et demandez vous à vous-même, si vous pouvez, en Dieu et en conscience, prêter un tel serment. Je vous en défie, Monsieur le Curé; vous ne parviendrez jamais à vous aveugler à ce point. Hé! Monsieur, ne voyez-vous pas qu'il n'y a ici aucune différence entre la constitution civile du clergé et l'alcoran, qu'ils sont également l'une et l'autre d'une institution purement humaine, que l'une ne renverse pas plus les fondemens de notre religion que l'autre; que c'est une même chose, d'avoir pour Evêque et pour Curé, des intrus de l'assemblée nationale, ou un Mufti et un Dervich; que l'assemblée n'a pas plus de pouvoir pour donner des loix à l'Eglise que le divan? Hom! Vous faites la moue, Monsieur le Curé; ce turban et cet alcoran vous font venir la moutarde au bout du nez. Ecoutez, Monsieur, j'ai lu avant hier dans la Bible ces paroles: *qui peccat in uno, factus est omnium reus.* C'est du latin; n'est-ce pas? Hé bien! mon compere sebastian gandole, qui a fait sa cinquieme, me l'a expliqué; je ne me souviens pas bien de ce qu'il m'a dit: mais voici à quoi ça se réduit. Quand il s'agit de la foi,

ou tout, ou rien; autant vaut être turc que huguenot; c'est la même chose d'être hérétique, asmatique, ou païen. Ah! Mon pere et ma mere, que je vous veux de mal de ne m'avoir pas envoyé au collége! Si j'en savois autant que notre magister qui a passé son Bistac, comme je vous menerois, Monsieur le Curé! Je ne finirois plus si je voulois dégoiser tout ce que le cœur me dit sur cet article: mais venons au point capital de mon sermon.

Je vous l'ai dit et je vous le répete que c'est la prestation et non le refus du serment qui vous conduira tout droit et par le plus court chemin à la lanterne; écoutez-moi bien, la chose en vaut la peine. Je suppose que vous prêtez le serment, dimanche prochain, jour désigné pour cette belle cérémonie. Vous savez que notre Prélat ne le prêtera très-certainement pas, qu'il sera en conséquence déclaré déchu de sa place, qu'on lui nommera un successeur. Il n'est plus rien, et de votre côté, vous allez devenir tout. Et si on ne vous fend pas la tête, parce que cet honneur paroît réservé au fameux Curé de .... dont vous m'avez parlé, et dont l'exemple a tant d'empire sur vous, tout au moins vous allez devenir un de ses premiers vicaires. Voilà qui va par merveille: mais attendez, *amen*. Il ne se passe pas huit jours qu'on exige que vous reconnoissiez le nouvel Evêque, que vous lui prêtiez le serment de fi-

délité. On vous intimera d'administrer le diocese conjointement avec les autres vicaires épiscopaux, de faire des loix, et de forcer le Prélat à les recevoir, si la pluralité des suffrages n'est pas pour lui. On vous demandera des dispenses; on étendra, on rapprochera les limites de la paroisse que vous desservez; on vous ôtera une partie de vos paroissiens, et on vous en donnera d'autres sur les quels vous n'avez aucune jurisdiction; bref, que ne dira-t-on pas? Que ne fera-t-on pas? Tous les jours nouvelles requisitions, nouvelles intimations pour l'exécution de quelqu'un des articles de la constitution civile du clergé. Tâtez vous la conscience, et voyez si vous l'aurez constamment assez robuste pour ne jamais hésiter à mettre tout en exécution; tout, encore une fois, sans la moindre exception. Tenez, monsieur le Curé, quand nous voulons nous confesser, nous prenons dans nos heures l'examen de conscience; nous en suivons les détails, et nous nous examinons sur tous les articles, pour voir à quoi nous avons manqué. Faites tout comme nous, Monsieur, prenez la constitution, lisez la, relisez la avec la plus grande attention, article par article, et à chacun demandez vous: puis-je en conscience l'exécuter? En aurai je toujours le courage? Mes remords ne m'arrêteront-ils jamais? La crainte des jugemens de Dieu ne me fera-t-elle jamais faire un pas en arriere! Oh! que si, Monsieur le Curé. Que

plus d'une fois vous maudirez le moment où vous aurez prononcé ce malheureux serment? Je vous connois trop bien ; bien des fois vous ferez encore plus ; vous n'aurez absolument pas le cœur de franchir le pas, et vous refuserez de mettre a exécution les promesses contenues dans votre serment. Mais prenez garde, Monsieur ; il suffit que cela arrive une seule fois, pour que vous soyez dans le cas d'aller tout droit et tout de suite à la lanterne, et voici comment. Dans le fameux décret du 27 novembre, il est dit en termes formels, que ceux qui après avoir prêté le serment, y manqueront, seront poursuivis juridiquement, qu'il sera pourvu à leur remplacement, sous plus grande peine, en cas de plus grief délit. Et écoutez bien ceci ; il est dit que ceux qui s'immisceront d'aucunes fonctions publiques attachées aux titres supprimés, seront poursuivis extraordinairement, comme perturbateurs du repos public, et punis comme réfractaires à la loi. Avez-vous bien entendu, Monsieur? *Seront poursuivis extraordinairement* ; comprenez-vous tout ce que cela veut dire? Hé! Monsieur, si vous êtes las de vivre, faites le sacrifice de votre vie pour une plus belle cause. N'allés pas faire dire: Monsieur le Curé a été pendu, parce qu'il a eu la foiblesse, de faire un serment qu'il n'a pas eu le courage de garder, parce qu'il a dit et qu'il a fait le oui et le non. Mais en attendant ce qui en pourra

arriver, j'ai ici un petit papier qui pourra vour donner à penser. Tenez, lisez.

Aventure à faire rire et pleurer, d'un vieux Curé de Brunem.

Monsieur Nazolot, vieux Curé à-peu-près septuagénaire, peu touché de la fermeté héroïque du clergé de Brunem, et nommément de celle de Messieurs du séminaire et du collége, et irrésistiblement entraîné par l'appas d'un traitement de mille écus en qualité de premier vicaire épiscopal, a donné le premier et seul, l'exemple d'une apostasie scandaleuse, en prêtant le serment civique. Les citoyens et le menu peuple en ont été révoltés au dernier point. La multitude s'est attroupée sous ses fenêtres, et a fait un charivari d'enfer pendant toute la nuit. On vouloit, ce semble, célébrer, à la maniere du pays, le mariage d'un vieillard décrépit qui a déja un pied dans la fosse, avec la constitution civile du clergé, qui n'est guere moins éloignée de son dernier moment. On chantoit, *ça ira, ça ira, les apostats l'on pendra...., ça ira, ça ira, pour de l'argent tu te damneras.....* on crioit à la lanterne le gueux, à la lanterne le malheureux, à la lanterne l'apostat. Ces paroles étoient accompagnées de la musique du pont neuf; on battoit un tambour détendu, couvert d'un crêpe noir; on faisoit des roulades, comme

pour la mort de carmantran, puis on tappoit, pan, pan, pan..... nouvelle roulade, ensuite, pan, pan, pan..... après quoi on chantoit le *de profundis* avec la vielle démontée. Puis on jouoit la poste aux ânes; on faisoit couler l'archet du violon au delà du chevalet, ce qui fait, hin, ha! hin, ha! hin, ha! Ce qu'il y a de plus plaisant, c'est qu'on voyoit parmi les corifées de la fête, des jeunes gens connus par leur peu de piété, tranchons le mot, par leur peu de religion. Tant il est vrai qu'une pareille lâcheté provoque le mépris général des citoyens de toute espece. Ce n'est pas tout, le lendemain, le Curé se rendit à l'église, pour dire la messe; le Peuple y étoit pour l'entendre. Au moment où on le vit sortir de la sacristie, comme par instinct, tout le monde se leva, et prit le chemin de la porte: mais ayant vu en ce moment un autre prêtre qui alloit à l'autel, on se rassembla au tour de lui et l'on entendit sa messe. Le même jour une servante refusa absolument de recevoir la bénédiction nuptiale du Curé apostat, disant qu'elle aimoit mieux ne jamais se marier. Les parens d'un nouveau né, n'ont pu se résoudre à le laisser baptiser par Monsieur Nazolot. Son confesseur lui a fait dire qu'il pouvoit s'épargner la peine de venir se présenter à son tribunal. Un homme de lettres qui a du nom, surpris par sa rencontre, se découvrit à moitié,

et aussi-tôt qu'il l'eut reconnu, il enfonça son chapeau; en lui disant d'un air aisé et un peu leste, Monsieur, je ne vous salue pas --- Eh! pour quoi? --- Parce que je ne salue pas les apostats --- He! qu'ils sont plus apostats que moi; je me moque bien du Pape. --- Je vois que vous vous altérez; du reste sans me fâcher, et sans vouloir vous fâcher, je vous dis tout uniment et sans détour ce que j'ai dans l'ame. Ici le vieux Nazolot s'allume; il part, on veut le retenir, mais en vain; et à deux pas il se met à crier: *je vous ferai mettre à la lanterne; à la lanterne, prenez y garde*. Bref son apostasie l'a fait tomber dans le dernier mépris; il est haï, hué, baffoué par tout où il se montre; et il sera bientôt réduit à se cacher et à se rendre invisible. Fasse le ciel qu'une pareille humiliation le ramene à son devoir, à sa conscience et à la religion.

N'est-elle pas bien jolie cette histoire, Monsieur le Curé? Convenez que l'aventure de Monsieur Nazolot est une bonne leçon pour tous les Curés qui seroient tentés d'apostasier, comme lui. Oh! Monsieur, que cela étoit drole et vilain tout ensemble. Ahi! Monsieur le Curé, s'il alloit vous arriver quelque chose de pareil! Si dimánche au soir, jour destiné au serment, on venoit tout bellement vous prendre chez vous, vous affourcher sur un âne, devant derriere, et vous faire courir toute la ville, tenant la

queue en guise de bride; savez-vous que ça seroit la plus laide chose du monde. Ne vous y fiez paz, voyez vous; il ne s'en est fallu de rien qu'on ne jouât ce tour a Monsieur Nazolot. Il le méritoit bien un peu; mais vous le mériteriez beaucoup plus que lui, si vous veniez à faire ce maudit serment. Car enfin l'exemple de Monsieur Nazolot vous rendroit bien plus inexcusable que lui. En effet si quelqu'un avant lui étoit devenu la fable et la risée des honnêtes gens, du peuple, de la canaille, en un mot des gens de tous les rangs, grands et petits, vieux et jeunes, riches et pauvres, maîtres et valets, etc. S'il avoit été témoin de toutes ces aubades données à quelqu'autre; gros Jean se trompe bien, ou Monsieur Nazolot se seroit gardé de faire une pareille balourdise. Et vous la feriez, vous, Monsieur, après tout ce qui vient de se passer? Oh! pour cela non, vous n'en ferez rien, vous n'êtes pas assez sot pour ça.

Il seroit bien temps de finir ma remontrance: mais avec votre permission, j'ai encore un petit mot à vous dire sur un propos que vous teniez l'autre jour à Serre Meffre mon voisin. Quel dommage, lui disiez-vous, de n'avoir pas prêté mon serment, il y a trois mois comme le Curé de......; dans un temps où l'on le faisoit sans scrupule! Ceux qui l'ont fait alors, aujord'hui sont tranquilles; on les laisse en paix dans

leurs cures; et on leur paie exactement leur traitement tous les trois mois, sans exiger d'eux un nouveau serment. C'est donc à dire, que vous leur portez véritablement envie, et que vous voudriez bien être à leur place. Vous me rappellez tout juste l'histoire de ce faux dévot, qui n'étoit pas ennemi de la bonne chere, et qui fut fort choqué, lorsque son cuisinier lui dit avant la fin du carême, que les pois n'avoient pas été aussi bons qu'à l'ordinaire, parce que le jus de roti avoit manqué. Ventre sans gris, Monsieur le Curé, vous m'avez bien l'air de vouloir à la fois avoir le mérite de la fidélité et jouir des aises de la prévarication. Il faut aller rondement avec Dieu. N'allez pas vérifier le proverbe qu'il n'y a pas de meilleur aveugle que celui qui ne veut pas voir, ni de meilleur sourd que celui qui ne veut pas entendre. Hé bien! Monsieur, que vous vouliez, ou que vous ne vouliez pas, je vais vous ouvrir les yeux et les oreilles.... Doucement, Monsieur, vous m'écouterez, ou vous direz pour quoi; encore un moment de patience, et je vous promets de finir.

Il ne faut pas chercher à brouiller les cartes, savez vous, il faut bien distinguer entre le serment qu'on faisoit au commencement de la révolution, et le serment qu'on exige depuis le mois de juillet ou le mois d'août dernier. Au commencement le serment se réduisoit à promettre d'être soumis

aux loix de l'état. Personne ne se faisoit un scrupule de le prêter, parce qu'on n'entendoit s'obliger, qu'autant que la constitution ou les loix de l'état n'avoient rien d'opposé à la loi de Dieu. On a pu être dans une sorte de bonne foi à cet égard, du moins à un certain point, jusqu'au temps où la constitution civile du clergé a paru, et a ensuite été acceptée par le Roi. Mais du moment qu'on a été instruit que cette constitution du clergé renversoit la religion par les fondemens, il est évident qu'on n'a pas pu jurer de la maintenir, sans se rendre coupable d'une véritable apostasie. Il suit clairement de là que depuis le mois d'août, on n'a pas pu prêter le serment.

Mais vous me direz, Monsieur le Curé, que je damne bien des gens, tout à mon aise; qu'un grand nombre de Curés et d'autres ecclésiastiques ont prêté le serment depuis ce temps-là; que cependant ce sont des Prêtres exemplaires et craignans Dieu. Voici la reponse de Gros Jean. D'abord le nombre des Prêtres qui ont prêté le serment depuis le mois d'août, est-il aussi grand que vous le dites? Nous voyons des dioceses où l'on en trouve à peine quelques uns, tel que celui de Lombez où trois cens Prêtres ont refusé le serment et cinq à six seulement l'ont prêté: mais n'entrons pas ici dans cette discussion qui nous meneroit trop loin, et m'écarteroit du but que j'ai principalement

en vue dans ce moment. Je me borne à une réflexion. Je mets en fait, sans craindre de me tromper, que les trois quarts et demi-quart et plus encore des Prêtres qui ont prêté le serment, l'ont fait de la meilleure foi du monde; qu'ils ont cru tout bonnement qu'on leur demandoit d'être soumis aux loix civiles, comme on l'exigeoit, il y a un an, ou un an et demi. Le mot même de constitution *civile* du clergé étoit tout propre à les induire en erreur; Jesus-Christ a bien pu prier pour eux et dire à son Père: *pardonnez leur, car il ne savent ce qu'ils font.* Je suis spécialement fondé à le présumer des Prêtres répandus dans la campagne, où généralement parlant, ils sont très-peu au courant des nouvelles même qui intéressent le clergé. Quant à ceux qui étoient suffisamment instruits par les papiers publics, ou autrement, et qui forment certainement le très-petit nombre, je les livre au tribunal de leur conscience dont le cri doit les ramener à leur devoir.

En général qu'il y ait eu de la bonne ou de la mauvaise foi dans la prestation du serment, il est certain que tous ceux qui l'ont prêté ont donné un grand scandale à toute l'église catholique, et qu'ils sont dans la nécessité indispensable, et dans l'obligation la plus rigoureuse de le réparer de toutes les manieres qui sont en leur pouvoir. Pour ceux qui ont été dans la bonne foi, cette

démarche ne doit guere leur coûter. L'exposition sincere de la maniere dont ils ont été trompés, ou se sont trompés eux-mêmes, et la rétraction expresse et formelle de leur serment, voilà tout ce à quoi ils sont tenus. Quant au petit et très-petit nombre de ceux qui ne savoient malheureusement que trop ce qu'ils faisoient, et qui ont prêté le serment, par lâcheté, par foiblesse, ou par une autre passion, quelle quelle puisse être ; en rétractant leur serment, ils doivent encore effacer, par les larmes d'une pénitence amere, le crime dont ils se sont rendus coupables aux yeux de Dieu, et l'opprobre dont ils se sont couverts à ceux des hommes.

Gardez vous bien, Monsieur le Curé, c'est Gros Jean qui vous le dit, gardez vous bien de porter envie aux uns ou aux autres. Gardez vous encore plus de faire pire qu'eux en prêtant le serment dans un temps où rien au monde ne peut plus vous fournir un prétexte à la moindre excuse. Estimez vous heureux au contraire de ce que vous ne vous êtes pas trouvé jusqu'ici dans les circonstances critiques qui les ont disposés, les uns à une erreur et à un écart involontaires, et les autres à une chûte honteuse dont ils ne pourront et ne devront jamais se consoler pleinement.

Savez-vous, que j'ai lu, ou que je me suis fait lire *Télémaque* ? On raconte dans la préface que Fénelon s'étoit trompé come

nos curés. Un certain bossu lui fit là remontrance, comme je vous la fais à vous. Fénelon se rétracta sans se faire prier, et se couvrit ainsi de gloire. Un roué de Valserre; aidez moi, Monsieur ..... Oui, un certain rouet de Voltaire a dit à ce sujet que Fénelon en se rétractant avoit laissé bien loin derriere lui ce Monsieur bossu...... Ah! je me trompois, vous dites bien, ce Monsieur Bossuet. C'est Monsieur le Vicaire de qui je le tiens. Il en sera de même de nos Curés qui sont tombés; il n'y aura que ceux qui s'opiniâtreront à ne vouloir point faire un pas en arriere, et à ne pas vouloir reconnoître leur erreur, qui se couvriront d'infamie sans retour. Car enfin on ne sauroit se refuser à ce raisonnement: ou la religion doit périr en France, ou elle doit triompher. Si elle triomphe, que vont-ils devenir? Et quels fruits doivent-ils s'attendre à recueillir de leur obstination? Si elle périt, veulent-ils en se précipitant d'abyme en abyme, mettre le dernier le comble à leur apostasie? Je dis, d'abyme en abyme; car voyez vous, Monsieur, je ne vous ai pas encore tout dit sur cet article. Figurez vous un malheureux Prêtre qui après avoir abjuré sa religion, se décide à ne plus garder aucun ménagement, à se plier aux circonstances, et à faire tout ce qu'on exigera de lui. Pour donner plus de force à mes réflexions, feignons pour un moment, que vous

avez prêté le serment, et que vous êtes résolu à recueillir en plein les fruits de votre prévarication. Dans cet état de damnation, rejetté de Dieu et de son église, vous monteriez tous les jours à l'autel pour y célébrer le plus saint, le plus auguste, le plus redoutable de nos mysteres, le sacrifice d'un Homme-Dieu ! Tous les jours vous vous nourririez de son corps, vous vous abreuveriez de son sang; et selon la pensée du plus grand de nos prédicateurs, vous livreriez l'un et l'autre, en les recevant, à satan qui siégeroit dans votre cœur, comme sur un trône dont vous lui auriez assuré la pleine possession ! Ah ! Monsieur, vous pâlissez, vous êtes saisi d'épouvante à l'aspect de tant d'impiétés exécrables. Mais, Monsieur, seriez-vous aussi endurci et aussi irrévertible que les démons qui tremblent et qui ne se convertissent pas? Vous ne seriez pas glacé d'effroi, en comptant vos sacrileges par les sacremens que vous administreriez? En prononçant l'arrêt de votre condamnation autant de fois que vous entreprendriez de donner aux autres l'absolution de leurs péchés? en vous dévouant de nouveau aux feux de l'enfer, autant de fois que vous voudriez mettre les autres dans le chemin du ciel? Et tout le tissu de votre conduite ne seroit-il pas, aux yeux de la foi, quelque chose de plus affreux que l'abomination de la désolation dans le lieu saint; puisque vous ne pro-



fâneriez pas seulement des temples matériels par un culte étranger, mais que vous feriez servir à vos iniquités tout ce qu'il y a de plus sacré et de plus divin dans notre auguste religion, que dis-je? le saint même des saints. Ah! Mon Dieu, qu'on a bien raison de dire qu'il n'ya rien au monde de pire qu'un mauvais prêtre! Et en est-il, en peut-il être de plus mauvais que celui qui sacrifie à un intérêt vil et sordide, sa conscience, son ame et son Dieu? Mais quand un endurcissement consommé vous mettroit au dessus de tant d'horreurs, pensez-vous que les fideles de votre paroisse, mieux instruits, comme ils commencent visiblement à l'être, souffriroient patiemment tant d'infamies qu'ils verroient se renouveller, tous les jours, à toutes les heures? Attendez vous, si vous avez le malheur d'apostasier, à être un objet d'exécration pour tous vos paroissiens qui vous feront infailliblement le même traitement qu'on a fait au Curé Nazelot, qui a commencé par exciter la compassion des personnes sensées, et qui a fini par les faire rire, en se qualifiant de Curé unique et de premier vicaire épiscopal.

Je vous vois un peu déconcerté, Monsieur le Curé, vous ne comptiez pas que Gros Jean fût capable d'une sortie aussi vigoureuse et aussi belle que celle qu'il vient de vous faire. Mais comme il convient de rendre à chacun ce qui lui appartient, je

vous avouerai sans façon que Monsieur le Vicaire qui a encore plus d'esprit que moi, m'avoit fait le bec sur l'article. Serviteur, Monsieur le Curé, là, sans rancune, s'il vous plait, comme si de rien n'étoit. A revoir, Monsieur, pour une seconde remontrance, si tant est que vous fussiez dans le cas d'en avoir besoin.

OBSERVATIONS.

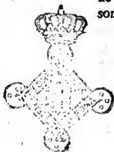
Cette pièce a été composée et publiée à Embrun, au commencement de la révolution, en 1791. La ville renfermoit un Chapitre respectable; le Seminaire et le College comptoient un grand nombre d'Ecclésiastiques instruits, et qui avoient l'esprit de leur état. Le plus ancien Curé de la ville, sur le retour de l'âge, fut le seul qui donna l'exemple d'une défection scandaleuse. Son caractère, la place qu'il occupoit pouvoient imposer à de jeunes Ministres des autels, qui n'avoient peut-être pas encore une mesure de lumieres, propre à les préserver de la séduction. J'étois particuliérement allarmé sur la sort des Séminaristes. L'intérêt du peuple de la ville et de la campagne contribua aussi à allumer mon zele. Dans de pareilles circonstances, je crus ne donner aucune atteinte aux loix de la charité chrétienne, en m'armant de ma plume, pour rendre odieux, méprisable, et qui pir est en

France, ridicule, le Prêtre apostat. Tout le Clergé d'Embrun fut ferme et inébranlable, et ne balança pas un instant à sacrifier les intérêts les plus chers à son devoir. Le Séminaire fut détruit, et ses éleves dispersés donnerent dans les campagnes les marques les plus éclatantes d'un zele ardent pour la cause de la Religion.

A la Remontrance de Gros Jean, je joignis un autre piece particuliérement à la portée du petit peuple, sous le titre d'*Entretien familier d'un Vicaire*. J'en ai donné une idée fort succincte dans l'Histoire de mes œuvres. Si je puis parvenir à la récouvrer, je la mettrai de nouveau sous la presse.

Pour revenir à Monsieur Nazolot, après avoir été long-temps la fable du public, le sujet des railleries, des sarcasmes et de l'indignation des citoyens de tous les ordres, il finit par mériter des larmes par une catastrophe des plus déplorables. A l'arrivée de l'Evêque intrus, il ne manqua pas d'aller lui faire sa cour. Un jour qu'il sortoit du palais de ce faux pasteur, il tomba roide mort à la grande porte de la Métropole, où il avoit fait son serment, et consommé son apostaisie.

Rossignol de Vallouise.



PROJET

D'UN

CALENDRIER UNIVERSEL

PAR

M. L'ABBÉ ROSSIGNOL

DE VALLOUISE.



A TURIN,

Chez IGNACE SOFFIETTI, Imprimeur et Libraire,
près S. Dalmas.

M. DCCC. III.



PROJET
D'UN CALENDRIER
UNIVERSEL.

L'Église Catholique est dans l'usage de célébrer la Pâque, le Dimanche après la Pleine Lune de Mars. Il résulte de là que cette Fête est solemnisée tantôt plutôt, tantôt plus tard. Cette variation va jusqu'à 35 jours, depuis le 22 Mars, jusqu'au 25 Avril; elle est sujette à de graves inconvéniens dont nous allons donner une idée succincte.

1.° Elle occasionne une multitude de translations de Fêtes, de Messes et d'Offices, qui n'est pas un petit sujet d'étude, et un petit exercice de patience pour les Ministres des Autels. La plupart ne sont pas en état de se tirer par eux-mêmes, de ce labyrinthe tor-

gueux, dont il est souvent mal aisé de découvrir l'issue. Ceux mêmes qui s'appliquent par choix ou par commission à la science des Rubriques, n'y parviennent pas toujours.

Comme le Dimanche se trouve placé successivement dans tous les jours de l'année, on est fréquemment dans le cas de renvoyer la Fête du Saint qui tombe le même jour; ou ce qui est pire encore, de supprimer presque en totalité, l'Office du Dimanche, dont on fait une simple commémoraison. Les renvois causés par les Fêtes mobiles, par l'Avent et le Carême, sont une source de troubles et d'embarras; sur-tout ceux du Carême, qui exigent des changemens considérables au Temps Pascal, dans les Messes et les Offices. Ce n'est pas d'ailleurs une petite affaire, de placer les Saints renvoyés aux jours qui leur conviennent. Lorsqu'en multipliant les combinaisons, on croit y être parvenu, on a encore de temps en temps le désagrément de devoir recourir à deux et même à trois parties de son Bréviaire, pour réciter l'Office du jour; ce qui est plus particuliérement incommode pour les voyageurs.

On ne sauroit mettre trop de dignité et de décence dans la célébration des Saints Mysteres, dans les Offices solemnels sur-tout, où les Fideles assistent pour ranimer ou entretenir leur piété; la complication des Rubriques n'y est pas un petit obstacle, en occasionnant la perplexité des Ministres, l'interruption même de ces cérémonies augustes.

J'ajoute une observation qui mérite de n'être pas négligée. On soudoie, dans chaque diocese, un Ecclésiastique intelligent, pour rédiger à nouveaux frais, chaque année, tous les articles du Calendrier. Outre qu'on ne pare pas par cette voie, aux dérangemens que causent les Fêtes locales dans chaque Paroisse, dans les Communautés Religieuses, dans les Confréries, &c. cette perte de temps et d'argent, n'est nullement indifférente. C'est dire peu que de faire monter à un millier les Calendriers qui s'impriment tous les ans dans l'Église Catholique. C'est bien le cas de dire, plus à propos que les Apôtres: *Ut quid perditio hæc ?*

Si un Calendrier extrêmement simple, d'un petit nombre de pages, commun à toutes les églises du monde, n'étoit plus susceptible d'aucun changement ; qu'il fût invariable dans sa substance et dans ses plus menus détails pour tous les peuples, pour tous les lieux et pour tous les temps, jusqu'à la consommation des siecles ; s'il remédioit sans retour à tous les inconvéniens, à toutes les complications, à tous les embarras dont nous avons parlé, et à tant d'autres dont nous parlerons encore ; un tel Calendrier, s'il étoit possible, n'engageroit-il pas les gens d'église à former les vœux les plus ardens pour son exécution ? Mais est-il en effet praticable ? C'est-ce que nous examinerons plus bas.

2.° L'ordre civil n'y est guere moins intéressé, s'il ne l'est pas davantage. La mobilité

des féries du Barreau, causée par celle des Dimanches et des Fêtes, déconcerte les malheureux plaideurs; sur-tout les pauvres gens de la campagne, qui, par défaut d'intelligence et d'esprit de combinaison, viennent perdre leur temps et leur argent dans les villes, en attendant à l'aventure, d'être admis à l'audience de leurs Juges, ajoutons, de leurs Avocats et de leurs Procureurs. Les marchés et les petites foires sont fixés à certains jours de la semaine. S'il survient une Fête, le dérangement qu'elle occasionne, tire à conséquence et pour les habitans des villes et pour les gens de la campagne; sur-tout lorsque la Fête précede ou suit immédiatement le Dimanche. Les paysans qui respectent encore assez les loix de l'Église, ne se décident pas aisément à faire leurs conduites, les jours fêtés; et les villes ne se trouvent pas pourvues: cependant le petit peuple est réduit à faire ses provisions au jour la journée. Que si l'on avance, ou retarde d'un jour le marché ou la foire, l'expérience nous apprend que le concours est diminué de la moitié au moins. Lorsqu'il arrive que le marché se trouve entre un Dimanche et une Fête, les pourvoyeurs qui sont éloignés, n'osent ni venir, ni s'en retourner dans ces jours consacrés au culte; et si quelques uns l'osent, ils deviennent un sujet de scandale pour les autres; scandale qu'on doit entendre dans les deux sens opposés dont il est susceptible. J'écris actuellement dans un pays où les paysans

commencent à faire peu de cas de la sanctification des Fêtes, à laquelle on a fait coup sur coup des variations peu prudentes. Les contre-temps dont j'ai parlé peuvent aussi y avoir contribué.

3.° Il est encore une autre point qui mérite d'être pris en considération. Dans les Fêtes locales, telles que celle du Patron, on est dans l'usage à la campagne, de donner des repas; les Curés invitent leurs confreres du voisinage. Ces festins champêtres, quand ils sont conformes aux regles de la sobriété et de la décence, comme ils le sont communément, n'ont rien que d'innocent, et peuvent rappeller les Agapes des premiers Chrétiens. Mais dans les temps malheureux où nous vivons, ne nous donnent-ils pas lieu de craindre que, lorsqu'ils tombent dans un jour maigre, ils n'occasionnent une infraction scandaleuse du précepte de l'Église. La difficulté de traiter convenablement et à des frais modérés ses convives, ne peut-elle pas causer bien des prévarications? Cette tentation est plus dangereuse qu'on ne pense, dans des pays où l'abstinence de la chair est presque méconnue parmi ce qu'il plait d'appeller, honnêtes gens. Ici les intérêts de la Religion concourent avec ceux de la Société, à faire désirer une réforme dans le Calendrier actuel.

4.° Nous passons à une considération tout autrement importante. Il n'est point rare que la Fête de Pâque soit retardée jusque vers la

fin d'Avril. Le monde bien plus invariable dans les époques de ses divertissements profanes, ne manque jamais de commencer ses Orgies et ses Bacchanales aux Fêtes de Noël. Alors ce temps de désordre, de débauche, de scandales de tous les genres, est prolongé de plus d'un mois, au delà du terme qu'il seroit aisé de fixer, en adoptant le Calendrier Universel que je proposerai avant de finir. Assurément un point de vue aussi affligeant, est bien propre à allumer, à enflammer le zele de tous ceux qui ont véritablement à cœur la gloire de Dieu et le salut des ames. Que d'excès d'intempérance, que d'obscénités de toute espece, que de vols, que de violences, que de meurtres, que de crimes de toute sorte, ne previendroit-on pas, si l'on parvenoit à réduire la durée du Carnaval à ses moindres termes! Or c'est ce qu'on obtiendra complétement, si l'on consent à réaliser le projet d'un Calendrier nouveau, dont je ferai voir que l'exécution ne souffre aucune difficulté, et n'est sujette à aucun inconvénient, à aucun danger. Pourroit-on être foiblement touché d'un motif aussi puissant? Et qu'est-ce que les soucis, les perplexités, les ennuis des gens d'église, les peines des plaideurs, le dérangement des foires et des marchés? qu'est-ce que tout cela, mis en parallele avec des millions de péchés griefs, de crimes contre Dieu, et contre la Société, si fréquemment renouvellés? Oui, si l'on n'est pas vivement affecté d'une perspective aussi

désolante, il n'y a plus parmi les Chrétiens ni Foi, ni humanité; il n'y reste plus une lueur de raison. Qu'on me pardonne cet élans de zele que m'inspirent le cri de la Religion et celui de la Nature. Comment pourroit-on ne s'enflammer qu'à demi, quand on traite d'un si grand intérêt?

La fidelle Epouse de Jesus-Christ, la Sainte Église déplore dans ces temps de vertige les égaremens de ses enfans. En tendre mere, elle prodigue les moyens de les ramener à des sentimens plus chrétiens et plus raisonnables. Elle commence par leur présenter une peinture touchante des Mysteres de la Naissance et de la Circoncision d'un Dieu fait Homme pour eux, Mysteres si propres à exciter leur reconnoissance et leur amour, et à réveiller en eux l'esprit de Foi et de Pénitence. Bientôt après, elle cesse de faire entendre ses chants d'allegresse; elle se revêt d'habits de deuil; elle rappelle la chûte du premier homme, son châtiment, et celui de l'espece humaine par le déluge. Elle n'oublie rien pour disposer les Fideles à ces sentimens de componction, qui peuvent seuls les préserver de cet esprit de vertige de l'ancien et du nouveau paganisme. Mais lorsque ces temps critiques sont prolongés à un certain point, par le délai de la Pâque, la Sainte Église a la douleur de voir un peuple, qui se dit chrétien, s'abandonner à des excès qui feroient rougir un honnête païen. C'est très-principalement à faire cesser un désordre si déplo-

table que tend le Calendrier dont j'ai conçu le plan. S'il produisoit, comme il le peut sans le moindre doute, une réforme aussi désirable, il feroit plus pour la gloire de Dieu et pour le salut des ames, que ce qu'ont opéré les prodiges de zele d'un Vincent Ferrier en Europe, et d'un Xavier dans les Indes et le Japon. Leurs travaux apostoliques ont eu un succès passager; celui du nouveau Calendrier iroit de génération en génération, et persévéreroit jusqu'à la fin des temps.

Comme je suis vivement pénétré de la force des motifs qui doivent faire désirer la Réforme du Calendrier, je les ai exposé avec tout le zele et toute l'énergie, dont j'ai été capable. Du reste, je suis bien éloigné de croire que je n'ai rien laissé à dire et pour le fond et pour la maniere. J'invite ceux qui me liront à faire de nouvelles recherches sur un si grave sujet, que les circonstances où je me trouve, me forcent à traiter bien rapidement.

Comme la multitude et l'importance des innovations que je vais proposer, sont capables de prévenir contre mon Plan, au point d'en faire juger l'exécution chimérique, ou tout au moins dangereuse, nuisible même à bien des égards, je me fais un devoir d'annoncer avec assurance, qu'avant de finir, je répondrai à toutes les objections qu'on pourroit me faire, que j'applanirai toutes les difficultés qu'on pourroit m'opposer. J'entre en matiere avec la ferme confiance de tenir parole et de remplir exactement l'engagement que je prends.

Il seroit parfaitement inutile d'entreprendre la réforme du Calendrier, et l'on se flatteroit vainement d'en corriger les défauts, si l'on entendoit de continuer à assujétir ses irrégularités à celles des mouvemens de la Lune. On perdroit absolument tout espoir de remédier aux graves inconvéniens que nous avons détaillés dans notre Mémoire. La variation du temps de la Pâque y mettroit un obstacle invincible. Il est absolument indispensable de le fixer d'une maniere relative au cours du Soleil, qui est si régulier, et qui est aujourd'hui si bien connu. Tout mûrement considéré, je ne balance pas à dire qu'on ne sauroit rien faire de mieux, que d'assigner cette grande Solemnité au Dimanche le plus près de l'Équinoxe du Printemps, qui a lieu actuellement, le 20 Mars. Ce point une fois établi, il seroit extrêmement aisé, comme nous ne tarderons pas à le faire voir, de former un Calendrier très-court, très-simple, et qui ne seroit susceptible d'aucun changement, où l'on n'appercevroit aucun vestige des imperfections du Calendrier actuel.

Je sais qu'on me fera bien des difficultés : mais je sais aussi que j'ai des moyens assurés de les résoudre ; et je me présente de bonne grace à la lutte où je vais m'engager. On m'opposera d'abord qu'il y a de la témérité et une sorte d'irréligion à vouloir abolir un usage de l'Église Universelle, qui est d'Institution ou Divine ou Apostolique. Je ne crains

pas de dire qu'il faut être bien peu instruit, pour former sérieusement une pareille objection. Il est très-assuré que Jesus-Christ a célébré la Pâque, et même la derniere Pâque, non le Dimanche après la Pleine Lune, comme les Chrétiens d'aujourd'hui, mais le jour même de la Pleine Lune, selon le rite des Juifs, qui précéda, cette année, le Dimanche de trois jours. Il est tout aussi certain que Jesus-Christ n'a point prescrit à ses Disciples de transférer cette solemnité au Dimanche. Saint Jean, le Disciple bien aimé, qui avoit reposé sa tête sur le sein du Seigneur, ne l'auroit sûrement pas ignoré, et n'auroit pas établi un usage contraire, comme nous verrons bientôt. L'usage de l'Église sur ce point, ne sauroit donc être d'Institution Divine. Il reste à examiner s'il est d'Institution Apostolique.

Il le seroit en effet, s'il avoit été établi par le concours unanime de tous les Apôtres: mais c'est-ce qu'on ne peut dire en aucune maniere. Il est vrai que S. Pierre et S. Paul fixerent la Pâque au Dimanche après la Pleine Lune, à Rome et dans plusieurs autres Églises d'Occident : mais il n'est pas moins vrai que S. Jean la fit célébrer dans les Églises d'Asie, le jour même de la Pleine Lune. Nous avons sur ce point le témoignage de S. Irénée, qui dit que le Pape S. Anicet ne put persuader à S. Polycarpe d'abandonner cet usage qu'il tenoit de S. Jean et des autres Apôtres, avec qui il avoit vécu familiérement. *Neque enim Anicetus Po-*

lycarpo persuadere unquam poterat ut observare desineret, quippe qui cum Joanne et cum reliquis Apostolis quibuscum familiariter vixerat, eum morem observasset. Iren. ad Victor., apud Euseb.

Voilà donc deux usages différens et opposés, l'un pratiqué à Rome par S. Pierre et S. Paul, l'autre observé à Ephese par S. Jean. Il y a plus, S. Paul avoit fondé l'Eglise d'Ephese, et l'avoit administrée pendant trois ans, avant que S. Jean en prît la direction. Il se présente ici une alternative. Ou S. Paul fixa la Pâque au jour de la Pleine Lune, ou il la fixa au Dimanche qui suit immédiatement. Dans le premier cas, il établit un usage différent à Rome. Dans le second cas, S. Jean abrogea à Ephese l'usage que S. Paul y avoit établi. On ne sauroit se refuser à conclure que Saint Paul et S. Jean retinrent à Ephese l'usage des Juifs dans la célébration de la Pâque, parce que les circonstances l'exigeoient ainsi, nous les ferons bientôt connoître; et que S. Pierre et S. Paul établirent un usage différent à Rome, parce que les circonstances n'étoient pas les mêmes, comme nous dirons plus bas. D'où il résulte incontestablement que le jour fixe pour la Pâque des Chrétiens, n'est pas d'Institution Apostolique.

La seconde objection qu'on me fera, est tirée du Concile de Nicée, qui a réglé que la Pâque seroit célébrée, le Dimanche après la Pleine Lune, et non le jour même de la Pleine Lune, selon le rite des Juifs. Examinons

avec attention l'esprit de ce Décret. Une partie des Églises d'Orient, étoit encore dans l'usage de célébrer la Pâque, le jour de la Pleine Lune contre ce qui se pratiquoit dans le reste de l'Église Universelle. Ces églises attachées à l'institution primitive de S. Paul et de S. Jean, étoient en petit nombre. Les Peres du Concile de Nicée, jugerent qu'il étoit à propos qu'elles se conformassent à l'usage généralement reçu. Prenez bien garde, ils ne leur en firent pas un précepte absolu ; ils se contenterent de leur dire que cela étoit convenable, que cela étoit mieux. La lettre de l'Empéreur Constantin nous en assure expressément. *Id pulchrum esse* (καλως εχειν) *omnes dixerunt.* Ce sont ses propres paroles. Et c'est ici une nouvelle preuve que le jour fixe pour la Pâque, n'est ni d'Institution Divine, ni d'Institution Apostolique.

On sera naturellement porté à désirer de savoir comment il est arrivé que S. Pierre et S. Jean ont placé la célébration de la Pâque dans des jours différens; et les raisons qui ont engagé S. Paul à tenir une conduite différente à Ephese et à Rome. Cette question est assez curieuse et assez intéressante pour mériter l'attention et exciter l'empressement du lecteur.

Il n'y a pas le moindre doute que dans tous les réglemens généraux et particuliers que les Apôtres ont fait, ils ont eu en vue la gloire de Dieu et le salut des ames. A la plus grande pureté d'intention, ils joignirent une prudence

surhumaine et consommée, qui étoit un des dons de l'Esprit Saint dont ils étoient remplis. Ils avoient tous de concert à cœur d'abroger les rites de la Synagogue répudiée, d'affranchir les Fideles de la servitude de la Loi Mosaïque; et de leur faire goûter la liberté des enfans de Dieu. On sait avec quelle énergie et quelle force, S. Pierre s'expliqua sur ce point au premier Concile de Jérusalem.

Du reste comme les Juifs avoient un attachement excessif à leurs loix, ils souffrirent très-impatiemment de les voir abolir par celles de l'Evangile. Les Apôtres jugerent dans leur sagesse, qu'il falloit user des plus grands ménagemens, et condescendre à leurs préjugés, dans ce qui ne donnoit pas atteinte à la substance de la Religion. Beaucoup de Juifs avoient cru en Jesus-Christ. La Foi de plusieurs d'entr'eux étoit ébranlée, à la vue du peu de cas qu'on faisoit de leurs Traditions. Cette sorte de mépris étoit un obstacle à la conversion d'un plus grand nombre, qui n'auroient pas été éloignés d'abandonner la Synagogue pour entrer dans le sein de l'Église. On peut ajouter que le gros de la Nation étoit étrangement scandalisé de l'abolition des Loix Mosaïques. Ces infortunés Juifs, transportés de fureur, se livrerent à tous les excès de la rage contre les Chrétiens, dans l'Asie, la Grece, l'Italie, et généralement dans tous les pays où ils étoient répandus. S. Jacques, après avoir applaudi à la décision de S. Pierre, dans le Concile de Jé-

rusalem, proposa un tempérament extrêmement sage, qui étoit de mettre une différence entre les Juifs et les Gentils qui embrassoient la Foi; de permettre pour un temps à ceux-là l'observance des Loix Mosaïques, qui pouvoient se concilier avec l'Évangile; et de ne soumettre ceux-ci ni à la Circoncision, ni aux autres rites de la Synagogue. Saint Paul en conséquence ne balança pas à se déclarer de la secte des Nazaréens, et à circoncire Timothée, pour ménager la délicatesse des Juifs, et faire cesser leurs ombrages. Il tenoit au reste une conduite différente dans les pays où les Juifs étoient en petit nombre. S. Pierre de son côté les affranchissoit de l'observance des Rites Mosaïques, lorsqu'il le pouvoit sans danger; il les y assujétissoit, lorsque les circonstances paroissoient l'exiger.

En général tous les Apôtres de concert, étoient résolus à abolir les rites de la Synagogue, sans exception: mais ils jugerent qu'il falloit user de beaucoup de circonspection, pour ne point mettre d'obstacle à la propagation de l'Évangile. Ainsi S. Pierre et S. Paul retinrent quelque chose du rite pascal des Juifs, à Rome où les Gentils étoient en beaucoup plus grand nombre; et S. Jean avec les autres Apôtres, célébra en Asie la Pâque, le même jour que les Juifs. Du reste et les uns et les autres abolirent successivement toutes les autres observances de l'ancienne Loi. On peut donc dire que l'usage de célébrer la Pâque dans le voi-

sinage de la Pleine Lune, est un reste de Judaïsme, et que c'est le seul qui soit parvenu jusqu'à nous. Les Apôtres auroient voulu certainement le supprimer, de maniere qu'il ne restât plus aucun vestige des rites de la Synagogue; ils ne crurent pas pouvoir le faire, sans danger; ils se déchargerent de ce soin sur leurs successeurs, qui pendant une longue suite de siecles, n'ont pas eu les moyens et la facilité de se conformer en cela aux désirs et à l'intention des premiers Fondateurs de la Religion, comme nous allons le voir.

Du temps du Concile de Nicée, l'Astronomie étoit encore dans son enfance, comme elle y a encore été bien des siecles après. On connoissoit alors si peu le cours du Soleil, et par là-même la durée de l'année solaire, que si Grégoire XIII. n'avoit réformé le Calendrier, toutes les Fêtes et tous les Offices de l'Église auroient été portés successivement à toutes les saisons de l'année. En 1250 ans, la somme des erreurs étoit déja montée à dix jours qu'il fallut retrancher. Les Peres de Nicée qui n'ignoroient pas le vœu des Apôtres, sachant qu'on n'avoit encore qu'une connoissance imparfaite du cours des astres, jugerent sagement que le temps n'étoit pas encore venu de faire une telle réforme; d'autant mieux que le Calendrier du quatrieme siecle n'étoit pas sujet aux mêmes inconvéniens que le nôtre, du moins au même degré, comme il me seroit aisé de le prouver. Les Peres de Nicée se bornerent donc

à amener toutes les églises à une uniformité de culte, si propre à nous rappeller que nous sommes tous les enfans d'une même Mere, tous freres en Jesus-Christ; et qu'à ce double titre, nous devons tous avoir, autant que cela se peut, une même maniere d'honorer Dieu, et n'être qu'un cœur et qu'une ame, *cor unum et anima una.*

Ce temps désiré par les Apôtres, et qui méritoit de l'être par toutes les générations qui se sont écoulées depuis, ce temps est enfin arrivé. D'une part, nous n'avons plus rien à craindre ni à espérer du côté des Juifs; tout commentaire seroit superflu sur ce point. De l'autre l'Astronomie, celle des sciences naturelles, qui fait le plus d'honneur à l'esprit humain, a fait des progrès immenses depuis 300 ans. On compte aujourd'hui en Europe 150 Astronomes, qui méritent de porter ce nom; ce qui n'est pas peu dire. Cette belle science a été portée à un degré de perfection, qui a quelque chose de surhumain. Les opérations géodésiques et les observations astronomiques que viennent de faire les Savans François, tiennent du prodige. On n'auroit pas osé espérer rien de pareil du temps des Cassini et des Newton. On craint à peine aujourd'hui une erreur d'un battement de pouls sur la longueur de l'année solaire; elle est décidément de 365 jours, 6 heures, 9 minutes et 10 secondes. L'Église peut donc à cet égard former un réglement sur une base invariable et parfaitement connue.

Pour faire mieux ressortir les avantages que nous avons à cet égard sur les temps reculés, j'ajouterai quelques observations. Comme on n'avoit alors que des idées très-vagues sur le moment des Équinoxes et des Solstices d'où dépend le changement des saisons si intéressant pour la Société, il étoit naturel qu'on réglât les opérations civiles et les Fêtes religieuses sur les phases de la Lune qu'il étoit très-aisé d'observer, et qui sont d'ailleurs sujettes à des irrégularités sensibles. On prit le parti de s'en contenter, pour régler les temps, parce qu'on n'avoit rien de mieux dans ces siecles d'ignorance. Telle est l'origine des années lunaires des Juifs. On connoissoit si peu la durée des années solaires, que les premiers Romains ne comptoient que dix mois de 30 jours; de là vient la dénomination des mois de Septembre, Octobre, Novembre, Décembre. Sous les Rois, on ajouta les mois de Janvier et Fevrier. Ce seroit s'obstiner à remonter à ces temps ténébreux, que de faire dépendre nos calculs des mouvemens bizarres de la Lune, que Kepler a appellé justement, *Sidus contumax*. C'est-ce qui arriveroit, si nous continuions à prendre pour regle de nôtre Calendrier un astre qui n'en a point relativement à la mesure des temps.

M. Wilmann a publié en 1788 un Mémoire savant et judicieux sur la réforme du Calendrier. Il est de mon devoir de reconnoître que j'y ai puisé de grandes lumieres sur le sujet

que je traite après lui. Quoiqu'il se ressente quelque peu du faire que M. De Buffon reproche aux vieux Auteurs Allemands, on ne peut se refuser à rendre justice à l'étendue de ses recherches, et à la solidité de son travail, qui a pour base fondamentale ainsi que le nôtre, la nécessité indispensable de régler la Pâque sur le cours du Soleil; et en cela nous ne pouvons qu'applaudir à la justesse de ses vues: mais nous ne saurions nous résoudre à souscrire à la maniere dont il propose de rectifier le Calendrier dans ses détails. Elle consiste principalement et presque uniquement à fixer la Pâque au 26 Mars, et à ajouter à la fin de l'année un Dimanche surnuméraire, et deux Dimanches dans les années bissextiles.

Quant au choix du 26 Mars, il se met en devoir de prouver qu'il n'est pas purement arbitraire. C'est ce qu'il convient d'examiner briévement. Parmi ceux qui ont voulu fixer la Pâque au 25 Mars, on trouve un Concile de Césarée, Eusebe de Césarée, Apollinaire de Laodicée, S. Jérôme, S. Epiphane, S. Jean Chrysostome, Orosius, Cassiodore, S. Isidore, l'Église Gallicane, aux quels s'est joint avec plusieurs modernes le célebre Pétau. D'autres ont souhaité placer la Pâque au 27 Mars, tels que Tertullien, Lactance, S. Augustin, Sulpice Sévere, S. Grille, S. Maxime, S. Grégoire de Tours, le Vénérable Bede, &c. Il n'est pas indifférent de remarquer en passant que ces graves personnages ont presque tous

vécu après le Concile de Nicée. Rien ne prouve mieux que ce partage de sentimens, qu'on n'a aucune donnée propre à amener les esprits à une même façon de penser. M. Wilmann a cru faire merveille en prenant un milieu entre les deux partis, et en se décidant pour le 26 Mars. Tout ce qu'il a gagné, c'est d'être seul de son sentiment. Le Pere Berruyer, dont je n'ai garde d'adopter tous les principes, mais qui étoit très-instruit sur cette matiere, prétend que Jesus-Christ est ressuscité le 3 Avril. Dans la réalité, on ne sait rien de précis à cet égard. Les premiers Chrétiens pensoient si peu à nous transmettre des lumieres sur ce point, que l'on convient assez généralement aujourd'hui que la Naissance du Sauveur précede de quatre ans l'époque de l'*Ere Vulgaire*, qu'on nomme communément, Ans de Jesus-Christ. Comme l'on voit, il est assez indifférent de placer la Résurrection quelques jours avant ou quelques jours après le 26 Mars. L'unique chose dont on soit assuré, c'est que Jesus-Christ est ressuscité le Dimanche après la Pleine Lune. Si les Astronomes actuels étoient en général un peu plus religieux, ils s'appliqueroient à éclaircir une question tout autrement intéressante que la date des conquêtes de Sésostris qui se réduisent en derniere analyse au plat de lentilles vendu par Jacob à son frere Esaü, comme l'a très-bien prouvé M. l'Abbé Guerin du Rocher. Quant à moi, quoique du métier, accablé comme je suis, par les occupations

où me condamne l'Édition générale de mes Œuvres, il ne m'est pas possible de me livrer à cette recherche.

Passons au second point du Plan de M. Wilmann. Je suis bien éloigné d'adopter l'idée où il est, qu'il n'y a point de loi qui prescrive le repos et la sanctification du septieme jour. Nous lisons dans le second chapitre de la Genese : *Benedixit* Deus *diei septimo, et sanctificavit illum ; quia in ipso cessaverat ab omni opere suo.* On ne sauroit douter que le repos des Juifs et des Chrétiens n'ait été établi pour honorer la mémoire de celui du Seigneur, conformément à l'ordre qu'il en avoit donné lui-même. Il y a plus l'Auteur de la Nature, dont toutes les œuvres dans leur ensemble, présentent le spectacle frappant d'une proportion, d'une harmonie qui sont la plus grande merveille de l'Univers, l'Auteur de la Nature a tellement disposé le tempérament de l'homme et des animaux spécialement destinés à son service, qu'il est parfaitement assorti aux intervalles qui séparent les jours de repos. Dieu les a fixés dans sa profonde sagesse ; il en a proportionné la mesure à celle qu'il a assigné aux forces de l'homme. C'est dans ce sens qu'on doit entendre les paroles de nôtre Divin Maître : le Sabbat est fait pour l'homme, et non l'homme pour le Sabbat : *Dies Sabbati propter hominem, non homo propter Sabbatum.* Je viens de lire sur ce sujet un bel endroit du *Génie du Christianisme*, par le C.

De Château Briand. Il s'éleve avec raison, en vrai Philosophe contre les Décades, dont il est inutile de remuer les cendres. Le sage Législateur de la France vient de les condamner à un éternel oubli. Il y a donc plus que de la témérité de vouloir donner la moindre atteinte à une Institution si auguste, et qui n'est rien moins qu'arbitraire sous tous les rapports ; c'est un attentat antireligieux et antiphilosophique. Ainsi les Dimanches intercalaires de M. Wilmann ne peuvent en aucune maniere être admis. Quant au Dimanche substitué au Sabbat, il ne falloit rien de moins que l'autorité d'un Homme-Dieu pour rendre ce changement légitime.

M. Wilmann surajoute, comme nous avons vu, un et même deux Dimanches surnuméraires vers la Fête de Noël, et place par là-même tous les Dimanches de l'année dans des jours que Dieu ne leur a pas assigné; et comme tout son systême porte sur cette base, son édifice croule nécessairement par les fondemens. Recueillons cependant de ses débris ce qu'on y trouve de judicieux et de solide. C'est-ce que j'ai fait jusqu'ici ; et j'y puiserai, si l'occasion s'en présente, de nouvelles lumieres, pour arriver au but que je me propose. Voici maintenant le précis de mon Plan de Réforme. Je m'appuie de l'autorité respectable de tous ceux que j'ai cités plus haut, pour dire ou pour redire affirmativement qu'on ne peut en aucune maniere se dispenser de fixer le jour de



la Pâque sur le cours du Soleil et non sur celui de la Lune. 1.° Je la place, comme j'ai dit, au Dimanche le plus près de l'Équinoxe du Printemps. Ce premier point une fois établi, je fixe la Fête de Noël, au Dimanche le plus près du Solstice d'Hiver. Par cette disposition, l'intervalle de Noël à Pâque, et par là-même le Carnaval devient invariablement le plus court de tous ceux qui ont lieu selon le Calendrier actuel. Nous avons vu de quelle conséquence est cet arrangement, pour faire cesser une infinité de désordres, ou pour en diminuer notablement la masse. C'est aujourd'hui l'Équinoxe, et le quatrieme Dimanche de Carême. Si le Carnaval avoit été accourci de trois semaines, conformément à mon Plan, que de crimes, que de scandales on auroit prévenu ! Seroit-on insensible à une réflexion aussi touchante ? Non, je ne puis me résoudre à le croire.

2.° J'assigne toutes les fêtes de l'année, sans exception, non à tel jour de tel mois, mais à tel jour de telle semaine. Je fais disparoître par ce moyen, tous les renvois, toutes les translations qui sont sujettes à tant d'inconvéniens. Du reste pour condescendre aux dévotions particulieres des différens peuples, j'opinerois à laisser libre un jour, au milieu de la semaine, le mercredi ou le jeudi ; il seroit loisible à chacun, ou du moins à chaque diocese, d'y placer avec l'approbation du S. Siége, les Saints qu'il honore spécialement. Quant aux Dimanches, je serois d'avis qu'ils ne fussent

jamais occupés par aucun Saint; il est aisé d'en appercevoir la raison. Est-il convenable que l'Office de ce jour, qui est le jour du Seigneur, soit presqu'entiérement perdu de vue?

3.° Je désirerois qu'on introduisît dans les Offices de l'Église, la plus grande uniformité, sans cependant donner dans une monotonie fatigante; que toutes les Matines fussent de neuf pseaumes et de neuf leçons; que les Pseaumes fussent variés pendant tout le cours de la semaine, et les leçons toute l'année; que les premieres leçons fussent constamment de l'écriture occurrente, et qu'elles fussent choisies avec le plus grand soin; que pour les secondes leçons on en proposât la composition au concours. Les Bollandistes seroient d'un grand secours pour cet objet; que les troisiemes leçons fussent tirées des Peres, sans les assujétir à l'Évangile du jour.

4.° Dans le plan que je propose, je ne vois pas de quelle utilité pourroit être la distinction des Offices doubles et sémi-doubles, et sur quel motif elle pourroit être fondée. L'Église n'a jamais prétendu, bien certainement, fixer les différens degrés de gloire dont les Saints jouissent dans le Ciel. A la bonne heure qu'on distingue par quelque endroit les Fêtes de Notre Seigneur, de la Sainte Vierge, des Apôtres, et quelques autres Fêtes par quelque genre de solemnité: mais je serois porté à prescrire toute différence arbitraire dans les Messes et les Offices.

5.° Il paroîtroit à désirer qu'on ne plaçat aucun Saint dans les Féries du Carême, je ne sais si je dois ajouter, et de l'Avent. Que si l'on n'entre pas dans ma pensée, je souhaiterois au moins que la Messe fût toujours de la Férie, de même que l'Office, avec la commémoraison du Saint, et si l'on veut encore avec ses trois leçons. J'ai célébré long-temps dans une Paroisse, où l'on étoit dans l'usage invariable de dire la Messe des Morts, toutes les fois que l'Office n'étoit pas double, de sorte qu'on ne disoit pas la Messe de la Férie une fois dans le Carême. Est-ce bien là l'esprit de l'Église.

6.° On divise communément le Bréviaire en quatre parties, sous les noms de *Pars Verna*, *Pars Æstiva*, &c. On pourroit dire de même, Messes d'Hiver, Messes de Printemps, &c. Chaque saison contiendroit treize semaines, à très-peu près. On ne seroit pas exposé à renvoyer à l'arriere saison, les semaines après l'Épiphanie; observation que j'ai oublié de faire plus haut. Pour mieux caractériser la distinction des quatre parties par les saisons, on pourroit placer au Solstice d'Été et à l'Équinoxe d'Automne, quelque Fête solemnelle, comme la Fête-Dieu, la Dédicace de toutes les églises, qui se feroit partout le même jour.

7.° Il me sembleroit très-convenable de ne placer aucun Saint dans les Octaves de Noël, de Pâque, de la Fête-Dieu; de s'occuper uniquement, dans ce temps, du grand Mystere

dont on célebre la mémoire. Les derniers détails où je viens d'entrer ne sont qu'une légere esquisse des vues que je serois disposé à proposer, et que je développerois avec empressement, si je voyois luire quelque foible espérance de les voir accueillir. Il est temps de passer à la maniere dont je conçois que mon Plan peut être exécuté, sans qu'on y trouve la moindre difficulté, et sans aucun danger.

Si le Souverain Pontife prenoit en considération la réforme importante dont je m'occupe, il seroit possible que quelqu'un de ceux qui auroient lu mon Mémoire, fût admis au Conseil Ecclésiastique qu'il formeroit pour cet objet. Je souhaiterois dans ce cas qu'il proposât les sujets suivans de délibération.

1.° Le Pape adresseroit un Bref à tous les Évêques du monde, non pas pour leur intimer la Réforme en question, mais simplement pour les inviter à donner leur avis sur le projet et sur son exécution. Le dispositif du Bref devroit présenter avec force les motifs qui peuvent engager à accepter ce nouvel ordre de choses. Viendroient ensuite les détails des changemens projetés. Ce plan devroit être conçu, et développé avec une sagesse, une intelligence, j'ose ajouter, avec une insinuation, une adresse, qui ne laissassent rien à désirer. Assurément si la totalité morale du Corps Épiscopal approuvoit le projet, y applaudissoit, on ne sauroit plus, sans se roidir contre l'autorité de l'Église

enseignante, se permettre des défiances, des allarmes sur la démarche qu'on médite. Je n'en doute en aucune maniere, le Saint Siége a l'assurance la plus complette, que le Bref que je propose, seroit applaudi et reçu avec empressement par les Pasteurs du premier ordre, à ne parler même qu'humainement. Mais portons nos vues plus haut. On seroit aussi assuré de l'approbation du Haut Clergé, qu'on est certain que l'Esprit de Dieu ne s'éloigne jamais de son Église, qu'il ne cesse jamais un instant de l'assister et de l'inspirer. Et si, par impossible, elle rejettoit un projet qui intéresse si fort la gloire de Dieu et le salut des ames, ne seroit-ce par le cas de dire que les portes de l'Enfer ont prévalu contr'elle? Mais tout le monde n'a pas la même maniere de voir et de penser; pour calmer les ames timides et pusillanimes, j'ajoute que le S. Siége ne se démentiroit pas de la prudence consommée qui le caractérise, et ne courroit aucun risque de se compromettre, quel que fût, ou qu'il prévît que pourroit être le succès du Bref dont je présente l'idée. Mettons le cas, selon moi chimérique, que la plupart des Évêques paroissent y répugner. On en seroit quitte pour renoncer au projet, sans avoir couru aucun danger; et le Souverain Pontife auroit toujours le mérite incontestable d'avoir cherché à faire le bien.

Pour agir avec encore plus de sûreté, et mettre plus à couvert l'honneur de sa Digni-

té, il pourroit s'abstenir dans son Bref, de laisser entrevoir la moindre propension pour ou contre la Réforme proposée. C'est ainsi que Clément XIII. consulta tous les Évêques du monde, sur la conduite et la doctrine des Jésuites, dont le philosophisme avoit juré la perte. Le S. Siége ne fut en aucune maniere compromis dans cette démarche; et les réponses des Évêques éleverent un Monument éternel à la gloire d'une Société, dont l'Église Universelle à canonisé le zele, la purete de la doctrine, la régularité des mœurs, l'esprit de subordination aux deux Puissances, les vertus sociales et religieuses, aux quelles je puis ajouter les talens et les lumieres. Si ce Corps subsistoit encore, il ne contribueroit pas peu à faciliter l'exécution du Projet que je propose. Que de motifs se réuniroient pour engager à ranimer ses cendres présque éteintes!

Après une courte digression qu'on pardonnera à ma sensibilité, et à l'intérêt le plus cher à mon cœur, je reviens à mon sujet. Il ne s'agiroit plus que d'obtenir le consentement du Clergé du second Ordre. Il ne seroit pas sûr, il ne seroit pas prudent, de vouloir le contraindre par voie d'autorité; d'autant mieux qu'il est très-aisé de lui faire vouloir ce qu'on exigeroit de lui. Le moyen le plus assuré de le gagner, seroit de se rappeller à propos la parole de Nôtre Divin Maître: *Orantes autem, nolite multùm loqui.* Si l'on se permet des longueurs dans le Missel et dans le Bréviaire, on

révoltera infailliblement les esprits. Que l'on commence donc à donner des limites raisonnables et modérées aux Messes et aux Offices. Que l'on évite les redites si fastidieuses à la pauvre humanité, et si peu propres a entretenir l'esprit de dévotion, j'entends de cette dévotion sensible, dont le commun des Fideles, des Prêtres même, ne peut guere se passer. Les longueurs et les redites dont je parle, regardent spécialement les Épîtres, les Évangiles, les Leçons et les Pseaumes. J'ai des observations intéressantes et assez longues à faire sur tous ces points; elles pourront fournir le sujet d'un second Mémoire, si je parviens à m'appercevoir que je n'ai pas parlé jusqu'ici en vain. En attendant ce qui pourra en être, je me borne ici à quelques pensées courtes et détachées; c'est tout ce que les circonstances me permettent.

1.° La traduction latine des Pseaumes a un grand besoin d'être rectifiée. Elle n'a d'autre autorité que celle que l'Église lui a donnée, et qu'elle peut donner également à la correction qu'on en feroit. On se serviroit très-utilement pour cet objet, du travail des Capucins de Paris, sans qu'il fût besoin d'adopter leur systême, qui rapporte la plupart des Pseaumes à la Captivité de Babylone. Je ne sache pas que dans l'état actuel des choses, il y ait une semaine pendant l'année, où l'on récite le Pseautier dans sa totalite. Ainsi l'idée de faire réciter les 150 Pseaumes chaque semaine est par-

faitement arbitraire. On peut donc faire un choix de ce qu'il y a de plus clair, de plus à la portée du commun, de plus propre à nourrir la piété. Je ne vois pas quel inconvénient il y auroit à morceler les plus longs, comme on l'a fait à Paris, et comme l'Église le pratique dans les Petites Heures. Du reste je suis d'avis que les Pseaumes soient constamment les mêmes, toutes les semaines.

Le Pseautier pourroit être distribué, dans sa totalité morale, de maniere à être achevé dans la semaine, avec les modifications que j'ai insinuées. Les Pseaumes relatifs à la Résurrection et au Triomphe de Jesus-Christ seroient placés le Dimanche. Ceux où il est parlé de ses souffrances, et ceux qui sont plus propres à inspirer l'esprit de componction et de pénitence, seroient pour le Vendredi. On destineroit pour le Jeudi ceux qui peuvent avoir quelque rapport avec le Sacrement adorable de l'Eucharistie; et pour le Samedi, ceux qui peuvent avoir quelque analogie avec le culte de la Mere de Dieu. Le reste du Pseautier pourroit être assigné assez indifféremment aux trois premieres féries. Cet ordre ne seroit jamais interverti, dans les Fêtes des Saints. On se permettroit quelques déplacemens, mais assez rares, pour de graves motifs. Par exemple, on pourroit répéter, la Semaine Sainte, les Pseaumes du Vendredi, dans l'Octave de Pâque, ceux du Dimanche; dans l'Octave de la Fête-Dieu, ceux du Jeudi; aux Fêtes de la Sainte Vierge, ceux du Samedi.

2.° La réforme des Hymnes souffre bien moins de difficulté; elle est pour le moins aussi nécessaire. On a d'ailleurs de grands moyens pour l'exécution. On en tireroit des Bréviaires qui ont déja paru, tels que celui de Paris. Le Bréviaire Romain offriroit des modeles, quoiqu'en petit nombre. Il en est qui sont un véritable chef-d'œuvre, par leur énergie et leur simplicité. Je dirai en passant qu'il est à propos qu'on évite les élisions en faveur du chant. C'est un défaut qu'on ne reprochera pas à Santeuil, dont les hymnes ont quelquefois plus d'esprit que de sentiment. Quoi de plus inimitable que le *Veni Sancte Spiritus et emitte cœlitus*, le *Dies iræ, dies illa*, &c. J'inviterois cependant à les prendre pour modele. Il seroit à propos de proposer des prix, à ceux qui travailleroient en ce genre de composition, et l'on ne tarderoit pas à voir paroître des productions propres à répondre aux vœux des personnes de piété, des gens de lettres, et avouées du bon goût. Je sais que la Religion n'a pas besoin de ces petites ressources pour se soutenir: mais il n'est pas moins vrai que l'esprit de l'Évangile nous apprend à nous faire tout à tous, pour gagner tout le monde à Jesus-Christ.

3.° Il seroit bien que les Épîtres et les Évangiles fussent nouveaux toute l'année, et toujours relatifs à la semaine courante, et nous au jour du Saint dont on fait l'office. Les Épîtres seroient tirées de tous les endroits des deux

Testamens, les plus propres à intéresser, à instruire, à édifier. Les Évangiles constamment variés renfermeroient tout ce qu'il y a de plus touchant, de plus lumineux dans les quatre Évangélistes, c'est-à-dire, tout ce qu'ils ont écrit. Pour y parvenir, on pourroit se contenter de placer au seul Dimanche, l'Évangile *In principio*. Il seroit encore bon de mettre des bornes à la liberté de dire la Messe des Morts, dont bien des Prêtres abusent. Au sujet des Épîtres, j'observerai que l'incorrection du style de S. Paul va souvent jusqu'à le rendre inintelligible, du moins au commun des Prêtres. Cela peut venir en partie de l'imperfection de la traduction. On pourroit aviser à prendre de sages mesures à cet égard.

4.° La maniere dont se fait la Porrection des Instrumens dans l'ordination des Prêtres, occasionne quelquefois de grands scrupules; il seroit très-aisé d'y remédier, par un bien léger changement.

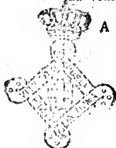
5.° Y auroit-il de la témérité à proposer de renvoyer le chant joyeux de l'Alleluia du Samedi Saint au Dimanche matin? On se rapprocheroit ainsi de son institution primitive.

6.° Dans la nécessité de finir, je regrette de ne pouvoir m'étendre un peu amplement sur les avantages inestimables qu'on retireroit de l'uniformité entiere et absolue du Calendrier, du Missel, du Bréviaire, des Fêtes, des Messes, des Offices, pour tous les pays du monde, et pour tous les temps à venir. Des prie-

res communes à tous les Fideles seroient bien plus agréables à Dieu. Elles donneroient la plus grande latitude à cette belle et consolante parole de nôtre Divin Maître : *Ubi duo vel tres congregati fuerint in nomine meo , ibi sum in medio eorum.* Elles ne contribueroient pas peu à maintenir l'identité de la créance parmi tous les peuples de la Terre.

Je me rappelle que lorsque dans une Assemblée du Clérgé de France, on délibéra de faire adopter par tous les Dioceses un Missel et un Bréviaire uniformes, les Evêques de Bretagne s'opposerent à ce projet, en observant qu'il étoit propre à affoiblir de plus en plus les rapports qu'on avoit avec l'Église Romaine. Pourquoi craindrois-je de rappeller que les Evêques qui paroissoient ne pas se souvenir assez de leur ancienne dépendance du Chef de l'Église Universelle, étoient tombés, par un juste châtiment de Dieu, sous le joug tyrannique des Parlemens? L'harmonie qui regne actuellement entre les deux Puissances, a remédié à ce double désordre, qui pouvoit avoir les suites les plus funestes.

Combien de choses j'aurois encore à dire, et que je dirai, si j'ai une espérance un peu fondée que ce ne seront pas des paroles jetées au vent!



A Turin le 7 avril 1803.

ROSSIGNOL *Prêtre.*

iii

TABLE

DES OEUVRES DE CE VOLUME

AVEC LE PRIX DES MÊMES EN DÉTAIL.

On vend aussi les feuilles détachées à un centime chaque page, pour ceux à qui elles pourroient manquer.



